

Le cardinal Léger administre l'extrême-onction au vice-roi

de notre envoyé spécial, Jean-V. Dufresne

SHERBROOKE — Victime d'une défaillance cérébro-vasculaire, le gouverneur général Jules Léger reposait toujours dans un état critique, mais stable, aux soins intensifs du centre hospitalier de l'université de Sherbrooke, où il fut conduit samedi soir ayant été saisi d'un mal violent au moment où il allait prendre congé de ses hôtes, après le dîner.

Dans l'après-midi, le gouverneur général avait dû parcourir en limousine les 100 milles qui séparent Montréal de Sherbrooke, après que l'avion des forces armées canadiennes qui le transportait fut tombé en panne au moment de décoller de Dorval.

Conduit à l'hôpital en moins de dix minutes, où une équipe de spécialistes réunis à la hâte l'attendaient déjà, M. Léger recut l'extrême-onction des mains de son illustre frère le cardinal, comme lui récipiendaire d'un doctorat "honoris causa" pour marquer le vingtième anniversaire de l'université.

Hier soir la gravité de la maladie ne pouvait être encore établie, mais elle interdisait le déplacement du malade d'un

établissement d'ailleurs renommé pour le traitement des maladies vasculaires.

En effet, telle est la teneur du seul bulletin médical publié hier et confirmé de nouveau peu avant 18h: "Son excellence le gouverneur général a été admis d'urgence hier soir, samedi vers 22h, au Centre hospitalier universitaire de Sher-

brooke à la suite d'un incident cérébro-vasculaire. Son état est considéré comme sérieux mais sa situation, stable. Pronostic impossible à déterminer pour le moment."

Dans la version anglaise du communiqué qu'a remis hier à la presse le chef adjoint du cabinet du gouverneur général,

"C'est mesquin !" Un sinistre imposteur induit CKAC en erreur

SHERBROOKE (Le Devoir) — "C'est mesquin !" Tel est le commentaire, le seul qu'a fait M. Esmond Butler, chef de cabinet du gouverneur général, en apprenant hier qu'un sinistre imposteur, imitant la voix d'un porte-parole de la suite vice-royale, avait annoncé le décès de M. Jules Léger à la station CKAC qui a malheureusement diffusé la fausse nouvelle sans vérifier.

Des centaines de personnes, ayant entendu le bulletin spécial à la radio, ont té-

léphoné à Sherbrooke, où M. Butler et M. Roger Nantel, chef adjoint du Cabinet, ont évidemment démenti l'information.

Le journaliste de CKAC a été induit en erreur par l'imposture du triste farceur qui a imité la voix de M. Nantel. Celui-ci s'était déjà fait connaître au préalable en téléphonant au poste CKAC pour communiquer un bulletin de santé. La station a naturellement démenti — et à plusieurs reprises — en présentant des excuses au public.

M. Roger Nantel, on fait état d'un "abrupt stroke", dont la gravité ne peut être prédite.

Moins de dix minutes plus tard, le gouverneur général reposait dans la salle des soins intensifs où grâce à la sérénité remarquable du doyen de la faculté de médecine, le docteur Gilles Pigeon, toute une équipe de spécialistes avait déjà été réunie.

Coincidence heureuse, le docteur Pigeon assistait au dîner de dimanche soir, ainsi que le beau-fils du gouverneur général, le Dr Antonin Fréchette, neurologue à Trois-Rivières, qu'accompagnait Mme Fréchette, fille du commandant en chef du Canada.

Le gouverneur et le cardinal étaient arrivés en limousine au pavillon central de l'Université, vers 16h40, avec 45 minutes de retard sur l'horaire prévu.

Ils étaient accueillis cinq minutes plus tard dans la salle Maurice O'Brady où devait avoir lieu la cérémonie de remise des doctorats.

Celle-ci se termina vers 19h et un vin

Voir page 6 : Vice-roi



Le cardinal Paul-Émile Léger avait été l'un des premiers visiteurs à la résidence du vice-roi, son frère, au début de janvier lorsque celui-ci est devenu gouverneur général. Hier, c'est encore le cardinal qui veillait sur son frère, hospitalisé dans un état critique à Sherbrooke. (Photo CP)

L'habitation

Les constructeurs accueillent avec réserve le programme des libéraux

par Michel Nadeau

Les modifications à la Loi nationale de l'habitation et au programme d'aide pour l'accès à la propriété annoncées la semaine dernière par M. Trudeau n'ont pas été accueillies avec beaucoup d'enthousiasme par les différents milieux du secteur de la construction résidentielle.

Les constructeurs n'entrevoient pas de changement important au niveau de la demande qui se maintient ferme et même s'accroît dans le cas des maisons à prix élevés. Chez les acheteurs éventuels, on affirme que les solutions proposées par le

chef du parti libéral n'apportent pas de réponse valable au problème de l'habitation "puisque la politique de maisons à prix modique arrive au moment où il n'y a plus de maisons à prix modique sur le marché".

Interrogés par le DEVOIR, quelques constructeurs de la région montréalaise ont réagi de façon mitigée à la publication à Vancouver, Regina et Hamilton des trois volets de la politique de M. Trudeau: relèvement du plafond du montant des hypothèques à versement initial modique,

hausse des contributions de la SCHL aux citoyens à faibles revenus et subvention de \$500 aux nouveaux acheteurs de maisons neuves à prix modique.

Tout en déplorant le fait que l'industrie de la construction soit encore manipulée pour corriger les perturbations de l'économie, M. Edmour Harvey, président du Domaine des Haut-Bois estime "que ces changements n'empêcheront pas les constructeurs de bâtir des maisons de plus de \$30,000 puisque telle est, présentement, la demande des acheteurs éventuels."

Dans un communiqué, le président de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations, M. Ernest Assaly a reconnu l'aspect positif des mesures annoncées qui aideront quelques acheteurs à acquiescer une nouvelle demeure. Toutefois, il estime que c'est par l'accroissement du nombre de terrains viabilisés qu'on réussira à augmenter l'offre et stabiliser les prix des maisons. Ces propos s'ajoutent à la déclaration du président de l'Association canadienne des courtiers en immeubles, M. Brian R. Magee qui a affirmé vendredi soir, à Vancouver, que la pénurie de fonds hypothécaires et la hausse des taux d'intérêt n'empêcheront pas les prix des maisons de poursuivre leur ascension vers de nouveaux sommets.

Dans la métropole, M. Jean Des Rosiers, président de Armand Des Rosiers, a dit regretter le fait que le gouvernement n'ait pas été plus loin en n'accordant pas la subvention de \$500 à l'achat de propriétés existantes et d'appartements situés dans un condominium.

"Pour ce qui est de la Loi nationale de l'habitation, les Québécois demeurent défavorisés par cette législation qui ne tient pas compte du fait que les frais de services (égouts, aqueduc...) ne sont pas inclus dans le prix des maisons au Québec."

"Ces mesures électorales nous obligent à attendre encore le véritable remède qui incitera les ménages à accéder en plus grand nombre à la propriété" a conclu le courtier montréalais.

Du côté des futurs acheteurs, le président du Groupement des locataires du Québec métropolitain, M. Wilfrid Métyer a déclaré au DEVOIR que le problème demeure entier "puisque il ne suffit pas d'accroître les crédits hypothécaires ou de diminuer le versement initial requis pour accroître le nombre de propriétaires quand le taux d'intérêt hypothécaire atteint 12%."

"On veut nous faire un cadeau que nous sommes incapables d'accepter parce que les frais d'intérêts sont beaucoup trop élevés."

M. Métyer regrette que le boni ne s'applique qu'aux acheteurs de maisons neuves alors que bon nombre de locataires qui acquiescent des maisons, vieilles de quelques années, auraient eu besoin de cette aide.

"Nous aurons une véritable politique de l'habitation qu'au moment où les autorités s'attaqueront à la racine du problème c'est-à-dire la spéculation foncière et immobilière qui fait grimper le prix des maisons" de dire le porte-parole des locataires.

Ainsi, la capitale ontarienne a vu baisser le prix moyen des maisons de \$2,200 en avril dernier après l'annonce d'une taxe de 50% sur les gains spéculatifs dans le secteur immobilier.

Les différents quotidiens de la métro-

Voir page 6 : Habitation

Nixon commence son "long et difficile" voyage au M-O

WASHINGTON (par l'AFP) — Le président Nixon a déclaré à Washington qu'il entreprenait son "long, difficile et très important voyage" au Moyen-Orient pour tenter de participer à la construction de la paix dans cette région.

Prenant la parole au cours d'un déjeuner devant plus d'un millier de ses partisans, M. Nixon a reconnu que sa tournée au Moyen-Orient "ne résoudrait pas tous les problèmes existant dans cette zone".

Ce voyage, a-t-il souligné, permettra cependant d'affirmer que le but des États-Unis n'est pas de dominer, "mais d'assurer chaque nation dans cette région... du droit à son indépendance, du droit à sa sécurité, du droit à chercher sa propre voie, à réaliser ses propres buts".

Le président Nixon va faire halte ce soir à Salzbourg sur le chemin du Proche-Orient. Son séjour de trente-six heures en Autriche, qualifié officiellement d'"esca-

le technique", permettra cependant au président et à M. Henry Kissinger, secrétaire d'État, d'avoir de brefs entretiens politiques.

Sans prétendre jouer le rôle de "médiateur" qu'on lui prête parfois, le chef du gouvernement autrichien s'intéresse de près à la situation au Proche-Orient. Depuis l'affaire des otages de Schweichat, au mois de septembre 1973, et la visite de

Voir page 6 : Nixon

Les sondages sur la langue

Bourassa est satisfait Lévesque n'est pas surpris

Le premier ministre, M. Bourassa, accueille avec satisfaction les résultats des sondages sur la langue publiés samedi dans LE DEVOIR, The Gazette, Le Soleil et La Presse.

Le chef du gouvernement y voit "la confirmation de l'option raisonnable qu'a prise le gouvernement dans cette question puisque l'option fondamentale du bill 22 semble être approuvée par l'ensemble de la population du Québec". D'autre part, ajoute M. Bourassa dans une interview à la radio, "le sondage indique que le gouvernement est justifié d'intervenir de façon législative dans le domaine linguistique".

Le premier ministre croit pouvoir "conclure qu'il y a nécessité d'une approche flexible, étant donné la complexité de la situation".

Pour sa part, le président du Parti québécois, M. René Lévesque, faisant part de réactions "très préliminaires" à la radio, déclare d'abord que les résultats rendent compte du "fouillis extrême" dans lequel se débat présentement le peuple québécois.

Bien qu'il émette de sérieuses réserves quant "à la façon troublante dont l'échantillon du sondage a été fait", M. Lévesque déclare que rien dans les résultats ne le surprend. Il souligne par exemple, que la

majorité des répondants se prononcent en faveur de l'école française obligatoire pour les futurs immigrants anglophones et non anglophones. Il y voit "une certaine logique".

Le président du PQ fait en outre observer que, dans le domaine économique, la majorité des répondants favorisent l'intervention du gouvernement pour obliger les entreprises à nommer des francophones aux postes de direction.

M. Lévesque a indiqué qu'il se propose d'étudier plus longuement les données et les résultats du sondage avant de les commenter davantage. Il ne voudrait pas, dit-

Voir page 6 : Les sondages

Le président de l'Office de la langue n'est pas toujours d'accord avec le rapport Gendron

par Gérard LeBlanc

QUEBEC — Le rapport Gendron affirme que 86,5% des francophones québécois ne sont pas "en situation de bilinguisme" quant à leurs conditions de travail". En d'autres mots, la très grande majorité des francophones travaille en français au Québec.

Le président de l'Office de la langue française, M. Gaston Cholette, estime

qu'il faut scruter de très près cette conclusion et lui apporter d'importantes nuances.

Au cours d'une entrevue, dont la partie portant sur l'Office a été publiée samedi dans LE DEVOIR, M. Cholette indiquait sa surprise et son inquiétude devant l'accreditation accordée sans examen criti-

que, à cette conclusion du rapport Gendron.

C'est en faisant appel à un exemple vécu, l'expérience de francisation à l'usine de la General Electric à Québec, que M. Cholette expliquait les motifs de sa contestation.

Cette entreprise figurait au nombre de 14 usines ayant accepté le projet pilote de

francisation de l'Office. Avec la raffinerie Aigle d'Or, l'usine de la General Electric a d'ailleurs mérité une mention d'excellence dans le bilan effectué par l'Office.

Parmi les 434 employés de l'usine, 430 étaient francophones. Deux des anglopho-

Voir page 6 : Le président

JJSS exclu du cabinet

PARIS (AFP) — La présidence de la république française a publié hier soir un communiqué précisant qu'il avait été mis hier aux fonctions de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, ministre des Réformes, "à la suite de la conférence de presse" qu'il avait tenue le matin même et au cours de laquelle il avait tenu des propos "en contradiction avec le principe fondamental de la solidarité ministérielle" (voir nos articles, page 8).

M. Servan-Schreiber s'était élevé, au cours de cette conférence de presse, contre la reprise des essais nucléaires français dans le Pacifique. Le communiqué de la présidence rappelle sur ce point que "des directives avaient été données par le président pour que, au terme de la campagne prévue pour 1974, les essais nucléaires s'effectuent désormais sous forme de tirs souterrains, comme ceux des autres principaux États concernés".

Voir page 6 : JJSS

Chez Vifo

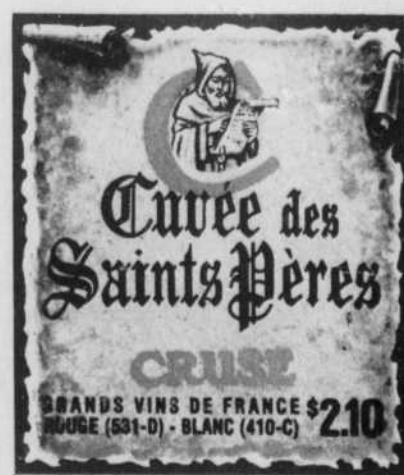
La plus belle terrasse en ville

Réceptions privées

Tél. 735-3623

5412 Côte des Neiges

Montréal



le scrutin de juillet

Candidatures

Dans 21 circonscriptions canadiennes, éloignées des grands centres, c'est aujourd'hui la clôture des présentations de candidats en vue des élections du 8 juillet. Après 2 heures cet après-midi, heure locale, aucune candidature ne sera acceptée dans ces comtés excentriques. La clôture des présentations dans les 243 autres circonscriptions est fixée au 17 juin. Samedi, on dénombrait 765 candidatures inscrites au Canada, soit 248 libéraux, 232 conservateurs, 190 néo-démocrates, 28 créditistes, 55 communistes et 12 indépendants ou de tendances diverses.

Les Libéraux dans l'Est

C'est à 11 heures ce matin, au 185 rue Saint-Jean à Québec, que M. Jean Marchand lance la campagne électorale des neuf candidats libéraux de l'Est du Québec. L'assemblée réunira MM. Pierre Bussières (Portneuf), Charles Lapointe (Charlevoix), Louis-Ovide Bouchard (Roberval), René-J. Bernier (Kamouraska), Sandy Burgess (Rimouski), Louis Ducloux (Montmorency), Gaston Charron (Villeuve), Marcel Gagnon (Abitibi). Le président du Parti, le sénateur Jean-Pierre Côté, sera présent, entouré des candidats libéraux de 16 autres comtés de l'Est. MM. Yves Caron, Albert Béchar, Laurier Trotter, Paul Langlois, Léopold Coriveau, Alexandre Cyr, Marcel Lessard, Reynald Guay, Normand Bégin, Albanie Morin, Gustave Blouin, Pierre de Bané, Gérard Duquet, Rosaire Gendron, Jean Chrétien et Claude Lajoie. M. Marchand donnera une conférence de presse après la présentation des candidats.

Lavoie contre Pelletier

De tous les candidats conservateurs de la région de Montréal, M. Jacques Lavoie est le plus agressif envers son adversaire libéral, M. Gérard Pelletier. Aussi, la campagne dans Hochelaga sera cette année, comme en 1972, mouvementée et fertile en rebondissements. Dans un communiqué qu'il vient d'adresser à la presse, M. Lavoie affirme, sur la foi d'un article récent de M. Pelletier dans le "Journal de Montréal", que la réélection du ministre n'est pas acquise. "La raison, dit-il, en est bien simple, c'est que la population d'Hochelaga est composée en majorité d'ouvriers, de petits salariés qui attendent autre chose d'un député que de belles théories intellectuelles. Ils veulent un député disponible et ouvert à leurs problèmes et, au cours des deux dernières années, ils ont été forcés pour cela d'aller voir le candidat conservateur. Ce dernier a fait davantage pour eux que le représentant officiel aux Communautés." M. Lavoie reproche en outre au ministre des communications de ne pas se prononcer sur le bill 22. Le candidat conservateur inaugure sa campagne ce mardi 11 juin par un grand défilé de voitures et un meeting au restaurant Tropicana.

Le vote des détenus

Dans une lettre adressée ces jours derniers au directeur général des élections, l'Office des droits des détenus, rattaché à la Ligue des droits de l'homme, fait part des inquiétudes que lui inspire le sort éventuel qui sera réservé à l'exercice du droit de vote des prévenus lors du scrutin du 8 juillet. L'Office rappelle que les prévenus incarcérés au Canada en attente de leur procès, conservent leur droit de vote. Par contre la Loi électorale stipule que toute personne détenue dans une institution pénale pour y purger une peine conséquente à la commission d'une infraction est inhabile à voter. L'Office attire l'attention du directeur général, M. Hamel, sur le droit de vote des prévenus, quelles que soient les difficultés matérielles qu'entraîne l'exercice de ce droit dans certains établissements.

Le NPD dans Lafontaine

Dans la circonscription de Lafontaine, les conservateurs et les néo-démocrates ont bon espoir de tirer parti des divisions qui ébranlent la famille libérale, encore mal remise des rivalités et des guerres de clans qui ont marqué, cette année encore, le choix du candidat officiel, M. Claude-

André Lachance, 20 ans, fils du député sortant, Georges Lachance. M. Pierre Bouchard, porte-couleurs des conservateurs, affirme qu'il a triplé le nombre des membres de son association et qu'il est désormais possible d'envisager une percée cette année malgré la forte majorité libérale en 1972. De même le candidat néo-démocrate, M. Robert Dépatie, 37 ans, homme d'affaires et spécialiste en informatique, présente avec plus d'ardeur le programme du NPD dans une circonscription dont la population est receptive: hausse des pensions de vieillesse; contrôle des bénéfices des grandes sociétés; reprise en main de l'économie canadienne; réduction des impôts des petits salariés; politique de logement destinée à favoriser l'accès à la propriété des classes moyennes, etc. Donc, malgré l'avance qui favorise les libéraux au départ, la bataille électorale sera plus vive cette année dans Lafontaine.

Olivier dans Longueuil

Député sortant et candidat libéral dans Longueuil (où il affronte notamment le leader du NPD-Québec, M. Henri-François Gauthier), M. Jacques Olivier croit savoir que l'un de ses adversaires, M. Noël Joannisse, candidat conservateur, à l'emploi d'Esso-Imperial, est le représentant dans cette bataille des grandes sociétés pétrolières qui désirent abattre le député libéral. Pourquoi? Parce que, précise M. Olivier, les discours qu'il a tenus contre les "tactiques" des sociétés multinationales ont fortement déplu dans les milieux pétroliers. M. Olivier a notamment dénoncé "la manipulation inacceptable des citoyens canadiens par les sociétés de pétrole et les hausses artificielles de prix dans ce secteur". C'était en janvier 1974, rappelle le député qui ajoute que toutes les enquêtes effectuées depuis ont démontré la justesse de ses vues. C'est pourquoi, dit-il, l'industrie pétrolière présente contre lui un cadre d'Esso-Imperial, M. Joannisse. M. Olivier prétend que "ces compagnies-là ont organisé des manifestations lors du passage de M. Trudeau à Calgary, accordant un congé spécial à des centaines de leurs employés pour aller manifester sur le passage du premier ministre en Alberta."

Domination étrangère

Le Comité pour l'indépendance du Canada constate et déplore que les chefs politiques canadiens ne se sont pas prononcés depuis le début de la campagne sur la question de la domination de l'économie canadienne par des capitaux étrangers. M. Mel Hurtig, éditeur d'Edmonton et président du Comité, a déclaré à Toronto au cours de l'assemblée annuelle du groupe en fin de semaine que les leaders de partis se rendent coupables d'une "réaction silencieuse" devant l'accroissement des investissements étrangers qui accentuent la dépendance de l'économie du pays. Pour la deuxième fois en 21 mois, dit encore M. Hurtig, des élections fédérales auront lieu sans que l'un des quatre leaders de parti n'accorde à la propriété étrangère la priorité qu'elle mérite. Seul M. Robert Stanfield a répondu à une lettre que le Comité avait adressée le 21 mai dernier aux chefs de partis demandant que chacun définisse mieux sa politique à cet égard.

Judy LaMarsh est là

Madame Judy LaMarsh, qui fut ministre libérale dans le gouvernement de M. Pearson jusqu'en 1968, est d'avis que les conservateurs garderont le pouvoir durant 20 ans s'ils se font élire le 8 juillet. Parlant au Rotary Club de Toronto, Mme LaMarsh s'est dite convaincue d'autre part que le plus gros facteur qui joue contre M. Stanfield dans la présente campagne est ce programme de gel des prix et des salaires. À l'extérieur du pays, tous les économistes, tous les hommes politiques semblent d'accord pour reconnaître que cette formule n'est pas la solution au problème, a dit Mme LaMarsh qui pense, cependant, que les Canadiens seraient disposés à confier le pouvoir à M. Stanfield s'ils avaient la certitude que celui-ci est capable de diriger le pays... Mais elle croit que M. Stanfield est en réalité un grand libéral tandis que M. Trudeau est au fond un conservateur. Les gens, dit-elle, n'aiment pas beaucoup le gouvernement de M. Trudeau mais ils préfèrent son leadership à celui qui son adversaire serait en mesure d'offrir.

Trudeau: l'enjeu n'est pas le problème mais la solution

par Fay La Rivière

HESPELER (PC) — Le premier ministre mettrait fin samedi soir à une tournée de deux jours dans le sud de l'Ontario qui l'a mené de London à Oakville, en passant par plus d'une demi-douzaine d'autres centres urbains où il s'est appliqué à attaquer les politiques de l'opposition, particulièrement des conservateurs, et à démontrer la valeur du budget qui a causé la chute de son gouvernement minoritaire. M. Trudeau a exhorté les électeurs à se demander pourquoi les conservateurs, qui promettent maintenant des réductions d'impôts, ont voté contre le budget qui justement en prévoyait.

Il a demandé également aux électeurs pourquoi les néo-démocrates ont refusé le principe même du projet de loi anti-

profits excessifs et ont voté contre le budget qui soustrayait \$800 millions de plus d'impôts aux corporations.

Se moquant du "sombre défaitisme" du leader conservateur Robert Stanfield, avec sa politique de gel et contrôle des prix et des revenus, et qui prêche une récession économique au Canada, se moquant aussi de la "perpétuelle colère" du leader néo-démocrate David Lewis, qui ne fait que toujours répéter la même chose comme "un klaxon bloqué", le premier ministre a fait de la campagne électorale, tout au long de ces deux jours, une question de leadership puisque "l'enjeu n'est pas le problème mais la solution" proposée par chacun des partis.

Le premier ministre fait également des

élections une question d'optimisme et de "confiance dans le pays".

Les propos de M. Trudeau reflètent assez bien, d'ailleurs, les auditoires en général enthousiastes et jeunes, brandissant des pancartes où on lisait, par exemple: "Les libéraux de Niagara Falls pensent jeune", ou bien se balançant au rythme d'un groupe rock, comme à London, qui a su conquérir non seulement la faveur des participants, mais aussi du premier ministre, avec un "soft rock" patriotique composé en l'honneur de Lester B. Pearson et dont le refrain se chantait: "O Canada, nous t'aimons fort, fier et libre, nous te souhaitons salut d'un océan à l'autre lorsque nous chantons O Canada".



A 25 ans, Margaret Trudeau a acquis l'assurance d'une jeune femme souriante, séduisante et dynamique qui contribue au succès de la campagne électorale de son mari. (Téléphoto CP)

Le leitmotiv de Stanfield: gel des prix et des salaires

OTTAWA (d'après PC) Le leader progressiste-conservateur, M. Robert Stanfield a passé la journée de samedi en Ontario et il va y compléter une tournée de six jours cette semaine pour y apporter son message: un plan de gel des prix et des revenus pour une période de 90 jours en vue de maîtriser l'inflation.

Samedi, le chef conservateur a visité les localités de Southampton, Hensall, Wingham, Walkertown, Teeswater, Port Elgin, Warton où il s'est contenté de rencontrer la population, de serrer des mains, et d'accorder des entrevues à la presse.

A Southampton, M. Stanfield a dit que les États-Unis qui ont imposé le gel des prix et des salaires, ont mieux réussi à contrôler l'inflation que le Canada et il a affirmé qu'un gel de 90 jours des prix et des revenus aurait une influence efficace sur les prix.

A London où il a accordé une conférence de presse, le chef conservateur a dit que les sociétés qui haussaient leurs prix avant que ne soit imposé le gel des prix pourraient avoir à faire face à une législa-

tion rétroactive dans ce domaine, ce qui signifie qu'elles pourraient être obligées de rembourser aux acheteurs la portion des prix qui dépassera le prix permis pendant la période de gel.

Le leader conservateur a également exprimé sa confiance de voir le mouvement syndical accepter le contrôle des prix et des revenus.

Il a dit que le programme de son parti pour combattre l'inflation ne nuirait pas aux travailleurs. Nombre de travailleurs ne sont pas syndiqués, a-t-il dit. Si le gouvernement ne protège pas ces travailleurs, qui donc le fera, a-t-il demandé?

M. Stanfield a de plus ajouté que le contrôle des prix et des revenus s'appliquerait aux loyers, mais qu'il ne voulait pas associer son parti à l'engagement de geler les prix et les salaires pour une période plus longue que 90 jours.

A Hensall, M. Stanfield a déclaré devant environ 500 personnes qui participaient à un pique-nique que son plan de gel des prix et des revenus ne s'appliquerait pas aux prix des produits agricoles vendus par les fermiers.

Les fermiers de l'Ouest ne doivent pas avoir la mémoire courte (Lewis)

GASLYN (PC) — Le leader néo-démocrate a demandé samedi aux fermiers de l'Ouest de faire des élections du 8 juillet un plébiscite pour mettre de l'ordre dans la mise en marché des céréales par le truchement de l'Office canadien du blé.

M. David Lewis qui n'a prononcé que deux allocutions au cours du week-end, à North Battleford et à Shellbrook, en Saskatchewan, s'en est surtout pris aux poli-

tiques agricoles du gouvernement libéral qui ont été à son avis nuisibles aux fermiers au cours des dernières années.

"La mise en marche ordonnée des céréales a été mise en danger par le ministre de l'Agriculture, M. Otto Lang, et je demande aux fermiers de l'Ouest de s'en souvenir le 8 juillet", a dit M. Lewis.

M. Lewis s'est déclaré favorable à la stabilisation des prix des céréales et il accorde son appui sans réserve à la Com-

mission canadienne du blé pour s'occuper des intérêts des fermiers des Prairies.

A Gaslyn, M. Lewis a fait une courte randonnée à cheval, après avoir longuement hésité. "C'est la seconde fois, a-t-il dit, que je monte à cheval. La première fois, c'était sur la ferme de mon père, en Pologne."

M. Lewis a rencontré peu d'électeurs, mais il a affirmé être satisfait de son voyage. "Nous n'avons pas perdu notre temps", a-t-il dit.

Caouette ne pourrait cautionner le blocage des prix et des salaires

S'il détenait la balance du pouvoir face à un gouvernement conservateur, le parti créditiste s'opposerait à l'application du programme de gel des prix et des salaires, a déclaré hier à Montréal, M. Réal Caouette, sur les ondes du réseau Radio mutant.

"C'est probablement le point qui nous empêcherait d'appuyer les conservateurs", a-t-il dit expliquant qu'à la suite de l'expérience récente du blocage des prix aux États-Unis ainsi qu'au pays durant la guerre, il avait été prouvé que seuls les salaires se trouvent gelés puisque le prix des produits peut atteindre des hausses vertigineuses sur le marché noir.

Participant par ailleurs à une émission de ligne ouverte sur les ondes du réseau anglais de Radio-Canada, M. Caouette a soutenu à la suite d'une question de l'animateur que "bien que M. Stanfield soit une personne très agréable, je crois que M. Trudeau possède une plus forte personnalité". Le leader créditiste devait

s'empêcher d'ajouter que cette appréciation personnelle n'influait d'aucune façon sur les positions de son parti face aux politiques libérales et conservatrices.

"Si nous détenions la balance du pouvoir, nous insisterions essentiellement sur la mise en oeuvre de notre programme de lutte à l'inflation, soit des prêts sans intérêt de la Banque du Canada en faveur du secteur public ainsi que le revenu minimum garanti, l'escompte de 25 pour cent compensé aux détaillants et les pensions de vieillesse de \$200 par mois accordées à partir de 60 ans.

M. Caouette était le premier chef à participer à l'émission "Cross Country Check up" au cours de laquelle les auditeurs de toutes les régions du pays seront invités à converser avec les différents leaders des Partis en lice.

Seul le premier ministre Trudeau a décliné jusqu'ici l'invitation de participer à l'émission. Au cours de l'émission d'hier, M. Caouette a reçu des appels en très

grande partie favorables de pratiquement toutes les régions du pays.

Le leader créditiste n'a par contre pas ménagé ses propos en début d'émission à la suite de l'intervention du professeur Michael Stein, de l'université McGill qui, en plus de ne prédire aucun gain pour le Crédit social à l'extérieur du Québec, a exprimé l'avis que plusieurs députés créditistes québécois seraient défaits le 8 juillet prochain.

constitue justement un des thèmes électoraux préférés du bouillant candidat néo-démocrate Charlie Brooks.

Pour M. Brooks, tant que le problème du plein emploi n'aura pas été résolu, aucun gouvernement ne pourra prétendre enrayer l'inflation. Et M. Brooks tient le gouvernement fédéral responsable de la situation du chômage dans la région de Windsor. Selon lui, le pacte canado-américain de l'automobile qui permet le libre commerce des automobiles d'un pays à l'autre n'aurait fait qu'accroître la crise de l'industrie automobile dans la ville de Windsor.

Ainsi le NPD espère rafler un siège ou deux dans les comtés urbains, et s'attend en tout cas à un appui massif de la part des travailleurs de l'automobile et de leurs familles.

Le Sud-ouest ontarien, un champ de bataille du 8 juillet

WINDSOR (PC) — Le sud-ouest de l'Ontario a toujours été considéré comme un château-fort libéral, une forteresse quasi inexpugnable depuis des générations mais, cette fois-ci, les partis de l'opposition auraient de bonnes chances d'investir la forteresse.

Après deux élections générales où ses candidats dans les trois circonscriptions de cette région ont perdu leur cautionnement, le Parti progressiste-conservateur caresse enfin l'espoir de voir au moins un de ses candidats remporter la palme.

Quant au Nouveau parti démocratique, qui a terminé bon deuxième dans les trois comtés lors de l'élection de 1972, ses sympathisants se disent assurés de pouvoir déloger au moins deux et peut-être les trois candidats libéraux, dont deux sont des membres du cabinet Trudeau.

M. Eugene Whelan, ministre

de l'Agriculture, tient cependant bien en main son comté rural d'Essex. Mais, dans le comté voisin d'Essex-Windsor, le NPD compte énormément sur la candidature d'un batailleur redoutable, M. Charlie Brooks, depuis longtemps dirigeant de la section locale des Travailleurs unis de l'automobile, ce qui n'est sûrement pas un handicap dans ce comté qui englobe la ville de l'automobile.

Les conservateurs, dont les chances sont à peu près nulles dans deux comtés, concentrent leurs efforts dans Windsor-Walkerville où M. Anthony Soda, immigrant italien dont la candidature avait été sollicitée personnellement par M. Robert Stanfield, jouit d'une solide réputation d'homme d'affaires aguerri, qui entretient de plus de bonnes relations avec les milieux syndicaux.

M. Soda affronte le candidat libéral Mark MacGuigan, élu

pour la première fois en 1968, et le candidat néo-démocrate Fred Alexander, d'origine libanaise, qui aux dernières élections avait réduit la majorité de M. MacGuigan de 5,000 à 2,666 voix.

Dans Windsor West, le ministre de la Consommation, M. Herb Gray, ne semble pas présentement en danger de céder sa place à l'un des deux "nouveaux-nés" de la vie politique de la région, même si le candidat néo-démocrate l'avait talonné aux dernières élections.

Une "mauvaise nouvelle" est cependant venue assombrir le ciel de l'opposition, ces derniers jours: le sénateur Paul Martin, un "gars de Windsor" et un des politiciens les plus habiles au pays, s'est lancé résolument dans la bataille en faveur des candidats libéraux de la région.

Le sénateur Martin n'était pratiquement pas intervenu lors de la dernière élection, mais

sentant probablement la soupe chaude, il a mis en branle toute la machine électorale qu'il avait lui-même contribué à bâtir au cours des 10 élections auxquelles il s'était présenté, et qu'il avait, incidemment, toutes gagnées.

Or l'influence de ce fils de la région est restée grande depuis qu'il a été nommé au Sénat, et sa présence active dans la présente campagne ne cesse d'inquiéter les candidats de l'opposition.

Même si les relations entre l'ancien ministre des Affaires étrangères du Canada et M. Whelan s'étaient plutôt refroidies à l'époque où M. Whelan avait accordé son appui à Pierre Elliott Trudeau lors de la convention à la direction du Parti libéral, en 1968, les proches collaborateurs des deux hommes soutiennent que tout est rétabli depuis.

Quant à M. Whelan, lui-même

agriculteur et qui semble particulièrement doué pour s'attirer la sympathie des gens des comtés ruraux, le Parti libéral, certain de sa victoire dans son propre comté d'Essex, l'a "délégué" auprès des circonscriptions rurales du pays afin d'expliquer aux agriculteurs du pays les politiques agricoles du gouvernement Trudeau. M. Whelan ne sera présent dans son comté que durant les derniers jours de la campagne.

Mais l'avenir pour les libéraux n'est pas tout à fait aussi rose dans le comté voisin d'Essex-Windsor, où trônent les usines d'assemblage de Ford et Chrysler. Même si la situation dans les usines d'automobiles s'est légèrement améliorée depuis la fin de l'embargo arabe sur le pétrole destiné aux États-Unis, des centaines de travailleurs ont été mis à pied à divers moments, et le plein emploi

constitue justement un des thèmes électoraux préférés du bouillant candidat néo-démocrate Charlie Brooks.

Pour M. Brooks, tant que le problème du plein emploi n'aura pas été résolu, aucun gouvernement ne pourra prétendre enrayer l'inflation. Et M. Brooks tient le gouvernement fédéral responsable de la situation du chômage dans la région de Windsor. Selon lui, le pacte canado-américain de l'automobile qui permet le libre commerce des automobiles d'un pays à l'autre n'aurait fait qu'accroître la crise de l'industrie automobile dans la ville de Windsor.

Ainsi le NPD espère rafler un siège ou deux dans les comtés urbains, et s'attend en tout cas à un appui massif de la part des travailleurs de l'automobile et de leurs familles.



Venez acheter d'avance aujourd'hui, mardi et mercredi les 10, 11 et 12 juin

Tous les articles en vente chez Simpsons en ville, Fairview, Anjou et au Carrefour Laval





La tornade frappe Tulsa : 18 morts

TULSA (Aklahoma) — d'après Reuter et AFP — Dix-huit personnes au moins ont perdu la vie et une centaine d'autres ont subi des blessures à la suite d'une tornade qui s'est abattue dans la région de Tulsa, en Oklahoma, pour atteindre même certaines régions du Kansas.

Deux d'entre elles auraient péri à Tulsa, où en moins d'une heure, trois tornades ont emporté toitures et renversé des voitures. "Au moins six cents maisons ont été endommagées par les éléments," qu'on a immédiatement accompagnés de fortes pluies, a indiqué le chef de la police, en plein milieu de l'opération engagée pour secourir les centaines de blessés.

A une centaine de kilomètres au sud-est de Tulsa, cinq personnes, dont un garçon de cinq ans, sont portées

disparues. L'eau atteignait un mètre cinquante dans certaines rues et une famille qui s'était réfugiée dans la salle de bains au début de la tornade en est sortie pour constater que le reste de la maison avait été emporté.

Six personnes ont également péri dans l'état voisin du Kansas.

La garde nationale a été déployée dans les deux états pour empêcher les pillages. Les dégâts sont estimés à plusieurs millions de dollars.

Notre photo: Mme Ethel Cunningham a tout perdu à cause de la tornade: elle a vu venir la colonne de vent et d'eau qui a emporté sa roulotte. Elle-même, qui se tenait sur le pas de sa porte, a littéralement été aspirée. Elle s'en est tirée avec des blessures, au dos et au bras.

(Téléphoto AP)

Éducation des adultes

L'ICEA rappellera l'urgence de la démocratisation et ses voies

Après avoir donné un solide coup de pouce aux organismes d'éducation populaire pour qu'ils obtiennent reconnaissance et financement, l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA) entend désormais se pencher avec eux sur le "comment" de leur action et participer au développement de pratiques plus cohérentes.

L'Institut se prépare cependant à frapper aux portes des institutions publiques auxquelles il appellera fermement l'urgence de la démocratisation de l'éducation des adultes, tout en travaillant à leur présenter des alternatives valables et concrètes.

Ces deux orientations majeures ont obtenu un large consensus lors de l'assemblée générale annuelle de l'ICEA qui avait lieu à Montréal vendredi dernier. Ce consensus est d'autant plus étonnant que l'ICEA regroupe des unités entre lesquelles on chercherait parfois vainement quelque cousinage. La centaine de participants représentait aussi bien le monde syndical (CSN, FTQ, CEQ, UPA) que le mouvement coopératif, le conseil du patronat, les universités et cégeps, la Fédération des commissions scolaires, des organismes d'animation (SUCO, FAVIC) ou des groupes populaires tels des comités de citoyens venus de toutes les régions du Québec et même de l'Acadie.

Les participants ont travaillé en ateliers toute la journée autour du programme de travail de l'ICEA pour 1974-75 et l'ont largement approuvé puisque peu de résolutions sont venues s'y ajouter en assemblée plénière.

Il est vrai que l'Institut pouvait mettre à son actif l'accomplissement d'un des vœux les plus chers de son assemblée générale de l'an dernier, soit l'obtention d'une politique relativement stable de financement des organismes d'éducation populaire.

On sait que le ministère de l'Éducation, via la Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA) reconnaissait officiellement le mois dernier le rôle des organismes d'éducation populaire et mettait sur pied une formule de financement par projet; il admettait que ces projets soient analysés par un comité composé paritairement de membres de ces groupes et de délégués du ministère.

Cette formule ne rencontre pas toutes les exigences des membres de l'ICEA et M. Léo Vigneault de l'UPA, président du comité d'action qui s'est occupé du problème au cours de la dernière année, considère que le programme représente "un pas en avant, en trébuchant". L'ICEA a donc reçu mandat de consolider cette action d'organisation mais elle doit désor-

mais s'atteler, avec ces mêmes organismes populaires, à des démarches d'analyse critique de leurs pratiques et la recherche des plus significatives parmi celles-ci.

Il est passionnant, à cet égard, de constater que ce sont les expériences latino-américaines qui contiennent une des plus fortes possibilités de ressourcement pour les pratiques d'éducation populaire au Québec; ce mouvement est d'ailleurs conforme à celui de la critique de l'éducation en général, qui emprunte une bonne part de sa conceptualisation à la réflexion latino-américaine.

C'est là une tendance assez spécifique au Québec pour que l'UNESCO demande à l'ICEA d'organiser en janvier dernier un séminaire sur les pratiques d'éducation populaire ici et en Amérique latine. Et le rapport de "missionnaire" que nous entretenions autrefois avec ces pays tend actuellement à se renverser tant il est vrai que ceux-ci, pour surmonter des handicaps profonds, ont fait appel à une critique radicale et à des pratiques très innovatrices qui viennent à leur tour rafraîchir ici les perspectives.

Une des tâches majeures de l'ICEA, au cours de la prochaine année sera donc de préparer un projet commun d'échanges et de recherches avec ces pays, sur l'éducation des adultes. Ce sera aussi d'effectuer des comptes rendus d'expériences qui seront publiés sous forme de monographies; ces études de cas seront cependant faites par les Latino-Américains eux-mêmes.

Pour affirmer son soutien qualitatif et stratégique aux organismes populaires, l'ICEA poursuivra une importante recherche sur "la participation et la mobilisation populaire en milieu urbain". Les groupes populaires ont également demandé à l'Institut de se faire l'historien des actions d'éducation populaire.

Enfin, l'ICEA démentagera une partie de ses pénates au Nouveau-Brunswick, à la faveur de l'été, pour évaluer un projet-pilote de formation en milieu rural mis de l'avant par le Conseil régional d'aménagement du Nord du Nouveau-Brunswick (CRAN). L'ICEA, selon son directeur général, M. Paul Bélanger, est très attachée à sa vocation "acadienne" et entend offrir à cette région beaucoup plus qu'un appui moral.

Il pourra sembler paradoxal que l'aspect le plus neuf des orientations de l'ICEA consiste à opérer un retour vers les institutions publiques qui exercent des responsabilités dans le secteur de l'éducation des adultes. Ce serait ignorer que les pionniers de l'ICEA et ceux qui lui ont donné son dynamisme et son omniprésence, l'ont justement constitué quasi en réaction contre la bureaucratie et l'organisation trop formelle de ces institutions.

M. Bélanger croit pour sa part que cette méfiance à l'égard du système scolaire "régulier" a sûrement des racines très fondées mais qu'on doit justement retourner aujourd'hui vers de tels organismes pour qu'ils remettent à la collectivité ce qui lui revient. Ces ressources publiques, commence également à penser l'ICEA, doivent devenir des outils de "promotion collective".

Aux établissements scolaires, on demandera donc de repenser leurs actions formelles d'éducation des adultes et d'éducation en général dans le sens d'une véritable "éducation permanente". Une résolution, proposée par M. Gaëtan Daoust, directeur de l'éducation des adultes à l'Université de Montréal, a fortement réjoui les "stratégies" de l'Institut. L'Assemblée a ainsi accepté de donner mandat à l'ICEA de "situer ses recherches et ses interventions dans une perspective qui débordent l'éducation des seuls adultes pour en marquer les liens avec l'éducation des jeunes et notamment le rôle de l'école."

Le secteur névralgique, et peut-être le plus mal connu, semble bien être celui de l'enseignement secondaire, particulièrement à Montréal. On y commencera donc un travail de synthèse et d'inventaire "en prenant comme point de départ l'éducation populaire".

Mais les établissements scolaires n'ont pas le monopole de la prétention à l'éducation et l'ICEA semble réserver une bonne part de son potentiel critique et créateur pour Radio-Québec.

Le jeu d'écriture est déjà engagé depuis novembre dernier alors que l'ICEA, au moment de l'audience de Radio-Québec devant le CRIC pour obtenir son permis de diffusion, organisait une "audience parallèle" pour débattre des stratégies éducatives de ce réseau. On lui reproche essentiellement de se refuser à une véritable participation de la population dans la mise au point de son plan d'action.

Un groupe de travail de l'ICEA, après avoir scruté le "mémoire du programme" de Radio-Québec en a conclu qu'une "telle télévision ne peut être que le véhicule de la culture dominante, de la culture "cultivée". On réclamera donc "la régionalisation de la production, la démocratisation et la décentralisation de la gestion, de même que la participation du public à l'élaboration de la grille de programme régionale et nationale."

On poussera cependant l'obligeance jusqu'à fournir aux dirigeants de Radio-Québec un dossier technique contenant des recettes de décentralisation à coûts modiques. Ce dossier sera prêt en septembre et sera suivi en septembre d'un instrument didactique qu'on espère plus convaincant encore. Avec la collaboration du cinéaste Fernand Dansereau, l'ICEA réalisera une bande magnéto-copie d'une demi-heure, mi-information, mi-fiction, évoquant les hypothèses de l'ICEA à propos de cette "autre" télévision. Cette bande circulera dans les régions au cours de l'hiver et du printemps.

On apprendra enfin samedi que la direction de Radio-Québec, cédant aux invi-

tations répétées de l'Institut, avait accepté une rencontre au cours des prochains jours.

Autre signe des temps dans l'avènement d'une véritable éducation permanente, l'ICEA lance un débat sur les "congrès de formation". Cette pratique commence à peine à faire son apparition parmi les clauses de conventions collectives, mais on songe déjà à organiser l'action de façon telle que l'adoption de me-

par
Lise Bissonnette

sures législatives soit possible en 1977.

Et si les actions d'éducation populaire s'abreuvant en Amérique Latine, les voies de la démocratisation de l'école elle-même sont exemplaires en Chine populaire. Suggère par la Commission canadienne de l'UNESCO et organisé conjointement avec elle, un voyage permettra à une vingtaine de membres de l'ICEA d'observer les effets de la réforme de l'éducation qui a eu cours sous l'égide du grand timonier.

"Une vision chimérique et dangereuse de l'Église"

CITE DU VATICAN (AFP) — Paul VI a invité samedi les participants à l'assemblée générale extraordinaire de "l'Office international de l'enseignement catholique" (réunis à Rome depuis mardi), qu'il a recus en audience, à ne pas "se laisser impressionner par la persistance de slogans passablement démodés d'un enseignement catholique de classes sociales peu qualifiées, coupable d'entretenir les tares de la société".

"Le refus de toute institution chrétienne, a déclaré le pape dans son discours en français, traduit une vision chimérique et dangereuse de l'Église du Christ".

Après avoir réaffirmé l'importance de l'enseignement catholique ("sa disparition serait une perte immense"), le Souverain Pontife a souligné également "que le pluralisme de l'éducation est dans la logique du pluralisme de notre civilisation".

"C'est pourquoi, a-t-il ajouté, nous vous

encourageons vivement à oeuvrer pour que les écoles catholiques apparaissent comme les lieux de rencontre de ceux qui veulent témoigner des valeurs chrétiennes dans toute l'éducation. Ceci exige que les responsables de telles institutions puissent choisir leur personnel enseignant. Une école chrétienne doit avoir des professeurs chrétiens et se soucier de leur formation permanente: c'est une question d'honnêteté vis-à-vis des parents et vis-à-vis des élèves".

"Une seconde conviction, liée à la précédente, a dit encore le Saint-Père, est qu'en ces temps où l'humanisme scientifique risque de créer le vide spirituel, la finalité de l'enseignement catholique doit être maintenue avec une vigilance sans faille. Cet enseignement est un service de l'éducation des jeunes. Le mal de la jeunesse actuelle, dans le chaos quotidien des opinions, n'est-il pas de ne pas connaître ou de ne plus reconnaître de valeurs supérieures?", a conclu Paul VI.

Pavillon Saint-Dominique

La JOC s'adresse aux chrétiens encore "capables d'inquiétude"

Dans une lettre ouverte "aux chrétiens encore capables d'inquiétude", quatre responsables de la Jeunesse ouvrière chrétienne accusent l'Église en général et quelques institutions de la vieille capitale de "solidarité patronale" dans le conflit du Pavillon Saint-Dominique.

Expliquant la portée de leur accusation, les responsables en question, Denise Tanguay, René Boudreau, M.-Claire Nadeau et Joseph Giguère affirment que "si les sœurs de l'Immaculée-Conception ont fait évacuer les jeunes par la police, si les Oblats de la rue Joffe ont refusé à un des jeunes d'aller à la toilette chez eux, si les Jésuites ont préféré que les jeunes s'installent ailleurs que chez eux, on peut dire que c'est en raison de la solidarité d'intérêt avec les Dominicains."

Les quatre jeunes gens se surprennent ensuite de constater que "l'Église comprend beaucoup de gens ayant des intérêts patronaux". Affirmant que ce groupe jouit d'une meilleure représentation au sein de l'Église que les autres, "cette situation explique, à leur avis, la complicité

Voir page 6: La JOC

Le verre de bière en fût ramené à 25cents

La décision prise la semaine dernière par l'Association des taverniers du Québec de porter de 20 à 30 cents le prix du verre de bière en fût, a été contestée dans les faits par plusieurs établissements qui ont ramené ce prix à 25 cents et parfois à son ancien niveau à cause de la baisse importante des ventes.

L'Association avait aussi décidé de porter de 40 à 45 cents le prix de la chope de bière et de 45 à 50 cents, celui des produits embouteillés.

"Je crois que nous avons commis une erreur", a déclaré M. Emile Dufresne, président de l'Association, en apprenant que la baisse des ventes avait incité les taverniers à boycotter le mot d'ordre de leur association. M. Dufresne a admis avoir reçu plus de cent appels de taverniers concernés par la baisse importante de leur clientèle. Il a annoncé que ce problème sera discuté lors de la prochaine assemblée générale de l'association.

Nouveau médicament dans l'arsenal anti-leucémique

par Gilles Provost

Le gouvernement canadien vient d'autoriser l'utilisation courante d'un nouveau médicament pour le traitement de la leucémie. Ce médicament mis en marche par la compagnie pharmaceutique Poulenc Limitée (France) est en fait un enzyme nommé "L-asparaginase".

Il y a deux ou trois ans, on fondait des espoirs immenses dans ce produit dans lequel on voyait le seul produit capable d'attaquer les cellules cancéreuses du sang sans affecter les cellules saines.

Depuis lors, plusieurs travaux de recherche ont prouvé que la "L-asparaginase" augmente notablement l'efficacité des autres médicaments utilisés couramment dans le traitement de la leucémie. Par contre, ces recherches ont aussi montré que l'asparaginase est loin d'être aussi inoffensive qu'on l'avait cru au départ.

Les chercheurs ont commencé à s'intéresser à l'asparaginase après avoir découvert que les cellules cancéreuses sont incapables de fabriquer un produit essentiel à leur survie: l'asparagine. Au contraire, les cellules saines sont capables de produire de l'asparagine couramment ou, au moins, en cas de nécessité.

L'asparaginase, justement, détruit l'asparagine présente dans les cellules. Celles qui ne sont pas capables de régénérer le produit disparu succombent alors que les cellules saines capables de régénérer l'asparagine, survivent généralement.

L'asparaginase a évidemment été un des foyers d'intérêt de l'importante conférence sur les leucémies aigues qui a réuni à Montréal les plus grands spécialistes du monde entier, la semaine dernière. Cette conférence était organisée par l'Institut d'hématologie-oncologie de Montréal en collaboration avec la faculté de médecine de l'université de Montréal.

La journée de vendredi a surtout été consacrée aux recherches sur les nouveaux médicaments anti-leucémiques et le docteur Robert Handschumacher de l'université Yale au Connecticut en a profité pour faire le point sur l'asparaginase.

Il a montré que ce médicament est effectivement extraordinaire pour faire disparaître l'asparagine en épreuves. Par contre, à cause de la grande taille de la molécule, elle pénètre difficilement dans les cellules, ce qui diminue beaucoup son efficacité théorique.

L'asparaginase a aussi des effets indésirables: elle attaque les cellules saines en détruisant 10% du glutamine qui leur est essentiel. Elle inhibe temporairement la sécrétion des protéines dans les cellules en santé. Finalement, elle peut parfois provoquer des allergies et elle diminue les défenses naturelles de l'organisme contre les corps étrangers.

En somme, il s'agit d'un produit qui doit être manié avec énormément de précautions, comme tous les médicaments anti-leucémiques. On est loin de la panacée universelle que certains pensaient avoir trouvée, il y a quelques années.

Actuellement, on a réussi à identifier la structure d'une partie de l'asparaginase. Cette partie contient justement les atomes qui ont un rôle actif dans la suppression de l'asparagine. Certains caressent donc l'espoir un peu utopique de synthétiser un enzyme plus court qui aurait les mêmes effets tout en étant beaucoup plus petit. L'efficacité de ce produit serait alors augmentée énormément, croit-on.

On s'est aussi rendu compte que l'enzyme contient en réalité quatre parties identiques qui ont chacune un site actif capable de neutraliser l'asparagine. On tente donc présentement de séparer ces quatre parties et de les modifier pour empêcher leur réunification. Les unités plus petites ainsi obtenues pénétreraient mieux dans les cellules et seraient donc plus efficaces.

D'autres ont étudié particulièrement la neutralisation non désirée de la glutamine par l'asparaginase et croient possible de bloquer cette réaction par une légère modification des corps impliqués.

La CSN envisage de créer une clinique syndicale pour les maladies industrielles

par Gilles Francoeur

La CSN envisage présentement de créer une clinique industrielle syndicale et un centre de recherche autonome en matière de prévention et de traitement des maladies industrielles, a déclaré en fin de semaine le vice-président de cette centrale, M. Norbert Rodrigue, qui s'adressait hier après-midi à un groupe de travailleurs de l'amiante de la région de Thedford-Mines.

Dévoiant à cette occasion un document, "L'Amiante ou quosse ça donne 25 ans après", M. Rodrigue a dit de celui-ci qu'il constituait tout juste "l'introduction" à une étude plus poussée effectuée par sa centrale sur le sujet et qui sera rendue publique sous peu. Il a ensuite laissé entendre que la CSN s'apprêtait à engager une série de consultations avec les responsables syndicaux pour "déterminer les grandes lignes d'une action qui

visera à redonner aux travailleurs de l'amiante et aux Québécois une possibilité de tirer le maximum d'avantages de cette industrie".

M. Rodrigue a alors précisé que les propositions de sa centrale traiteraient particulièrement de l'amiantose et de la situation des industries de l'extraction et de la transformation de l'amiante au Québec.

A son avis — et l'amiantose en est un exemple — le Québec et le Canada ont fait fi de leurs responsabilités dans le domaine des maladies industrielles.

"Nos gouvernements, s'ils sont responsables, devraient imiter les décisions de pays tels que l'Angleterre, les États-Unis, l'Allemagne et la Suède et entreprendre de préciser davantage la nature des dangers réels que peuvent occasionner l'ex-

position de la leucémie...

Voir page 6: C.S.N.



COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET

COURS D'ÉTÉ 1974

SESSION "B" - Cours du soir - début: 17 juin

ANTHROPOLOGIE 902
FRANÇAIS 202
FRANÇAIS 402
FRANÇAIS 122
GÉOGRAPHIE 901

PHILOSOPHIE 201
PHILOSOPHIE 401
PSYCHOLOGIE 903

SESSION "C" - Cours du jour - début: 25 juin

CHIMIE 111
ÉCONOMIQUE 920
FRANÇAIS 102

GÉOGRAPHIE 221
MATHÉMATIQUES 001
MATHÉMATIQUES 203
MATHÉMATIQUES 307
PHYSIQUE 111

Renseignements,
prospectus,
inscription:

Secrétariat de l'Éducation permanente
Collège André-Grasset
1001 est, boul. Crémazie
Montréal H2M 1M3
Tél.: 381-4293

éditorial

Le citoyen chez les professionnels

A plusieurs reprises déjà, le gouvernement québécois a montré qu'il se faisait de la participation une image fort étriquée. Si, d'aven-ture, le gouvernement admettait des repré-sentants du public à bord des conseils d'admini-stration d'institutions hospitalières ou des centres locaux de services communautaires, le même gouvernement se réservait le plus sou-vent le privilège de désigner lui-même ceux qui lui paraissent des porte-parole accepta-bles. Il acceptait l'idée d'un dialogue, mais il choisissait lui-même ceux avec lesquels il vou-lait bien dialoguer. Il n'en demeure pas moins, malgré ces trop visibles réticences, que les citoyens ont pris pied dans nombre d'institutions. Il dépendra d'eux dans une bonne mesure que la tête de pont conquise par la participation aille s'élargissant.

Dans plusieurs cas, ce sont les profession-nels qui se sont montrés les plus rebelles à l'entrée du "monde ordinaire" dans leurs cé-nales. On peut donc se demander comment les divers groupes de professionnels vont réagir devant le geste que vient de poser, confor-mément à la loi 250, l'Office des professions. En effet, la décision de l'Office des profes-sions a pour effet direct de faire pénétrer des citoyens non plus seulement dans les conseils d'administration d'institutions gérées par des professionnels, mais même à l'intérieur des conseils d'administration des professions elles-mêmes.

La loi 250, adoptée après moultes analyses en juillet 1973, symbolise aux yeux de plu-sieurs un effort déterminé pour alourdir le contrôle gouvernemental sur les professions. De fait, les textes législatifs rappellent sans équivoque, d'une part, que l'Etat se considère responsable de la protection du public et, d'autre part, que "chaque corporation a pour principale fonction d'assurer la protection du public". De là à conclure qu'un Etat conscient de sa tâche va surveiller de près le comporte-ment des groupes professionnels, il n'y a qu'un pas, heureusement vite franchi.

Mais la loi 250 ne se proposait pas seule-ment de mieux encadrer le travail des profes-sions. Elle visait aussi, selon les termes utili-sés par le président de l'Office des profes-sions, M. René Dussault, "à ventiler quelque peu la prise de décisions au niveau des orga-nismes professionnels, décisions qui, très sou-vent, touchent non seulement les profession-nels eux-mêmes, mais aussi l'ensemble de la société". Cette aération, la loi 250 se proposait de l'obtenir en faisant siéger des "administra-teurs externes" avec les administrateurs tradi-tionnels des professions. Selon qu'une cor-poration professionnelle compterait moins de 500 membres, entre 500 et 1.500 ou plus de 1.500, elle serait régie par un conseil de 8, 16

ou 24 directeurs dont 2, 3 ou 4, selon le cas, viendraient de l'extérieur.

La loi 250, telle que l'interprète M. Dus-sault, n'entendait pas limiter la présence du public à cette seule représentation quantita-tive. Du fait que les corporations profession-nelles ont pour fonction première d'assumer la protection du public, M. Dussault en con-clut qu'il convient pour les professionnels de ne plus compter sur la corporation profession-nelle elle-même pour la défense de leurs inté-rêts économiques. Le texte de la loi, l'esprit général du code des professions et la philoso-phie de l'ensemble des lois qui s'y rattachent, déclare M. Dussault, "ne laissent aucun doute sur l'optique dans laquelle les corporations doivent exercer les pouvoirs qui leur sont con-sentis par le législateur. En pratique, cela si-gnifie que, désormais, la corporation profes-sionnelle ne peut plus jouer à la fois ce rôle et celui de protectrice des intérêts économiques et sociaux de ses membres. La défense de ces intérêts devra plutôt être assumée par une as-sociation de nature syndicale". Ce que mé-decins et avocats comprennent déjà claire-ment, d'autres groupes professionnels dev-ront s'y faire.

L'intérêt public ne se borne pas à modifier la composition des conseils d'administration et à provoquer la création de syndicats profes-sionnels. Il conduit, en outre, à resserrer le contrôle sur l'exercice de la compétence profes-sionnelle. Les permis d'exercer la profes-sion ne seront plus décernés *ad vitam aeter-nam*, mais ils feront l'objet d'examen et de renouvellements périodiques. En outre, le pu-blic recevra annuellement un relevé des plain-tes entendues et jugées par les différents co-mités de discipline coiffant les professions. On rendra également publique la liste des radia-tions définitives frappant les professionnels de toutes catégories.

Avant de dénoncer l'autocratie du législa-teur, il convient donc de regrouper tous les éléments qui, dans la nouvelle loi, révèlent un souci de démocratisation. Cependant, malgré les mérites réels de la nouvelle politique, on ne doit quand même pas conclure que la loi 250 et ses corollaires ont d'ores et déjà ac-cordé au public un droit de regard sur la ges-tion des professions. On s'illusionne, en par-ticulier, si l'on croit que l'entrée d'administra-teurs externes dans les conseils d'administra-tion des professions produira l'effet qu'on en attend.

Le nombre des administrateurs externes attire tout de suite l'attention. On constate, en effet, que le pourcentage d'administrateurs externes diminue à mesure qu'on s'approche des professions plus populaires et donc plus anciennes. Ils sont 2 sur 8 pour les professions

de moins de 500 membres, trois sur 16 lorsque la profession compte de 500 à 1.500 membres, mais ne sont plus qu'un sixième des effectifs, 4 sur 24, dans le cas des professions qui, comme le Barreau ou le Collège des méde-cins, comptent plus de 1.500 membres.

D'autre part, la nouvelle formule impose aux administrateurs externes des servitudes qui ne tarderont pas à se faire sentir. L'article 77 du code des professions stipule, à propos de ces administrateurs externes, qu'ils "reçoivent la même rémunération, exercent les mêmes fonctions, jouissent des mêmes pouvoirs et sont soumis aux mêmes obligations" que les administrateurs élus. M. Dussault, para-phasant la loi, ajoute: "Ils doivent donc exer-cer leur rôle de représentation du public à l'intérieur même de la corporation en utilisant les mêmes moyens d'expression que les autres administrateurs". En termes clairs, ceci im-plique que ces administrateurs ne sont pas en-couragés, loin de là, à rédiger des rapports mi-noritaires. Ils ne peuvent même pas, en raison des règles de discrétion qui ont cours en ces milieux, mettre leur propre groupe profes-sionnel au courant de ce que prépare la cor-poration professionnelle où ils servent.

Cette règle nous conduit directement au choix même de ces administrateurs externes. Une couple au moins sont à l'emploi du gou-vernement et on ne voit pas comment ils pour-ront tantôt accepter une rémunération d'une corporation professionnelle, tantôt aider cette corporation professionnelle à négocier avec le gouvernement québécois une nouvelle réparti-tion des responsabilités. D'autres adminis-trateurs externes proviennent de corps inter-médiaires dont les intérêts peuvent, à n'im-porte quel moment, s'opposer à ceux de la corporation professionnelle sur laquelle on les greffe. C'est le cas d'un homme comme Fer-nand Daoust qui risque fort, à titre de secré-taire général de la FTQ, d'être écartelé entre la Corporation des ingénieurs à laquelle on l'affecte et les travailleurs de la construction.

D'ailleurs, même si les conflits d'intérêts ne devaient pas se présenter souvent, il fau-drait quand même constater que les adminis-trateurs externes choisis par le Conseil des professions sont presque tous des personnes détenant des titres officiels, des fonctions con-sidérables, des réputations établies. Ils pour-ront difficilement consacrer aux corporations toute l'attention nécessaire. Ils auront surtout de la difficulté à assurer, au sein des profes-sions, la présence du "vrai monde" que nous faisons espérer le bill 250. En ce sens, plusieurs de nos corps intermédiaires montrent qu'ils croient à la participation aussi peu que le gou-vernement. Ils n'y croient pas assez en tout cas pour y convier des citoyens ordinaires.

Laurent LAPLANTE

Ottawa et la recherche médicale

Le temps presse, M. Lalonde

● Cet appel au ministre fédéral de la Santé et du Bien-être social a fait l'objet ven-dredi d'une déclaration conjointe de la So-ciété canadienne de recherches cliniques, de l'Association des facultés de médecine du Ca-nada et de la Fédération canadienne des so-ciétés de biologie.

Sur un budget de près de \$5 milliards, le gouvernement fédéral n'accorde que \$41 mil-lions au Conseil de la recherche médicale. Plus grave encore, cette infime subvention se traduit, à cause de l'inflation, par une di-minution des sommes mises à la disposition des chercheurs.

Cela compromet gravement le recrute-ment de jeunes chercheurs, car de nombreux jeunes médecins se détournent de la re-cherche clinique pour laquelle ils avaient d'abord montré de l'intérêt.

A long terme, on devrait sans doute aug-menter de façon substantielle les fonds desti-nés à la recherche. A court terme, il faut de façon urgente, lui accorder des montants de l'ordre de \$25 millions. A ce sujet, le Dr Mal-collm Brown, président du Conseil de la re-cherche médicale, a souligné que des deman-des de fonds approuvées au montant de \$2.5 millions, ne pourraient être octroyées, car le

gouvernement n'avait pas fait parvenir les fonds nécessaires.

En réponse, le ministre de la Santé Na-tionale et du Bien-être social (qui dispose d'un budget total de \$4.7 milliards) a déclaré: "J'espère qu'au courant de l'année, nous pourrions trouver de l'argent."

Mais le temps presse. Les chercheurs et leur personnel ne peuvent pas faire de pro-jets en se basant sur de vagues promesses ministérielles. Si nous voulons maintenir le niveau minimum d'activité de recherche et conserver une base solide de développement dans les années à venir, il nous faut connaî-tre la décision maintenant, pas plus tard que juin.

Le gouvernement fédéral, le ministre de la Santé et du Bien-Etre Social, M. Marc La-londe, fourniront-ils les capitaux supplémen-taires pour soutenir le niveau et la qualité de la recherche au Canada ou bien devons-nous nous attendre à de l'inaction, à de l'indécision et à des déceptions? Le ministre dispose d'un budget de \$4.723 milliards, est-ce donc trop lui demander de nous dire s'il lui sera possible de trouver les \$2.5 millions approu-vés par le Conseil de la recherche médicale et dont la communauté de la recherche mé-dicale au Canada a tant besoin?"

lettres au DEVOIR

Pourquoi ce silence?

Je m'étonne du peu d'intérêt qu'a suscité au sein des mass-media de la province, le rassemblement des quelque 1300 jeunes du Service de Préparation à la Vie (S.P.V.) venus de tous les coins du Québec pour cé-lébrer leur loi en Jésus-Christ sur le campus de l'Université Laval dans la capitale à la fin de mai.

Alors que dans bien des milieux on se plaint du peu d'enthousiasme des jeunes face à l'Eglise, on passe sous silence un événement concer-nant ces mêmes jeunes qui célé-braient les 24-25-26 mai dernier, leur engagement dans l'"Aujour-d'hui l'Eglise"...

Quand se décidera-t-on à prendre en considération le travail construc-tif de ceux qui prennent leurs res-ponsabilités dans le monde d'au-jour'hui?

Après tout, 1300 garçons et filles qui partagent et fraternisent toute une fin de semaine à la suite d'une année pleine de cheminement et d'engagement dans leurs milieux respectifs, ça vaut au moins autant la peine d'être souligné que les 250 vœux laïques en liberté pendant deux heures et demie sur le bou-levard Métropolitain. Qu'en pensez-vous?

Ce congrès avait été préparé de longue date dans chaque région du Québec. Aussi, chacune d'entre el-les était-elle fière de présenter à l'ensemble le visage qu'elle reflétait dans son milieu. La soirée du ven-dredi soir a été riche de partage en ce sens.

Le congrès de cette année — car ce n'était pas le premier — prenait une coloration spéciale du fait du 10^e anniversaire du S.P.V. Avec en-thousiasme et dans un esprit d'en-semble qu'il fallait vivre pour le comprendre... et y croire, chacun s'est appliqué à compiler pour les archives générales du S.P.V. ce qui a été caractéristique des équipes au cours de cette année spéciale. C'é-tait la première étape de la fête.

Le congrès était essentiellement une expérience spirituelle chré-tienne, on a su y prier, on a su se pardonner et on a su célébrer Celui qui nous rassemblait. Jésus-Christ, à l'intérieur de l'Eucharistie. Voilà le véritable motif d'enthousiasme, de joie, de fraternité pour ces jeu-nes, qu'ils aient 10 ans ou 20 ans; ensemble vivre de cette Vie qui nous anime.

Le cardinal Maurice Roy a pré-sidé l'Eucharistie du dimanche

alors que celle du samedi soulignait le 10^e anniversaire. Les jeunes ont pu profiter de la présence de per-sonnes-ressources ayant des expé-riences de vie particulière, afin de les aider à réfléchir sur leur "uti-lité de chrétiens" en 1974... et cette utilité, ils y croient, soyez-en sûrs!

S'agit-il d'un phénomène margi-nal?... Pas du tout, le S.P.V. est un regroupement de jeunes dans l'E-glise et tient à le demeurer. Il entre-tient d'ailleurs des relations avec tous les diocèses où il est repré-senté.

Sceptique... vous l'êtes peut-être. Etienne... vous l'êtes sans doute!

Alors, ils se sentiront appuyés pour vivre les exigences d'un projet de vie qui est celui de chacun d'en-tre nous.

Cessons de parler à tort et à tra-vers et regardons autour de nous, ils sont peut-être là à agir.

Kristian CHAMPAGNE

au nom du Service de Préparation à la Vie.

Montréal, le 31 mai 1974.

Le département de français au Cegep du Vieux-Montréal

Le 23 avril dernier, Le Devoir pu-bliait une lettre de Robert Farley sur les "vraies causes" du conflit qui paralysait les départements de français et de philosophie du CEGEP du Vieux-Montréal. Ce d'entre répondait à une lettre de Ber-nard Larocque et Pierre Barrie sur les "causes" du conflit au Vieux-Montréal et que Le Devoir avait fait paraître le 19 avril.

M. Farley fait repasser la responsa-bilité du conflit sur ceux qu'il qualifie d'"éléments radicaux du syndi-cat" et pour qui "seuls comptent les objectifs politiques". Les visées qu'il attribue aux radicaux l'amè-nent, au paragraphe 12 de sa lettre, à des insinuations qui jettent le dis-credit sur le travail et le fonction-nement du département de français dont il fait partie.

M. Farley a donc été convoqué à une réunion du département de français où le point 3 de l'ordre du jour se lisait ainsi: — La lettre de Robert Farley au Devoir. Notre col-lègue ne s'étant pas présentée à cette réunion, l'assemblée départemen-tale a décidé de convoquer une de-uxième réunion et d'inviter Robert Farley par courrier recommandé à venir justifier les accusations du pa-ragraphe 12 de sa lettre. M. Farley a ignoré cette deuxième convoca-tion. Ses absences répétées au dépar-tement nous permettent de croire qu'il serait bien incapable de prou-ver les affirmations biaisées de sa lettre au Devoir. Nous voulons donc apporter les corrections qui s'im-posent au dire de M. Farley:

1. La sélection des professeurs du département ne se fait pas sur la base de leurs couleurs politiques. Un comité de sélection mandaté par l'assemblée départementale établit les critères de sélection et choisit les nouveaux professeurs. Il est fa-cile de se rendre compte que les derniers professeurs engagés au dé-parterment ont des options politi-ques bien différentes. Si tel n'était pas le cas M. Farley aurait beau jeu pour en faire la preuve. Il aurait aussi pu nous dire quel est ce pro-fesseur qui sans avoir de diplôme d'études collégiales a été engagé pour ses idées politiques.

2. Les professeurs de français sont appelés à donner l'un ou l'autre des différents cours offerts par le département. Ce que leur permet leur formation générale en lettres. Comment M. Farley peut-il laisser entendre que la compétence des professeurs laisse à désirer parce qu'ils peuvent choisir de donner n'importe lequel des cours du pro-gramme de français de la DIGEC?

3. Le principe de la rotation sem-ble aussi être responsable de la pré-tendue incompréhension des profes-seurs tout en rendant possible l'élimination d'un "vieux" qui donne ce cours depuis trois ou quatre ans. Nous aimerions que M. Farley nous explique. Nous ne comprenons pas.

Le principe de la rotation a été voté pour nous permettre de renou-veler notre enseignement en favori-sant une certaine ventilation à l'in-térieur des comités de cours. La ro-tation obligatoire donne priorité à un professeur qui désire intégrer un nouveau comité de cours ou un au-tre professeur aurait déjà donné ce cours majoritairement (au moins 3 groupes sur 5) pendant 4 sessions consécutives.

4. Les cours de linguistique est un cours obligatoire imposé par le pro-gramme de la DIGEC. Nous retrou-rons deux tendances opposées dans la façon d'aborder ce cours: l'ap-proche normative qui a pour objec-tif de corriger la langue des étu-diants et l'approche théorique qui observe des faits de langue en fai-sant appel aux instruments scientifi-ques des discours linguistiques. Les sacres et les jurons dont parle M. Farley peuvent constituer des ob-jets d'analyse pour l'approche théo-

rique. Il nous semble un peu facile de laisser entendre que l'on fait de l'enseignement de la langue qui s'écarterait du "beau langage". M. Farley, ardent défenseur de l'ap-proche normative, fait preuve de beaucoup de mauvaise foi lorsqu'il parle de l'enseignement de la lin-guistique au département de français.

Les collages photographiques que les étudiants peuvent être invités à faire dans le cadre de certains cours ne sont pas non plus la preuve d'un laisser-aller pédagogique. Il faudrait que M. Farley tente de voir d'un peu plus près les objectifs poursuivis à travers de tels exercices. Nous aurions aimé que M. Farley assiste à certaines réunions des différents comités de cours avant de se per-mettre de juger de façon aussi mé-prisante l'enseignement de ses col-lègues.

Les dires de M. Farley concer-nant le département de français nous semblent un peu rapides, faciles et sans grand sérieux. Mais nous avons voulu corriger des affirma-tions qui, derrière un ton qui se veut humoristique, accusent le départe-ment d'incompétence.

Nous regrettons que M. Farley ne soit aussi souvent absent des activi-tés départementales où il pourrait participer aux débats à la suite des-quels se prennent les décisions con-cernant l'orientation du travail que nous faisons au sein du départe-ment. Mais nous en sommes à nous demander si la pratique du droit qui oblige notre collègue avocat à s'isoler de la collectivité départementale, n'entre pas en conflit avec sa pratique pédagogique.

Irène JOHNSON, pour le Conseil du département de français, Cegep du Vieux-Montréal. Montréal, le 30 mai 1974.

Les émissions du soir à Radio-Canada

Beaucoup de gens le soir aiment lire ou écrire au son d'une musique régulière et paisible. Malheureusement, au Québec, ils n'ont pas ce bonheur. La radio ne leur offre pas ce service. Ni la chaîne FM, ni la chaîne AM.

Le poste FM de Radio-Canada de-vrait donner l'exemple en ce do-maine. Mais non, après 19 heures, il lance sur les ondes une espèce de musique exécrable dont le mystère et la cacophonie nous laissent pan-tois. J'ignore s'il y a des auditeurs pour ce genre de sonorité. Je doute fort qu'ils soient à l'antenne de ce poste.

Si le réalisateur veut vraiment servir la collectivité, qu'il fasse donc entendre, le soir, des oeuvres connues et respectables. Haydn, Mozart, Bach, Beethoven et tous ces compositeurs qui ont laissé des oeuvres qui disent quelque chose, et va-lent bien mieux à tous points de vue que ces mélanges de la génération moderne qui, voulant faire nou-veau, suscitent l'ennui et le dégoût.

A la chaîne AM de Radio-Canada,

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910.
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan.
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy.
Directeur de l'information: Jean-François.
Trottoir: Bernard Larocque.

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2V 1X1. Les composés et imprimés par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Rivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à dif-fuser les informations publiées dans LE DEVOIR.
ABONNEMENT: Edition quotidienne \$40 par année, six mois \$22 à l'étranger, \$45 par année, six mois \$25, trois mois \$13. Editions du samedi: \$10 par année, Edition quotidienne, livrée à domicile par por-tion: \$120 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste ou-rnière sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0838. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.
TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

LIBRE OPINION

Liberté humaine et respect de la vie

par PAUL de BELLEFEUILLE
médecin pédiatre

Que le dur monde où il va aborder ne le tienne pas en ennemi, lui qui n'est l'ennemi de personne.
H. de Montherlant (La Reine morte, acte II, sc. IV)

La Ligue des Droits de l'homme (Le Devoir du 11 mai) invoque, à l'appui de l'avortement sur demande "dans certaines conditions", des raisons de pitié humanitaire pour la femme aux prises avec une grossesse que pour le moment elle ne désire pas, et de respect de sa liberté. Beaucoup de gens qui avaient d'abord épousé ce raisonne-ment en toute sincérité s'aperce-vaient maintenant qu'on les a leurrés et qu'ici, comme dans toutes les ques-tions qui touchent l'homme, la fin ne justifie pas les moyens. Un moyen mauvais ne peut produire une fin bonne.

En préconisant l'avortement pour des raisons psychologiques, écono-miques ou sociales, loin de promouvoir le "statut" ou les droits de la femme, on la diminue, madame Johane Verdon l'a éloquentement écrit (Le Devoir du 20 mai). On la bafoue en détruisant la maternité qui est son privilège ex-clusif, on l'exploite au profit de l'avor-tement, on la sacrifie à une politique dis-oidant démographique ou à une théo-rie sociale, ou encore à une pseudo-"liberté" sexuelle dont c'est elle, pres-que toujours, qui fait tous les frais et qu'on devrait plutôt appeler l'asservis-sement sexuel, car la vraie liberté ne va pas sans la responsabilité.

Proposer à une femme de laisser tuer l'enfant qui s'est formé en elle; la condamner à l'angoisse morale qui ac-compagne et suit presque toujours cette décision; la soumettre aux gra-ves risques que comporte l'avorte-ment provoqué pour sa santé physique et mentale, pour sa fécondité et la santé de ses enfants ultérieurs, au lieu de l'aider à surmonter le premier mo-ment de panique et de chercher les moyens positifs de faire face à sa si-tuation, l'assistance personnelle et professionnelle dont elle a besoin; ne pas explorer avec elle, par exemple, la solution heureuse qu'est souvent l'a-

doption; oublier que plus des trois quarts des grossesses d'abord indé-sirées sont bientôt pleinement accep-tées et produisent des enfants choyés, ce n'est pas faire preuve d'amour en-vers la mère, mais de mépris. Tuer ne peut pas être un acte d'amour (...)

Le droit à la vie: le premier des droits

Bien sûr, la Ligue des droits de l'homme reconnaît que l'on ne saurait parler d'un droit à l'avortement, mais sans dire que s'il en est ainsi, c'est pré-cisément pour une raison qu'elle énonce fort bien, mais à un autre pro-pos: "le droit à la vie de celui qui est victime d'agression". Elle sait que ce droit est reconnu à l'enfant dans le sein de sa mère par Me Morris Shu-matcher, président de la Commission des Droits de l'homme de l'Associa-tion canadienne du Barreau, et par M. le juge L.-P. de Grandpré, président sortant de cette association.

Quant à l'idéal de santé proposé par l'Organisation mondiale de la Santé, il est évident que celle-ci n'avait pas l'intention de priver l'enfant à naître de son droit au bien-être complet dans les domaines médical, psychologique et social, puisque l'Assemblée gé-nérale des Nations-Unies elle-même pro-clamait, dans la Déclaration des Droits de l'enfant du 20 novembre 1959, que "l'enfant, en raison de son immaturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée, avant comme après sa naissance". Déjà, en 1948, l'Association médicale mondiale avait adopté la Déclaration de Genève qui dit notamment: "Je conserverai le plus grand respect pour la vie hu-maine dès le moment de la concep-tion" (je traduis de l'anglais), ce qu'elle devait confirmer par les mêmes termes dans la Déclaration d'Oslo en 1970.

Ce que les sophismes doucereux de la Ligue n'auront su faire perdre de vue au plus grand nombre de vos lec-teurs, c'est une chose qui saute aux yeux: que le droit à la vie est le pre-mier des droits. Sans lui il ne peut exister de libertés civiles, de liberté de conscience et de parole, de droit d'as-sociation, etc. S'il n'y a pas de vie, il ne peut y avoir de "qualité de vie". Il ne faut pas être grand clerc pour com-prendre ça, encore moins membre de la Ligue des Droits de l'homme.

Mais voilà, nous avons été soumis à un tel barrage de propagande (avec la coupable complaisance des média) qu'on a presque oublié des vérités pourtant bien simples, comme celle que le grand généticien Jérôme Le-jeune rappelait l'autre jour au magni-fique Symposium pour la Vie: "Le médecin est fait pour soigner et non

pour tuer". C'est M. Lejeune qui défi-nit notre devoir à tous devant les dé-tresses que suscitent les grossesses inopportunes: "Secourir ensemble la mère et son enfant", dans la déclara-tion qu'ont signée près de tiers des médecins de France et du Québec. (Notons que dans ces deux Etats, seuls environ 1% des médecins se sent in-crits contre cette déclaration, ce qui fait justice de l'opinion selon laquelle la défense du "droit de naître" serait le fait d'une minorité d'attardés).

Secourir la mère et l'enfant: la seule attitude humaine. Applaudissons à l'accent que met la Ligue des Droits de l'homme (tout comme d'autres or-ganismes: "Couple et Famille", "Grossesse-Secours", etc.) sur l'amé-lioration des conditions de vie et du sort de la famille, car c'est vrai que notre pays est retardataire pour ce qui est des congés de maternité et de pa-ternité, des services de garde d'en-fants, des consultations de planifica-tion familiale. Il faut prévenir et corri-ger les conditions économiques-sociales qui poussent à l'avortement. Mais n'allons pas croire que ces conditions soient toujours en cause; beaucoup de jeunes filles sont avortées à cause de l'insistance de leurs parents qui ont peur du qu'en dira-t-on (...)

Théologie de l'avortement ou théologie avortée?

M. Guy Durand, théologien de l'U-niversité de Montréal (Le Devoir du 22 mai) reprend, à l'instar de la Ligue des Droits de l'homme, l'idée que la léga-lisation de l'avortement ferait dimi-nuer le nombre des avortements clan-destins. S'il s'en était informé, il au-rait pu se rendre compte que partout où cette question a été étudiée sérieu-sément (en Allemagne de l'Est, en An-gleterre, en Yougoslavie, en Hongrie, en Tchécoslovaquie, au Japon, en Suisse, au Colorado) on a trouvé qu'il n'en est rien: dans les trois premiers de ces pays la fréquence de l'avorte-ment clandestin a même augmenté de-puis l'institution de l'avortement lé-gal. Dans l'Etat de New York, on ob-serve actuellement plus de décès ma-ternels à la suite d'avortements légaux qu'après des interventions clandestines. (Voir: Dr T.W. Hilgers de la Clini-que Mayo, "Induced Abortion, a docu-mented report", 2^e édition, 1973).

Quant à l'argument de l'enfant non désiré, qu'il fait également sien, je voudrais faire remarquer à M. Du-rand que puisqu'on ne peut jamais affirmer avec certitude qu'un enfant sera aimé plus tard, et qu'on sait que la plupart des enfants maltraités ont d'abord été des enfants désirés, sa charité très particulière devrait le pousser à conseiller l'interruption de toutes les grossesses. S'il n'y a pas d'enfant, il ne peut y avoir d'en-

la parole du jour

"Si quelqu'un ne commet pas d'écart de langage, c'est un homme parfait: il est ca-pable de réfréner tout son corps. Quand nous mettons aux chevaux un mors dans la bouche pour nous en faire obéir, nous diri-geons tout leur corps... Bêtes sauvages et de tout genre sont domptés et ont été domptés par l'homme. La langue, au contraire, per-sonne ne peut la dompter: c'est un fleau sans repos." — Epître de Jacques 3, 2-8 (entre 50 et 60 après JC)

3995, rue Bannantyne, Verdun
769-4545

suites
de la première
page

ASTURIAS

comme seconde patrie, l'écrivain guatémalteque consacra la majeure partie de son oeuvre à s'insurger contre toutes les formes d'injustice et de dictature, ressuscitant aussi les vieilles légendes maya et la tradition de son peuple auquel du reste, il dédia avec amour son prix Nobel, le considérant "comme une oeuvre importante du peuple guatémalteque vers une conscience plus sûre de lui-même".

De sang espagnol par son père dont les ancêtres émigrent des Asturies au nouveau monde vers 1770, de sang indien par sa mère, Miguel Angel Asturias naît le 19 octobre 1899 à Guatemala. Son enfance, son adolescence se passent dans le climat de terreur politique que fait régner jusqu'aux années 1920 le dictateur Manuel Estrada Cabrera.

Étudiant en droit, il publie en 1923 une thèse sur "Le Problème social de l'Indien" qui reçoit le prix de l'université nationale, avant de partir à la découverte de l'Europe.

En 1924, il vient à Paris s'inscrire à la Sorbonne après un bref séjour à Londres. Pendant huit ans, Miguel habite un petit hôtel d'étudiants, place de la Sorbonne. Il travaille avec le professeur Georges Raynaud, spécialiste des cultures et des religions d'Amérique latine.

Son premier livre, "Les Gens du Guatemala", est édité à Madrid, Paul Valéry, qui préface avec enthousiasme l'ouvrage l'année suivante, conseille à l'auteur de retourner dans son pays au contact de son peuple. Asturias suit ce conseil. Il rentre au Guatemala avec en poche le manuscrit "Le Président", oeuvre dans laquelle il condamne le dictateur Estrada Cabrera.

Ce livre, il ne pourra le publier qu'en 1946. La traduction française attendra, elle, 1952. Le "Président" attire sur lui, d'un coup, l'attention mondiale.

L'écrivain même alors dans son pays une carrière de journaliste et d'homme politique. En 1942, il est élu député fédéral et chargé de mission diplomatique. C'est à cette époque qu'il organise une société pour aider la France libre.

En 1945, Miguel Angel Asturias se rallie d'emblée au régime du président progressiste Juan José Araveno et devient attaché culturel au Mexique en 1946, puis en Argentine de 1948 à 1950 date à laquelle il prend rang de ministre conseiller.

Après un séjour en France dans cette fonction, il est nommé ambassadeur à Salvador.

Lors du renversement du président Arbenz Guzman en 1954 et de la prise de pouvoir par le colonel Castillo Armas, l'écrivain doit s'exiler en Argentine, le pays de sa femme. Il y reste jusqu'en 1961. Ses prises de position contre l'impérialisme lui valent des difficultés dans ce pays d'accueil. Il vient alors en Europe où, inlassable conférencier, il s'efforce d'attirer l'attention sur les problèmes latino-américains.

En 1966, il reçoit le prix Lénine de la paix. Après l'élection du président Montenegro, la même année, il accepte de représenter son pays à Paris mais il démissionne de ce poste en juillet 1970 se consacrant alors entièrement à la littérature.

Transcriptions de légendes aztèques et mayas ou descriptions réalistes des conditions de vie du prolétariat paysan, l'oeuvre d' Asturias est pleine d'une poésie onirique, baroque et riche d'invention.

Toutes ses publications recueillent un vif succès: "Claires Veillées de Printemps" (Gallimard, 1966), "La Flaque du Mendiante" (Albin-Michel, 1966), "Messagers Indiens", Seghers, 1968, "Trois ou Quatre Soleils", publié en 1971, qui ramène aux premières sources de l'inspiration d' Asturias, ou légendes du Guatemala, songes et mythologies se mêlent étroitement.

Parallèlement à cette oeuvre poétique, Asturias rédige des textes rudes comme "Weekend au Guatemala", "Le Pape vert", qui expriment la révolte contre la dictature des grandes compagnies fruitières nord-américaines. Révolte qui s'exprime également dans "Une Certaine Matrasse".

Lorsqu'il tombe malade, le 15 mai dernier, l'écrivain, alors âgé de 75 ans, effectuait un séjour dans la capitale espagnole.

Ainsi disparaît Miguel Angel Asturias, qui prôna toujours le progrès et la paix, qui, en souhaitant qu'en débarquant sur la lune les premiers astronautes trouvent ces choses si rares et les ramènent sur terre, évoquait encore une de ces légendes indiennes qu'il aimait tant.

"Selon les croyances des Indiens maya de mon pays, expliquait-il, la lune est habitée par un lapin aux longues oreilles jaunes, symbole de bonheur et de paix. (...) J'espère que les astronautes le trouveront et le rapporteront sur terre..."

la météo

Le temps beau et chaud qu'a connu le Québec ces jours derniers semble vouloir persister pour encore quelques jours.

Les régions du sud de la province, c.-à-d. d'Ottawa jusqu'à Québec connaîtront les températures les plus chaudes tandis que les régions de l'Abitibi de même que Chibougamau et Pontiac-Témiscamingue connaîtront un temps un peu moins chaud. Sous des températures plus chaudes que la normale comme ces jours-ci, on doit s'attendre à une possibilité d'averses ou orages en après-midi. Les régions les plus touchées seront le nord-ouest québécois où les possibilités d'averses seront assez fortes.

Régions de Chibougamau, de l'Abitibi, de Pontiac-Témiscamingue: généralement nuageux avec quelques averses. Maximum 65. Aperçu pour demain: généralement nuageux.

Régions de Montréal, de l'Outaouais, des Cantons de l'Est: passages nuageux et quelques averses en fin de journée. Maximum 75 à 80. Aperçu pour demain: beau et chaud.

Régions de la Haute-Mauricie, du Lac St-Jean: généralement nuageux et quelques averses. Maximum 70. Aperçu pour demain: généralement nuageux.

LES SONDAGES

il, faire comme M. Claude Ryan, directeur du DEVOIR, "qui trouva le moyen de se contredire deux ou trois fois dans l'éditorial commentant les conclusions du sondage".

De son côté, M. Bourassa est d'avis que les deux sondages "sont encourageants pour le gouvernement alors qu'il s'apprête à trancher une question aussi délicate". Il ajoute: "On voit que les Québécois veulent que le gouvernement agisse, mais d'une façon raisonnable et positive."

Le premier ministre a aussi réitéré que son gouvernement est disposé à apporter des modifications aux modalités du projet de loi.

"Il n'est pas étonnant, a-t-il dit, que le Parti québécois s'oppose au bill 22, puisque, en proclamant le français comme seule langue officielle au Québec, le gouvernement se trouve à démontrer que l'on peut établir cette formule sans avoir besoin de briser le pays, sans la séparation économique, avec tout ce que cela comporte d'inconvénients pour les Québécois."

Commentant les dispositions du projet quant à la langue de travail, M. Bourassa souligne que le bill 22 "va assez loin de ce côté: on conditionne l'octroi de subventions, de concessions, et l'application de lois donnant des avantages économiques, au fait que les entreprises démontrent qu'elles font des efforts très sérieux pour que le français soit mieux utilisé ou qu'il y ait des francophones dans l'administration supérieure."

M. Pierre Lajoie, président du Parti libéral du Québec, a déclaré à Saint-Jérôme au cours d'un congrès régional que "les gens du Québec veulent vivre en français même s'il est impossible de s'isoler des 200 millions d'anglophones qui nous entourent".

Commentant les résultats du sondage, M. Lajoie a dit "qu'une fois de plus la campagne montée par des groupes plus tapageurs que représentatifs ne reflète pas du tout l'opinion de la majorité des Québécois".

Enfin, M. François-Albert Angers, formulant lui aussi un premier commentaire, s'est dit d'avis qu'on ne doit pas interpréter trop vite les résultats de ce sondage. Selon lui, la formulation de la première question du sondage sur le statut de la langue prête à confusion.

Selon l'économiste du Parti québécois, M. Jacques Parizeau, les résultats du sondage sur la langue révèlent "la perte de confiance des francophones envers le Québec". M. Parizeau estime que le fait que plus de 40% des francophones ont l'impression que l'usage du français va décliner au Québec "est angoissant et doit remettre en cause la stratégie du Parti québécois".

S'adressant à quelque 800 délégués au cours du congrès régional du PQ du Saguenay-Lac-Saint-Jean, hier, M. Parizeau a déclaré que "le seul espoir de faire cesser la glissade actuelle était de redonner aux Québécois le goût de l'être, plutôt que de devenir un sous-produit de l'Amérique du Nord".

"Nous sommes, a-t-il dit, en face d'un système politique qui accepte que le peuple québécois disparaisse."

Quant au député de Saint-Jacques à l'Assemblée nationale, M. Claude Charon, le sondage montre "l'incertitude des Québécois en face de leur avenir collectif".

M. Charon, qui est critique de l'opposition, en matière d'affaires culturelles, a souligné la position contradictoire de plusieurs répondants au sondage.

Les francophones québécois, a-t-il dit, se montrent favorables au libre choix des parents sur la langue d'enseignement et ils veulent en même temps obliger les immigrants à envoyer leurs enfants à l'école française.

VICE-ROI

d'honneur eut lieu ensuite dans le grand hall de l'Université. Le dîner, à 19h30, eut lieu dans la cafétéria d'un immeuble du campus voisin du pavillon central.

On possède peu d'information sur l'instinct même où M. Léger s'est senti mal. On croit savoir qu'il avait déjà donné discrètement le signal de son départ, peu avant 20h, à son aide de camp honoraire de la région de Sherbrooke, le lieutenant-colonel Pierre Massé, du régiment des fusiliers de Sherbrooke.

Celui-ci précéda donc le gouverneur, selon les usages du protocole, vers la porte de sortie, lorsque s'étant retourné, il constata que personne ne le suivait. M. Léger était assis sur une chaise.

Son premier voisin de table et son beau-fils, le docteur Fréchette fut le premier à se porter à son secours.

"Il n'est pas tombé, il a été retenu", a précisé M. Nantel.

Assis un peu plus loin à la table, le doyen de la faculté de médecine reconnu aussitôt les symptômes d'un malaise grave et ordonna sans plus que le gouverneur général soit transporté de toute urgence à l'hôpital universitaire situé à cinq milles de là sur un haut coteau qui domine la ville.

Pendant ce temps, par téléphone, le doyen constituait une équipe d'urgence qui était déjà présente à l'hôpital à l'arrivée de l'ambulance, laquelle avait quitté la cafétéria à peine dix minutes plus tôt. Simultanément, l'entourage de M. Léger informait M. Trudeau de l'état de santé du représentant de la reine et la nouvelle fut également transmise à Buckingham Palace, à trois heures dans la nuit d'hier.

On ignore si le gouverneur général était conscient à son arrivée à l'hôpital. Ni M. Nantel ni le docteur Fréchette n'ont été précis sur ce point.

Hier soir, une rumeur voulait qu'il eut tout le côté gauche paralysé.

Le seul indice de la gravité de l'état de santé de M. Léger tient à deux observations de M. Nantel: le gouverneur général a reçu le sacrement des malades vers 23h45 hier soir (samedi), des mains de son frère, le cardinal Paul-Emile Léger à la requête de sa famille."

Fait à noter, le cardinal quittait les lieux peu après avoir administré l'extrême-onction, un rite bref et discret auquel assistaient, outre Mme Léger, sa fille, son beau-fils, et le chancelier de l'université, l'archevêque de Sherbrooke, Mgr Jean-Marie Fortier.

L'entourage du gouverneur général a peut-être voulu minimiser la gravité de l'état de santé de M. Léger en expliquant hier midi aux journalistes qu'il avait la veille reçu "le sacrement des malades", une expression qu'on rendit en anglais par "The last rites".

Depuis Vatican II, nous a expliqué hier l'aumônier du CHU, le père Paul Puignero, les catholiques francophones, n'utilisent plus l'expression "derniers sacrements" ou "extrême onction". Leurs co-religieux anglophones, eux, ont toujours recours aux "last rites", de sorte qu'on a cru que M. Léger, peu avant minuit, était à la dernière extrémité.

Le voyage avait mal commencé. C'est en voiture et non en avion, comme prévu, que le gouverneur général dut parcourir les 100 milles qui séparent Montréal de Sherbrooke et par un temps très chaud et très humide. En effet, à Dorval, où l'avion qui le transportait d'Ottawa (un "Cosmopolitan" des forces de l'air canadiennes) devait faire escale en provenance de la capitale pour cueillir son frère le cardinal, un léger incendie se déclara dans des moteurs quelques secondes avant le décollage.

Le pilote coupa les gaz et pressa les passagers de quitter l'appareil, tandis que les pompiers de l'aéroport entouraient l'avion. Ils n'eurent pas à intervenir dans ce qu'on croit être la mise à feu de résidus de carburants dans un des moteurs mais l'avion, maintenant cloué au sol, il fallut louer deux limousines de fortune de la société Murray Hill pour entreprendre la longue étape.

Ainsi les deux frères Léger arrivèrent-ils à Sherbrooke avec 45 minutes de retard et une période de repos d'une vingtaine de minutes qui avait déjà été prévue à l'horaire dut être annulée.

"Le gouverneur paraissait en bonne forme mais il était peut-être plus rougissant qu'à son habitude", nous a confié un témoin oculaire de son arrivée au pavillon central.

On peut supposer, mais les médecins n'en ont rien dit, que la tension et la fatigue qui résultèrent de ce voyage ont pu indisposer le gouverneur général bien que ce dernier n'ait donné aucun signe de malaise jusqu'à moment où il prit congé de ses hôtes.

La nouvelle de son transport à l'hôpital se répandit comme une traînée de poudre à cause de l'indiscrétion d'un ambulancier.

Approuvé par Ottawa, le bulletin médical que nous a lu hier M. Nantel émane directement du directeur des services professionnels du CHU, le docteur Gilles Gosselin. Aucun médecin n'a été mis à la disposition des journalistes, pour interview. Hormis l'incident cérébro-vasculaire mentionné dans le bulletin, on ignorait toujours hier soir la nature exacte de la crise qui a terrassé le gouverneur.

Sa gravité ne laisse pourtant aucun doute: "Il n'est pas question de le transporter dans un autre hôpital", a déclaré M. Nantel.

Avant le départ du gouverneur de la capitale dimanche après-midi, ses pouvoirs avaient été remis entre les mains du juge Martland de la Cour suprême jusqu'à minuit hier, en l'absence du juge en chef Bora Laskin, qui les assume cependant depuis son retour à Ottawa hier.

Aux petites heures hier, les journalistes étaient tenus à l'écart du dixième étage de l'hôpital où repose M. Léger et, hormis la présence de quelques agents de la Gendarmerie royale, rien ne témoignait de la gravité de l'incident.

Jusqu'à hier après-midi, cependant, aucun spécialiste de l'extérieur du CHU ne s'était joint aux médecins de l'université.

Vers 13h, toutefois, le médecin personnel de M. Léger, le docteur Gaston Sauvé, franchissait le portail du grand immeuble, en compagnie du chef de cabinet du gouverneur général, M. Desmond Butler.

"Il est heureux que nous soyons en cette ville qui compte d'excellents médecins et un hôpital aussi moderne", a déclaré M. Butler.

De son côté, M. Nantel a tenu à préciser que le docteur Sauvé n'avait pas été appelé au chevet du malade pour le traiter mais pour informer simplement l'équipe médicale du dossier médical de M. Léger.

MM. Butler et Sauvé devaient quitter Sherbrooke pour Ottawa hier soir tandis que M. Nantel y demeurerait aussi longtemps que l'exigerait la situation.

Vers cinq heures hier après-midi, le chef-adjoint du cabinet de M. Léger a de nouveau convoqué les journalistes à leur requête pour répéter que la situation du patient était toujours "grave mais stable".

"Cependant, a-t-il ajouté, on peut présumer que les prochaines 24 heures seront décisives. En tout cas, les médecins ne capituleront pas."

Il nous a été impossible de connaître le nom du chef de cette équipe médicale réunie à la hâte mais qui compte parmi les meilleurs praticiens du Canada.

A ce sujet, M. Nantel a expliqué que le CHU lui-même préfère ne distinguer personne parmi les membres du groupe qui veille sur la santé compromise de M. Léger.

D'autre part, invité à faire état de la rumeur suivant laquelle M. Léger serait paralysé du côté gauche, M. Nantel a rappelé: "Je ne suis pas médecin, il est vrai que j'ai vu M. Léger quelques minutes dimanche soir et rien ne m'autorise à accréditer cette rumeur."

Enfin, M. Nantel a souligné qu'il est peu probable qu'un médecin soit invité, d'ici 24 heures, en tout cas, à commenter publiquement l'état de la maladie du gouverneur général.

HABITATION

pole ont très mal accueilli les initiatives annoncées par M. Trudeau en soulignant le fait qu'aucun des quatre partis politiques n'était parvenu à formuler une véritable politique de l'habitation. La Gazette qualifie de "pitoyable" et La Presse de "boiteuse" la politique proposée alors que le Star affirme que celle-ci ne règle rien en raison du refus des autorités d'agir sur la spéculation et du manque de collaboration entre les différents paliers de gouvernement.

Le ministre des Affaires urbaines, M. Ron Basford s'est porté à la défense des mesures proposées par le premier ministre qui auraient été "incompréhensibles". Il a précisé que les changements annoncés seront révisés constamment afin de s'assurer que les objectifs visés soient atteints de façon satisfaisante.

Le ministre répondait ainsi aux partis d'opposition qui ont été unanimes à souligner le caractère "inadéquat et irréaliste" de la nouvelle politique.

M. David Lewis a déclaré entre autres que les plafonds fixés ne tenaient nullement compte des prix du marché actuel de l'immobilier. Le chef du NDP a qualifié "de malhonnetes, d'insensées, d'inefficaces et d'insultantes pour la popula-

tion" les modifications décrites par M. Trudeau.

Dans les milieux bancaires, la réaction n'est pas encore apparue suite à la demande du gouvernement de se montrer moins exigeant quant au premier versement réclamé à l'emprunteur de fonds hypothécaires. Cette action du gouvernement frapperait près de 5 des \$7 milliards affectés au crédit hypothécaire. Elle va à l'encontre des décisions prises par les institutions prêteuses il y a deux mois pour obliger les acheteurs à contribuer de façon plus importante au financement immédiat de leur maison.

JJSS

Président du Parti radical (depuis octobre 1971) député de Meurthe-et-Moselle (Nancy) depuis juin 1970, M. Servan-Schreiber a fondé en 1971, avec M. Jean Lecanuet, Le Mouvement réformateur, Auteur de plusieurs ouvrages à succès, il a publié en 1967 le Delfi américain qui devait devenir un best-seller avec plus de 600.000 exemplaires vendus.

M. J.J. Servan-Schreiber, plus connu sous le sigle JJSS n'aura été ministre des réformes que 13 jours.

NIXON

Mme Golda Meir à Vienne qui l'a suivie, le chancelier n'a manqué aucune occasion de s'informer du problème. Il a ainsi reçu tout récemment, en qualité de chef du Parti socialiste autrichien, le secrétaire général de l'Union socialiste arabe, M. Mohamed Ghanem et a souligné l'importance que cette visite avait pour lui.

Le président Nixon a passé le week-end à se préparer pour la tournée de six jours au Proche-Orient qu'il va commencer mercredi au Caire.

M. Nixon est revenu samedi soir de sa retraite de Camp-David, dans les collines du Maryland, où il a étudié la masse d'information préparée par le département d'Etat et le conseil national de sécurité sur les cinq pays qu'il va visiter et les hommes d'Etat qu'il y va rencontrer, il a continué hier à la Maison-Blanche.

Ce sera la première fois qu'un président des Etats-Unis met les pieds au Proche-Orient depuis que Franklin Roosevelt séjourna au Caire avec Winston Churchill en 1943 avant et après leur rencontre avec Staline à Téhéran.

M. Nixon sera accompagné par sa femme Pat, le secrétaire d'Etat, Henry Kissinger, une cinquantaine d'autres fonctionnaires, 120 journalistes et un nombre considérable, mais secret, d'agents du service de sécurité.

Le président a tenu à faire ce voyage pour deux raisons:

— Il va symboliser le regain d'influence des Etats-Unis dans le monde arabe, y compris dans des pays comme l'Egypte et la Syrie qui étaient pratiquement passés dans l'orbite soviétique (voir notre dossier page 9);

— Il va lui donner l'occasion de faire passer son image ternie de politicien discrédité par le Watergate derrière l'image resplendissante de l'homme d'Etat dévoué à l'édification d'une structure de paix dans le monde (voir Le Point, page 7).

M. Nixon et sa suite quittent Washington ce matin à 9h00 à bord du Beig 707 présidentiel Spirit of 76 pour arriver à Salzbourg, en Autriche, à 22h30. Il y passera la journée de demain pour avoir le temps de s'adapter au changement d'horaires avant d'aborder la cavalcade à travers le Proche-Orient.

La Maison-Blanche n'a pas encore donné le détail définitif de l'itinéraire qui va mener le président en Egypte de mercredi à vendredi, en Arabie saoudite vendredi et samedi, en Syrie samedi et dimanche, en Israël dimanche et lundi et en Jordanie lundi et mardi.

Il est significatif que M. Nixon passe plus de temps en Egypte que dans n'importe quel autre pays, y compris Israël. Le succès de la diplomatie américaine au Proche-Orient n'a été possible que parce que le président Sadate a décidé de faire confiance au secrétaire d'Etat après la guerre d'octobre dernier et de lui prêter, main-forte.

Avant d'entreprendre son voyage, le président a reçu en fin de semaine à la Maison-Blanche les dirigeants des organisations juives américaines pour les rassurer sur l'attachement des Etats-Unis à la sécurité d'Israël et sur sa volonté de maintenir l'aide économique et militaire à l'Etat juif.

L'étape la plus remarquable du voyage sera sans doute celle de Damas.

M. Nixon va en Syrie avant même que les relations diplomatiques, rompues lors de la guerre des Six jours en 1967, aient été rétablies. Cela ne s'était jusqu'ici produit que dans le cas de la Chine populaire.

Dans ce climat, l'accord de la coopération technique et scientifique signé samedi entre les Etats-Unis et l'Arabie saoudite devrait être le "prototype" d'accords semblables avec les autres pays arabes, estime-t-on dans les milieux diplomatiques américains.

Ces milieux font ressortir qu'une coopération du même genre a déjà été établie entre les Etats-Unis et l'Egypte, et que d'autres pays arabes ont manifesté le désir de bénéficier d'une coopération identique avec les Etats-Unis.

Un premier contact a été pris hier matin entre l'"avant-garde" de la suite du président Nixon et les hauts fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères, pour établir le programme du séjour du chef de l'exécutif américain en Israël.

Il est déjà prévu que le président Nixon visitera Jérusalem, les lieux-saints, et le mémorial Yad Vachem dédié aux six millions de victimes des massacres nazis. Il est également probable qu'il survolera le pays en hélicoptère et qu'il se rendra à Tel Aviv.

Le président et le secrétaire d'Etat auront avec les dirigeants israéliens deux ou trois réunions de travail au cours desquelles seront examinés les problèmes suivants: aide économique et militaire à long terme des Etats-Unis à Israël, la reprise de la conférence de Genève, la situation au Proche-Orient et peut-être aussi le problème palestinien et le sort des Juifs d'URSS et de Syrie.

A ce propos, Dava (proche du gouvernement), écrit que si Israël a tout lieu de se montrer satisfait des propositions américaines d'aide économique et militaire, il en va tout autrement en ce qui concerne le problème des Juifs soviétiques. "De récentes déclarations faites à ce sujet par le président Nixon et par le secrétaire d'Etat Kissinger, écrit-il, ne nous autorisent aucun optimisme. Il est douteux, après que le président Nixon ait pris ses distan-

Renouveau charismatique : ils étaient huit mille des cinq continents à Québec

QUEBEC (PC) — "L'heure est venue de donner à l'Eglise le supplément d'âmes dont son corps a besoin après Vatican II. Nous sommes en train de vivre ce moment indispensable à l'Eglise". C'est ce que déclarait samedi le cardinal Suenens, archevêque de Malines-Bruxelles, invité d'honneur au premier congrès francophone du Renouveau Charismatique.

Ce congrès a réuni à Québec quelque 8.000 membres du renouveau charismatique parmi lesquels, outre la présence de l'archevêque de Malines-Bruxelles, on remarquait celle de Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec, ainsi que celle d'environ 300 prêtres.

Les cinq continents étaient représentés lors des assises de ce mouvement qui a pris naissance il y a sept ans au Canada principalement.

Le thème du Congrès était "la réconciliation dans l'Esprit". On a voulu prouver à travers celui-ci pendant les trois jours du congrès que l'unité se retrouve dans l'amour. Des prières, des heures d'adoration, des messes se sont succédées sans interruption depuis vendredi soir à hier après-midi, cependant que 36 ateliers ont tenu à l'attention ces milliers de gens venus des quatre coins de la province, des Etats-Unis, d'Europe et d'Asie.

Dans son allocution d'ouverture vendredi soir, le cardinal Roy a invité les charismatiques à correspondre à l'action de l'Esprit Saint, qui, tout comme au début de l'Eglise, a changé le coeur des pre-

miers apôtres pour en faire des croyants d'abord, puis des martyrs, au service de Dieu et de l'Eglise naissante. Mgr Roy a demandé aux congressistes de prier pour qu'il y ait plus de foi aujourd'hui et plus de justice dans la solution des problèmes mondiaux.

Le cardinal Suenens a pour sa part insisté sur "la reprise de conscience du trésor que chacun porte en lui et qui est immanable au baptême et à la confirmation. Je crois, dit-il, que c'est une confirmation spirituelle de notre confirmation sacramentelle."

Parlant ensuite du christianisme de demain, Mgr Suenens a affirmé que les chrétiens seront de moins en moins des chrétiens de tradition. Il espère en outre que la question du Renouveau charismatique sera intégrée au synode épiscopal prévu en septembre prochain. Enfin le Primat de Belgique a ajouté que le pape Paul VI attendait que les hiérarchies s'ouvrent avant de se prononcer sur le renouveau charismatique.

Enfin, on pouvait remarquer parmi les participants du congrès, la présence de gens de toutes les couches de la population. De même au-delà de 20 pour cent des inscriptions au congrès représentaient des jeunes qui chantaient et priaient, les mains levées au ciel.

Le congrès s'est terminé par la lecture du texte d'un télégramme envoyé au Saint-Père pour l'assurer de la fidélité à l'Eglise de tous les membres du renouveau charismatique réunis à Québec.

La fin du jeûne des Irlandais libère aussi les Donoughmore

DUBLIN (par l'AFP) — Le comte et la comtesse de Donoughmore, enlevés dans la nuit du 4 au 5 juin à leur domaine près de Clonmel par un commando ont été retrouvés hier à l'aube à Dublin.

La comtesse de Donoughmore a déclaré à la radio de Dublin qu'elle et son mari avaient été enlevés pour servir d'otages pendant la grève de la faim des membres de l'IRA dans les prisons anglaises.

Lady Donoughmore a précisé que leur libération était intervenue "parce que les grévistes de la faim ont mis fin à leur jeûne". "Au milieu de la nuit précédente, a-

ces par rapport aux dernières prises de position du sénateur Jackson, qu'il demande aux dirigeants du Kremlin d'autoriser la libre émigration de ces Juifs".

LE PRÉSIDENT

nes étaient par surcroît bilingues. Rien de plus naturel que de conclure au français langue de travail dans cette entreprise de la Vieille Capitale.

C'est la réponse que recevait immanquablement M. Cholette, chaque fois qu'il demandait aux employés s'ils travaillaient en français, durant la phase préparatoire à l'opération proprement dite.

M. Cholette devait cependant réaliser rapidement que les affiches, les documents d'instruction, les cartes graphiques, les documents de référence bref l'ensemble du vocabulaire technique étaient unilingues anglais dans cette usine.

Peut-on dans un tel cas parler de français langue de travail ou affirmer que les travailleurs ne sont pas en "situation de bilinguisme", selon l'expression du rapport Gendron?

Accompagné du directeur adjoint de l'Office, M. Jean-Claude Corbeil, M. Cholette a posé cette question à M. Jean-Denis Gendron, au cours d'une longue conversation avec le président de la commission d'enquête sur le statut de la langue française au Québec.

La réponse de M. Gendron fut affirmative. M. Cholette s'en surprit et l'attribua, en grande partie, à l'école de linguistes qui attachent peu d'importance au vocabulaire pour faire porter tout le poids de la langue sur la syntaxe.

M. Cholette n'est pas du tout d'accord et il ne se cache pas pour l'affirmer. Il estime que certains contremaîtres, notamment, de la GE à Québec, classés parmi ceux qui n'évoluent pas dans une situation de bilinguisme, travaillent à plus de 50% en anglais.

Sur le plan collectif, M. Cholette estime que la situation est encore plus grave.

"Un peuple, comme le peuple québécois, dont la totalité du vocabulaire technique est anglais, c'est un peuple dépossédé de sa langue", affirmait en effet M. Cholette.

C.S.N. Suite de la page 3

traction et la manipulation de l'amiante, d'en informer les travailleurs et le public en général du strict point de vue de l'hygiène."

Avant d'évoquer la possibilité de créer une clinique industrielle syndicale, M. Rodrigue avait fait état d'une enquête menée en 1972 auprès des travailleurs de l'amiante. Cette étude a révélé que 67,7 pour cent des travailleurs de la région de Thedford se déclaraient insatisfaits des services de la clinique industrielle à leur disposition, 27,6 pour cent se sont déclarés satisfaits de ces services.

D'autre part, sans préciser quelles actions la CSN entend entreprendre pour accroître la part du Québec dans la transformation des produits de l'amiante, M. Rodrigue a rappelé que le Canada, premier producteur mondial d'amiante, transformait moins de 5 pour cent de ce produit. Le Québec, où se fait 83 pour cent de l'extraction, en transforme moins que l'Ontario. Globalement

le point Kissinger et son péché

L'homme a été l'artisan d'une stratégie des relations mondiales faisant la part belle au cynisme et il n'est pas étonnant, dans ce contexte où la première valeur morale est l'efficacité, qu'il ait fait mettre sur table d'écoutes ses principaux collaborateurs.

On a, bien sûr, beau jeu, après coup, de dire qu'un président tel que celui-ci ne pouvait manquer d'avoir alter ego tel que Kissinger, tout en spécifiant que l'implication du secrétaire d'Etat dans l'affaire des "plombiers" est sans commune mesure avec les éclaboussures que M. Nixon cherche vainement à effacer de son blason terni.

Ce qui est le plus grave c'est le fait que Kissinger avait été longtemps le chevalier parti chercher la toison d'or pour le bénéfice d'un supérieur-employeur aux abois qui avait besoin des poudres de son fidèle serviteur pour surmonter... Et déjà, nombreux étaient les détracteurs qui appréhendaient de voir le chef de la Maison-Blanche, lancé dans sa folle course à la survie, faire des "entorses" à l'intérêt bien compris des Etats-Unis pour ramener de ses négociations internationales un accord enviable qui lui servirait de bouée de sauvetage. Et Dieu sait s'il en a besoin!

On peut s'interroger sur les dessous d'une coïncidence qui ne laisse pas d'étonner: c'est le jour où, se croyant auréolé d'une gloire alimentée sur le champ de bataille du Proche-Orient, Henry Kissinger planait au-dessus de la presse que quelques questions insidieuses, lancées de main de maître, firent mouche, et l'idole chancela: lèvres pincées, les mains serrant le pupitre, le ton mal perché, Kissinger dut reconnaître ce qu'il avait caché aux sénateurs étudiant son investiture au département d'Etat. Une fronde lancée en plein front par ceux qui ne prennent

pas la politique proche-orientale du tandem Nixon-Kissinger?

De toute façon, la question n'est pas là: elle est dans la présomption de mensonge qui pèse maintenant sur Henry Kissinger, présomption qui est sans doute plus grave que le péché lui-même du secrétaire d'Etat. Dans le climat pourri des horreurs du Watergate, elle indique que la contamination était générale, que les tentacules du scandale enserrèrent tous ceux qui, depuis la première élection de Richard M. Nixon à la présidence des Etats-Unis, ont cru devoir servir un homme plutôt qu'un pays.

L'intérêt supérieur que Kissinger croyait servir justifiait-il le recours à des moyens hors de la portée du commun mortel? Ce n'est pas l'avis de l'une des victimes au moins du secrétaire d'Etat: Morton Halperin, qui a déjà introduit une action contre Henry Kissinger pour violation des droits constitutionnels...

Jusqu'à ce fameux jeudi, du tandem Nixon-Kissinger, le deuxième fonctionnait pour deux. Le risque est que le second étant aussi terni, le tandem ne se lance dans des jongleries diplomatiques autrement plus farfelues que la "percée conceptuelle" que Kissinger avait ramenée de son précédent voyage manqué à Moscou.

L'autre risque, et non le moindre, est de voir Henry Kissinger s'en aller écoeuré, éventuellement qu'il avait lui-même évoquée il y a plus d'un an, dans le contexte du Watergate justement, laissant entendre qu'il ne s'accrocherait pas si le rascal le touchait. Un risque non pas tant en lui-même que par ce qu'il signifierait pour la Maison-Blanche, où l'absence de leadership se doublerait d'un vide intégral d'imagination.

Georges VIGNY

Pas de médiation brésilienne en Afrique

L'URSS et le Portugal établissent des relations au rang d'ambassades

(par l'AFP) — Les gouvernements de l'URSS et du Portugal sont tombés d'accord pour établir, à partir du 9 juin, des relations diplomatiques au rang d'ambassades entre les deux pays, indique l'agence Tass.

Les deux parties sont convenues d'échanger le "plus rapidement possible" des ambassadeurs, précise le communiqué de l'agence. Il ajoute que les deux pays "sont tombés d'accord pour développer leurs relations bilatérales sur la base de la coexistence pacifique et respect des objectifs et des principes de la charte de l'ONU".

La décision du gouvernement soviétique a été accueillie sans surprise à Moscou, mais seule la rapidité avec laquelle le Kremlin a agi a étonné. On avait remarqué au cours des dernières semaines un net changement de l'attitude soviétique à l'égard de l'équipe au pouvoir à Lisbonne depuis le coup d'Etat du 25 avril. On estimait cependant que l'URSS, désireuse d'établir des relations diplomatiques avec le Portugal, ne ferait preuve d'aucun empressément afin de ne pas mécontenter les dirigeants des mouvements de libération des territoires portugais d'Afrique.

Moscou a probablement jugé suffisants l'association des socialistes et des communistes au gouvernement et le dialogue engagé avec les mouvements de libération des territoires portugais d'Afrique.

Quant à lui, M. Mario Soares, ministre portugais des Affaires étrangères, estime que le problème de l'Angola sera le plus difficile à résoudre du fait, d'une part, de l'existence de trois mouvements nationalistes eux-mêmes divisés en factions, et d'autre part, des énormes intérêts en jeu dans les richesses de l'Angola.

Le ministre portugais a déclaré que les persécution subies sous le fascisme par beaucoup des dirigeants portugais actuels constituait "la meilleure garantie de leur honnêteté et de la pureté de leurs intentions".

M. Soares estime d'autre part que l'autodétermination des territoires africains doit se faire par étapes. Il faut, a-t-il dit, garantir aux populations de toutes races et de toutes ethnies, comme à toutes les minorités, la tranquillité, la sécurité et la démocratie pour ouvrir la voie à l'entente et à la compréhension.

Le ministre des Affaires étrangères a également rendu hommage aux dirigeants des mouvements de libération, af-

firmant qu'il avait trouvé chez eux un sens indiscutable de la responsabilité et une vision politique.

Quant à M. Luis Cabral, président du conseil du gouvernement provisoire de Guinée-Bissau, il a exprimé hier après-midi "le désir que les négociations entre le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert et le Portugal commencées à Londres, se poursuivent à Alger".

M. Cabral a rappelé, à son arrivée dans la capitale algérienne que "la première étape s'était déroulée dans un pays européen allié du Portugal". "Nous pensons qu'il serait très utile que cette seconde étape se situe dans un pays africain et surtout à Alger, qui joue un rôle particulier dans la lutte de libération de l'Afrique", a-t-il ajouté.

Par ailleurs, le Brésil a rejeté tout rôle de médiateur pour résoudre le problème des territoires portugais d'Afrique. Il reste prêt néanmoins à offrir sa collaboration pour trouver une solution au "Destin des peuples frères sous administration portugaise".

Cette mise au point officielle publiée à Brasilia coïncide avec l'arrivée au Brésil, samedi matin, du général Carlos Galvao de Melo, membre de la junte de salut du Portugal.

Elle fait suite également à la demande

de l'OUA adressée lundi dernier à Brasilia demandant au gouvernement brésilien de faire pression sur Lisbonne pour obtenir l'indépendance de l'Angola et du Mozambique.

D'autre part, M. Daouda Sow, ministre sénégalais de l'Information et des communications, a démenti formellement hier le contenu du communiqué du PAIGC diffusé le 6 juin, selon lequel des mercenaires recrutés au Sénégal étaient partis pour Bissau à bord de deux bateaux.

Le gouvernement sénégalais, qui se déclare "surpris et indigné", affirme dans sa mise au point que la diffusion "sans concertation préalable" du communiqué du PAIGC "ne tient aucun compte du traité d'amitié et de coopération existant entre le Sénégal et la Guinée-Bissau". Il réaffirme son soutien à la république de Guinée-Bissau, mais accuse des "pêcheurs en eau trouble" d'avoir "orchestré" par des manœuvres d'"intoxication" les informations contenues dans le communiqué du PAIGC.

Enfin plusieurs centaines de membres de l'ex-DGS (police politique) ont été arrêtés au cours de la journée de samedi au Mozambique, a annoncé un communiqué

du haut commandement militaire publié à Nampula.

Plus de deux cents d'entre eux ont été arrêtés dans la région de Lourenço Marques et conduits à la prison Machava, près de la capitale du Mozambique.

D'autres arrestations ont été également effectuées à Beira, Tete, Quelimane et Nampula, ainsi que dans d'autres localités du pays.

Le communiqué du haut commandement militaire précise que les arrestations ont été effectuées dans le cadre d'une vaste opération qui s'est déroulée durant toute la journée. Les arrestations ont été motivées par les informations concernant les atrocités qu'auraient commises les membres de la DGS sous le régime de M. Marcello Caetano.

Le haut commandement invite la population à faire connaître d'ici au 17 juin les griefs qu'elle pourrait avoir à l'encontre des membres de l'ex-DGS qui seront jugés rapidement.

Tout membre de la police secrète qui serait reconnu innocent à l'issue de son procès aurait le choix entre quitter le Mozambique ou être intégré dans les services de la sécurité militaire.

Le cabinet Chirac a 37 membres

PARIS (reuter) — Le premier gouvernement nommé par le président Valéry Giscard d'Estaing compte maintenant treize-sept membres: le premier ministre, M. Jacques Chirac, quinze ministres et vingt et un secrétaires d'Etat nommés samedi.

Ce qui frappe, c'est l'importance du nombre des secrétaires d'Etat, l'entrée de trois femmes, dont une ministre à part entière, Mme Simone Weil à la Santé, et la place qu'y occupe l'UDR, considérablement réduite.

Le gouvernement compte cinq ministres UDR, dont le premier ministre, et huit secrétaires d'Etat UDR. Parmi les secrétaires d'Etat, quatre du précédent gouvernement UDR retrouvent un poste, deux gardent leurs attributions, MM. Pierre Mazeau à la Jeunesse et aux Sports, et André Bord aux anciens combattants, et deux en changent: MM. Christian Poncelet de la Fonction publique à l'Economie et aux Finances et Olivier Stirn qui passe des Relations avec le parlement aux départements et territoires d'outre-mer.

Georges VIGNY

**ANGLAIS - ESPAGNOL
ALLEMAND
COURS DE
CONVERSION**

\$145

ADULTES ET ADOLESCENTS

DÉBUT DES COURS: JUIN - JUILLET - AOÛT

LPS Étape F.
Place Bonaventure
878-2821

Reconnue par le Ministère de l'Éducation
Permis no 749766 (Culture personnelle)

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
FACULTÉ DE MÉDECINE DENTAIRE

ADMISSION DES PATIENTS
pour l'année académique 1974-1975
(septembre à avril)

Toute personne désireuse de se faire traiter par les étudiants de la Faculté de Médecine dentaire est priée de s'inscrire au bureau d'admission des cliniques en composant 343-7965. Les personnes ainsi inscrites recevront par la poste des renseignements complets sur le fonctionnement des cliniques et sur les critères d'admission des patients adultes et enfants.

Les patients déjà inscrits et dont le dossier est actif sont priés d'ignorer cet avis.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

**ENSEIGNEMENT DE LA
MATHÉMATIQUE À L'ÉLÉMENTAIRE**

Un cours organisé par le Service d'éducation permanente en collaboration avec Zoltan P. Dienes et le Groupe international d'études pour l'apprentissage des mathématiques.

Un cours de six (6) crédits qui portera sur:

- l'apprentissage des notions mathématiques fondamentales
- les problèmes pédagogiques qui se présentent dans une classe lors de l'apprentissage de la mathématique

Du 2 juillet au 19 juillet
Pour renseignements

**SERVICE D'ÉDUCATION
PERMANENTE**

3333 Chemin Reine-Marie. Tél.: 343-6974

en bref

- **PANAMA (AFP)** — Les chefs d'Etat du Panama, le général Omar Torrijos, du Costa Rica, M. Daniel Oubier Quiros, et de la Colombie, M. Alfonso Lopez Michelsen, ont réaffirmé au cours de l'entrevue qu'ils ont eue dans l'île Contadora, au Panama, leur volonté de défendre "le droit souverain des peuples d'Amérique latine de contrôler les prix de leurs matières premières".
- Les trois hommes d'Etat ont demandé que soit fixée une date pour la réunion à Quito de l'Union des pays exportateurs de bananes (UPEB) afin que ces derniers puissent former un front de lutte pour obtenir de meilleurs prix à l'exportation.
- **CARACAS (AFP)** — L'hebdomadaire libéral vénézuélien Resumen affirme, dans son édition de samedi, que les relations entre les démocrates-chrétiens chiliens et la junte militaire, se sont tellement dégradées que M. Eduardo Frei, ancien président de la république et leader des démocrates-chrétiens, a menacé le général Pinochet d'aller se réfugier dans une ambassade européenne à Santiago du Chili.
- Dans un article "de caractère exclusif" reçu de Santiago du Chili, l'hebdomadaire affirme que les rapports de la junte sont encore plus mauvais avec les représentants d'autres tendances du parti démocrate chrétien, notamment avec MM. Tomic et Leighton. Ce dernier, ajoute le journal, a d'ailleurs été contraint de quitter le Chili.
- **MOSCOU (AFP)** — Un grave incendie a éclaté vendredi soir dans la banlieue industrielle de Leningrad, selon les étrangers résidant dans cette ville.
- L'incendie s'est déclaré entre 21 et 22 heures et, après minuit, le feu n'avait toujours pas été maîtrisé. Il était visible de tous les quartiers de la ville en raison de son intensité.
- Les étrangers vivant à Leningrad ont vu des ambulances se diriger vers les lieux du sinistre mais ils ignorent s'il y a eu des morts ou des blessés.

COLLÈGE DU VIEUX MONTRÉAL
COURS DU SOIR
ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL
SESSION AUTOMNE 74

SCIENCES ET TECHNIQUES GÉNÉRALES		SCIENCES ET TECHNIQUES HUMAINES	
Mathématiques	001-101-103-105-203-307-337	Anthropologie	901-902-911
Biologie	301-401-921-931-942-943-998	Assistance sociale	Recyclage et Perfectionnement
Chimie	101-111-201-202-302	Economique	920-921
Physique	101-102-111-201-202-301-302	Éducation physique	118-130-197-218-230-297
SECTEUR DES LETTRES		Géographie	101-102-221-932
Anglais	101-201-301-401-905-906	Histoire	901-921-951-954-972
Allemand	101-201-301	Psychologie	102-202-205-305-411-903-904
Espagnol	101-201-301-401	Science politique	940-941-942
Français	102-122-202-231-302-331-402-902-934-935-937-938-940	Sociologie	960-962-963-964
Philosophie	101-201-217-218-225-227-301-401-913-920-925-930	SCIENCES ET TECHNIQUES ADMINISTRATIVES	
SECTEUR DES ARTS		Comptabilité	110-124-210-301
Organisation picturale	101-201-301-401-901	Administration	102
Organisation spatiale	102-202-302-402-902	Droit des affaires	220
Histoire de l'art	103-203-303-403	Droit de travail	108
Couleur	104-204	Finance	110
Dessin technique	105-205	Personnel	112-132
Matériaux	106-206	Marketing	215-430
Techniques spécialisées	306-406	Structure de l'entreprise	120
Cinéma québécois	940	Organisation et méthodes	117
TECHNIQUES DE FABRICATION MÉCANIQUE		Vente	125-126
Procédés de fabrication	131	Assurances	150-151
Métrologie	223	INFORMATIQUE	
Matériaux industriels	901	Introduction à l'informatique	101
TECHNIQUES DE GENIE CIVIL		Introduction aux ordinateurs	102
Arpentage	101	Système d'exploitation	301
Géologie des agrégats	102	Langage de base	302
Construction générale	103	Analyse organique	401
ELECTROTECHNIQUE		Étude des langages Fortran et PL/1	404
Circuits à courant continu	110	Introduction au langage «Basic»	918
Éléments de circuits	120	TECHNIQUES DE L'ARCHITECTURE	
Initiation aux techniques industrielles	130	Dessin d'architecture	101
Circuits logiques	440	Construction	102
		Dessin de création	103
		Histoire de l'architecture	104
		SCIENCES GRAPHIQUES	
		Sciences graphiques	101-102

**TELEVISION
EN
CIRCUIT FERMÉ**

**VENTE
ET
LOCATION**

DE MAGNÉTOSCOPES À CASSETTES

Montréal 514 526-5546
Trois-Rivières 819 375-4779
Québec 418 529-5793
Sherbrooke 819 569-9908
Drummondville 819 478-4616

CHOIX DE CAMERAS-COULEUR
SERVICE D'ENTRETIEN DE VTR
CONSULTEZ D'ABORD
LES SPÉCIALISTES DE

CITÉ ÉLECTRONIQUE
Siège social, 3185 Hochelaga, Mtl

**CHEZ
DÉJEUNERS
D'AFFAIRES
\$4⁵⁰**
LE COUVERT

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 12:00 H. À 15:00 H.

591 E. HENRI-BOURASSA

bardet
FACE AU MÉTRO • 381-1777

**date limite pour les
demandes d'admission 28 juin 1974**

CONDITIONS REQUISES POUR L'ÉTUDE D'UN DOSSIER — ADMISSION :

Au moins une année sur le marché du travail — De façon générale, une onzième année d'études ou l'équivalent — Certificat de naissance — Frais d'études du dossier : \$ 5.00

Les candidats sont priés de se présenter au Registrariat Pavillon Marie-Victorin, 244 est, rue Sherbrooke, de 8 h 30 à 20 h 30, du lundi au vendredi inclusivement.

RENSEIGNEMENTS 842-7161 poste 176

Paris reprend ses essais nucléaires

PARIS (AFP) — La France procédera d'ici peu à des expériences nucléaires dans le Pacifique-Sud.

Le journal officiel a publié samedi un arrêté du ministre de la défense annonçant que la navigation maritime est suspendue dans la zone de sécurité établie autour de l'atoll de Mururoa à partir du 11 juin 1974. La note précise que "l'autorité militaire compétente est chargée de prendre à l'égard des navires

contrevenants toutes les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité et celle des personnes se trouvant à bord".

De son côté, la présidence de la république a précisé samedi qu'au point où en est parvenue l'exécution de son programme de défense en moyens nucléaires, la France sera en mesure de passer au stade des tirs souterrains aussitôt que la série d'expériences prévue pour cet été sera achevée. La présidence

de la république souligne que les essais atmosphériques auxquels il sera procédé cette année seront menés, comme précédemment, "dans des conditions de totale sécurité". Le porte-parole de l'Elysée a enfin précisé que "les essais nucléaires de cet été seront normalement les derniers de ce type".

C'est en juillet et en août 1973 que la France avait procédé à ses précédents essais nucléaires dans le Pacifique. Les

cing tirs de l'été de l'année passée avaient suscité de nombreuses protestations, surtout de la part de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, mais également de la part du Japon et de plusieurs gouvernements et parlements sud-américains. L'Australie et la Nouvelle-Zélande s'étaient adressées à la Cour internationale de La Haye pour lui demander d'interdire les expériences nucléaires françaises. La cour avait, fin juin 1973, rendu une ordonnance invitant la France à s'abstenir d'effectuer des essais nucléaires susceptibles d'entraîner des retombées radioactives sur les territoires de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

La Cour internationale de La Haye avait refusé de faire droit à la demande française tendant à rayer l'affaire du rôle. Cette

décision avait amené la France à ne plus reconnaître la compétence de la cour en la matière.

Divers contestataires australiens et néo-zélandais, mais également français, sous la direction, en particulier, du général Paris de Bollardière, s'étaient en 1973 rendus dans la zone de tirs pour protester et essayer d'entraver les expériences nucléaires françaises. Mais la France s'est toujours refusée à tenir compte de ces protestations arguant, en particulier, du fait que ces essais atomiques n'impliquaient aucun danger pour la population civile dans le Pacifique-Sud.

L'imminence de la campagne nucléaire dans le Pacifique a amené vendredi le bataillon de la paix à reprendre sa campagne.

... que JJSS dénonce

PARIS (par l'AFP) — M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, ministre des réformes dans le gouvernement de M. Jacques Chirac, a critiqué vivement, au cours d'une conférence de presse, la reprise des essais nucléaires français dans l'Océan Pacifique.

M. Servan-Schreiber, président du parti radical, avait pris l'année dernière à la même époque, alors qu'il était député de l'opposition, la tête d'une campagne condamnant ces essais.

"Au nom de la France, des bombes atomiques vont exploser de nouveau dans le ciel du Pacifique-Sud et sur la Polynésie. C'est une chose contre laquelle je me suis élevé l'année dernière de toutes mes forces, a-t-il dit, je la désapprouve cette année avec la même conviction.

"Ce qui est le plus préoccupant encore, a ajouté le ministre, c'est que le gouvernement n'a pas été consulté et que l'autorité militaire a, en somme, mis le conseil des ministres devant la fait accompli". "Le communiqué du président de la république préserve l'avenir, il ne peut pas entièrement réparer le dommage fait à notre pays".

Par ailleurs, deux bateaux, l'un battant pavillon australien, le second néo-zélandais, croiseront cet été dans l'atoll de Mururoa pour protester contre la reprise des essais nucléaires de la France, a annoncé le porte-parole de la fondation canadienne Greenpeace.

Le porte-parole du groupe Greenpeace a précisé qu'un des bateaux a déjà quitté l'Australie et se dirige vers la zone des essais.

DIRECTEUR DE SUCCURSALE DOMAINE BANCAIRE

Notre client, une firme bancaire en pleine expansion au Québec, recherche un cadre supérieur pour assumer les responsabilités de directeur de succursale. Le bilinguisme est nécessaire.

De préférence, un candidat ayant une formation universitaire en commerce, B. Com. ou M.B.A., et possédant quelques années d'expérience dans le domaine bancaire. Le candidat choisi sera responsable des opérations de la succursale, y compris les prêts bancaires, le crédit, le service aux clients, la promotion, la rentabilité des opérations et l'expansion rationnelle de la succursale. Tout ceci dans le cadre des pratiques et politiques établies par la Banque. Il sera également responsable du recrutement du personnel de cadres et de la formation de son personnel. Le salaire sera en fonction de l'expérience du candidat.

Si intéressé, veuillez communiquer confidentiellement avec G. Maurice Gilbert, référant au dossier LD-916M.



**LE CONSEIL DE
PLACEMENT PROFESSIONNEL**

555 ouest, boul. Dorchester, Montréal 128 • 866 2807
Conseillers en Personnel depuis 1927



**REQUIERT LES SERVICES
DU PERSONNEL
SUIVANT:**

**DIRECTEUR TECHNIQUE
REPRÉSENTANTS COMMERCIAUX**

Remunération établie selon les qualifications et l'expérience. Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae complet le plus tôt possible, ou prendre rendez-vous avec Guy DeGagné, Gérant, tél. 563-9890
CKSH-TV Case postale 40, Sherbrooke, Qué.

Carrières et Professions

CONSEIL SCOLAIRE DE NIPISSING

Nous recherchons pour septembre 1974 les professeurs suivants:

École secondaire Algonquin, North Bay, Ontario

Tél.: (705) 472-8240

Directeur: M. R. Perron

1/ Chef adjoint de sciences (prêt à enseigner la chimie) ou professeur de sciences junior.

2/ Chef adjoint de français ou professeur de français.

3/ Professeur - Économie domestique

Faire parvenir votre curriculum vitae au Directeur M. Perron.

M. W.E. Perry, Surintendant des écoles

Conseil Scolaire de Nipissing

269, rue Main ouest, North Bay, Ont.

D. Doney Président

R.J. Lynch Directeur

LE CONSEIL SCOLAIRE DE NIAGARA SUD

Sollicite des candidatures au poste
d'adjoint au psychologue en chef

Les responsabilités:

Faire subir des tests de diagnostic, agir comme personne de ressource et comme conseiller à l'intérieur d'un système scolaire qui groupe environ 37.000 étudiants dont plusieurs sont de langue française. Les candidats doivent avoir complété des études universitaires en psychologie. Nous avons besoin d'une personne innovatrice qui peut communiquer facilement avec les enseignants et les parents en plus de pouvoir agir avec efficacité comme conseiller social.

Nous cherchons un candidat compétent dans les deux langues.

Le salaire sera déterminé selon les qualifications académiques et l'expérience.

Allocation supplémentaire pour frais de voyage.

C'est un emploi de 10 mois par année qui débutera le 2 septembre, 1974.

Le candidat choisi fera équipe avec quatre autres psychologues au sein d'une équipe très dynamique.

Les candidats sont priés de communiquer par écrit avec:

Dr. H.A. Crowe,
Psychologue en chef,
Conseil scolaire de Niagara Sud,
5603 Spring Street,
Niagara Falls, Ontario.

Mr. A.W. Spear,
Président

Mr. R.A. McLeod,
Directeur

CONSEIL D'ÉDUCATION DE NIPISSING

North Bay, Ontario

École Secondaire Franco-Cité
Sturgeon Falls, Ontario

Le Conseil scolaire sollicite des candidatures au poste de PROFESSEUR de:

- English
- Français
- Sténographie simplifiée (Pitman)
- Initiation au travail (matières académiques, cours de 2 ans et cours réguliers.)

pour septembre 1974.

M. D. Lafleur, directeur,
Tél.: Bureau (705) 753-1510
Rés. (705) 753-0587

LE CENTRE HOSPITALIER SACRÉ-COEUR DE HULL

EST À LA RECHERCHE
D'UN(E) DIRECTEUR(ICE)
DES SOINS INFIRMIERS

Responsabilités:

- sous la juridiction de la directrice générale, assurer la qualité et la quantité des soins requis;
- planifier, organiser et contrôler les activités sous sa juridiction;
- coordonner et évaluer les soins infirmiers;
- collaborer à la formation des étudiants de niveau collégial et universitaire en regard des objectifs d'un établissement de soins spécialisés.

Exigences:

- membre en règle de l'O.I.I.P.Q.
- Formation universitaire en sciences infirmières.
- Qualifications administratives et expérience pertinente dans l'administration des soins infirmiers.

Les candidats(es) intéressés(es) doivent faire parvenir un curriculum vitae à:

Soeur Ena Charland
Directrice générale
Centre Hospitalier Sacré-Coeur
230, Boulevard Gamelin
Hull, P.Q.

Cabinet de C.A.

demande un

Gérant de bureau

Expérience de la présentation des états financiers nécessaire.

Écrire donnant curriculum vitae à:

Case 2334, Le Devoir, Montréal

cegep de rouyn-noranda

requiert les services d'un

**CONSEILLER EN RECHERCHE
ET EXPÉRIMENTATION**

Fonctions:

Sous l'autorité de la direction des services pédagogiques, il participe à l'amélioration de l'enseignement au Collège par le biais de la recherche et de l'expérimentation en suscitant et/ou en supervisant des études, projets et autres activités propres au développement de la pédagogie et par le biais de la consultation et de l'animation pédagogiques.

Notamment, il assume les responsabilités suivantes:

- la diffusion de l'information relative aux recherches, changements et innovations pédagogiques;
- l'assistance auprès des professeurs en quête de renouveau pédagogique;
- l'animation pédagogique auprès du personnel enseignant;
- l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de projets de recherche ou d'intervention à caractère pédagogique;
- le rôle de conseiller auprès du Collège et autres personnes intéressées par ces sujets;
- toute autre responsabilité pertinente à ses fonctions.

Qualifications:

- Diplôme universitaire de 1er cycle dans une discipline appropriée.
- de préférence en sciences de l'éducation;
- l'expérience en recherche et expérimentation;
- l'expérience de l'enseignement, de préférence au niveau collégial.

Conditions de travail et traitement:

Selon les normes de la politique administrative et salariale du M.E.Q. Salaire pouvant atteindre \$17.000 dès la 1ère année.

Date d'entrée en fonction: août 1974

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 19 juin 1974, à l'adresse suivante:

Secrétaire général,
Cegep de Rouyn-Noranda,
C.P. 1500,
Rouyn, Qué.
J9X 5E5

DIRECTEUR EXÉCUTIF

Agence à but non lucratif recherche Directeur régional pour Montréal.

Savoir travailler avec des comités; recruter et former des bénévoles; diriger le personnel; organiser l'embauchage et l'expédition de matériel.

Qualifications: Études universitaires; être parfait bilingue; expérience dans les pays du Tiers-Monde très utile.

Salaire de base: \$12.000.

Faire parvenir curriculum vitae à:

CASE 2328, LE DEVOIR



**ALGONQUIN
LA DIVISION DES
ARTS APPLIQUÉS**

recherche un coordonnateur et des professeurs de
RADIO ET TÉLÉVISION

Le programme Radio et Télévision recherche des radiodiffuseurs d'expérience pour enseigner en français les techniques de production de télévision. Les candidats doivent posséder une expérience vaste et diversifiée des opérations techniques et/ou de la production. Ce coordonnateur et les professeurs participeront de plus à la gestion d'un centre de production bien équipé et planifié en fonction de l'enseignement du programme.

En plus de l'enseignement des éléments théoriques et pratiques, les responsabilités de ces postes s'étendront à la structuration générale du programme ainsi qu'au choix des professeurs à temps partiel en collaboration avec le coordonnateur du programme et le comité consultatif.

Le programme Radio et Télévision du Collège Algonquin a une durée de deux ou trois ans et s'adresse aux étudiants de niveau collégial. En plus de suivre des cours, les étudiants participent activement en atelier à la réalisation d'émissions radiophoniques et télévisées. Veuillez préciser le numéro du concours dans la demande que vous ferez parvenir, par écrit, au:

Service du personnel
1385, avenue Woodroffe
OTTAWA, Ontario, K2G 1V8

Le concours No 59-74 durera jusqu'à ce que les postes soient comblés.
Le Collège pourra interviewer les candidats à Montréal s'ils le demandent.

Le CENTRE DE SERVICES SOCIAUX RICHELIEU

recherche les services d'un

**CHEF DE SERVICE BUDGET
ET COMPTABILITÉ**

(Longueuil)

FONCTION(S) PARTICULIÈRE(S):
Organiser et superviser les activités comptables en fonction des objectifs du C.S.S. (prévisions budgétaires, états financiers, systèmes comptables, etc.)

QUALIFICATIONS REQUISES:
Diplôme universitaire terminal en comptabilité et de préférence être membre d'une corporation professionnelle dans ce domaine; quelques années d'expérience pertinente.

**CHEF DU SERVICE ADMINISTRATION
FIDUCIAIRE**

(Longueuil)

FONCTION(S) PARTICULIÈRE(S):
Organiser et superviser les activités relatives à la gestion des fonds en fiducie au C.S.S. (enfoncé, personnes âgées, etc.)

QUALIFICATIONS REQUISES:
Diplôme universitaire terminal en comptabilité ou être membre d'une corporation professionnelle dans le domaine; quelques années d'expérience pertinente.

ADJOINT ADMINISTRATIF

(St-Hyacinthe)

FONCTION(S) PARTICULIÈRE(S):
Sous l'autorité du directeur de la succursale, assumer la responsabilité de l'application des différentes politiques administratives du C.S.S. dans la succursale (locaux, équipement, dossiers du personnel, salaire, petite caisse).

QUALIFICATIONS REQUISES:
Diplôme collégial terminal en administration et quelques années d'expérience pertinente. Un(e) candidat(e) avec plusieurs années d'expérience dans le domaine des affaires sociales de préférence serait également considéré(e).

CONDITIONS DE TRAVAIL:

A être déterminées selon les qualifications et les années d'expérience.

DATE LIMITE:

21 juin 1974.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au:

Comité de Sélection
a/s M. Pierre Filiol
Directeur
Ressources Humaines
C.S.S. Richelieu
201, Place Charles-Lemoyne
Longueuil J4K 2T5

Université du Québec à Montréal

Professeur d'histoire de l'art

Spécialisation: histoire de la critique d'art,
sociologie de l'art.

Durée: 1 an.

Exigences:

Doctorat de préférence, ou expérience équivalente.

Traitement:

Selon la convention collective en vigueur.

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae détaillé, avant le 15 juin 1974, à:

M.M. Malservisi, doyen
Département d'histoire de l'art
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, Qué. H3C 3P8



LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'ESTRIE
740, rue Galt ouest, Sherbrooke, P. Qué.

**SERVICE DU PERSONNEL
ANALYSTE EN INFORMATIQUE**

ENDROIT:

Commission Scolaire Régionale de l'Estrie
Division de l'Informatique

ATTRIBUTIONS:

- Recueillir, mettre en ordre, évaluer, analyser et synthétiser les données d'un problème;
- Proposer une solution et déterminer un plan de traitement par ordinateur (diagramme général);
- Préparer les diagrammes détaillés des programmes;
- Codifier des données de façon logique;
- Préparer les informations pour les essais (test), tester et mettre les programmes au point;
- Préparer la documentation des programmes et les instructions de l'opérateur;
- Évaluer, rectifier et épurer les programmes existants pour tenir compte des changements dans les exigences des systèmes;
- Accomplir toute autre tâche que pourrait lui confier son supérieur.

QUALIFICATIONS EXIGÉES:

- Diplôme universitaire de 1er cycle dans une discipline appropriée;
- Expérience d'au moins trois (3) ans en analyse de système et en programmation;
- Une connaissance du JCL d'IBM pour un ordinateur de grande puissance;
- Une connaissance des langages COBOL et FORTRAN;
- Une connaissance des utilitaires d'IBM.

ÉQUIPEMENT:

Ordinateurs: IBM 370 modèle 165 et IBM 370 modèle 155.

TRAITEMENT au 1er juillet 1974:

de \$12.235, à \$17.116, selon l'expérience.

Expédier demande et curriculum vitae au plus tard le 19 juin 1974 à:

Monsieur Lucien Carrier
Le Coordonnateur de l'Emploi
Commission Scolaire Régionale de l'Estrie
740, rue Galt ouest
Sherbrooke, Qué.

**Université du Québec
École de technologie supérieure**

**DIRECTEUR DU PROGRAMME DE MÉCANIQUE
DIRECTEUR DU PROGRAMME D'ÉLECTRICITÉ**

Fonctions:

Sous l'autorité et en collaboration avec le directeur des services pédagogiques:

- Planifier l'implantation des programmes de mécanique et d'électricité;
- Faire les recommandations appropriées quant à l'engagement des professeurs;
- Coordonner les activités d'enseignement;
- Collaborer à la préparation du budget de son secteur;
- Promouvoir les collaborations utiles avec les milieux universitaires et industriels, compte tenu de la politique de l'École;
- Enseigner et diriger des travaux pratiques;
- Prendre charge de toute autre responsabilité qui pourrait lui être confiée par la direction de l'École.

Qualifications:

- De préférence, une maîtrise en sciences appliquées ou l'équivalent dans le domaine de leur responsabilité;
- Quelques années d'expérience dans l'industrie, de préférence dans le secteur de la production;
- Une expérience dans l'enseignement serait souhaitable.

Traitement:

Selon les qualifications et les années d'expérience.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, avant le 21 juin 1974, à:

Directeur des services pédagogiques
École de technologie supérieure
1255, Carré Philippe
Suite 401
Montréal 111, P.Q. H3B 3G1

L'École de technologie supérieure procédera sous peu au recrutement des professeurs réguliers pour chacun des programmes offerts. Tous les intéressés peuvent transmettre dès maintenant leur curriculum vitae à la même adresse.



**La Commission scolaire
régionale Deux-Montagnes
OUVERTURE DE POSTE**

FONCTION:

PRINCIPAL

ENDROIT:

Pavillon de l'Initiation à la Vie

ATTRIBUTIONS:

Le titulaire, sous l'autorité du directeur de secteur, anime, organise, administre et supervise l'ensemble de la vie de son école qui comprend une centaine d'enfants débiles moyens, d'âge élémentaire et secondaire.

QUALIFICATIONS:

- Minimum de seize (16) années de scolarité.
- Détenir l'autorisation personnelle d'enseigner.
- Qualifications en enfance inadaptée (brevet spécialisé ou baccalauréat en orthopédagogie ou en enfance inadaptée).

EXIGENCES:

- A- Capacité de travailler avec des enseignants spécialisés et les membres des Services personnels aux étudiants.
- B- Pouvoir animer les divers comités de parents et en coordonner les activités.
- C- Appliquer et superviser les politiques pédagogiques définies par le service de l'enseignement au secteur de l'enfance inadaptée.
- D- Démontrer une habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexes.

EXPÉRIENCE:

- A- Avoir au moins cinq (5) années d'expérience dans l'enseignement au niveau de l'enfance inadaptée.
- B- Une expérience de direction à l'enfance inadaptée est souhaitable.

SALAIRE:

Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation.

N.B.: Les candidats sont invités à rencontrer le personnel de l'école. Pour ce faire, les candidats communiquent leur intention avec le soussigné.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur offre de services, par écrit, avant le 15 juin 1974, au:

Directeur des Services du Personnel
C.P. 298 Deux-Montagnes Qué.

Sur une base autre que la résolution 242

Les Palestiniens iront à Genève

BEYRUTH (par l'AFP) — M. Yasser Arafat, chef du mouvement Fatah, a été élu hier président du nouveau comité exécutif de l'OLP (CEOLP), formé au cours des derniers débats de la 12ème session du Conseil national palestinien, a annoncé l'agence palestinienne d'information Wafa. M. Arafat a été réélu, sans interruption, depuis le 5ème CNP de février 1969, à la tête du CEOLP.

Wafa indique que le CNP a achevé ses travaux en début d'après-midi hier en approuvant la composition du nouveau CEOLP qui comprend quatorze membres (dont six nouveaux). Un seul membre du CEOLP sortant, qui comprenait neuf membres, ne fait pas partie de la nouvelle équipe. Il s'agit de M. Youssef Sayegh, indépendant, président de la caisse nationale palestinienne.

Parmi les nouveaux membres du CEOLP, figure pour la première fois un prêtre, le père Elia Khoury. D'autre part, le FPLP-commandement général d'Ahmed Gibril a pour la première fois un représentant en la personne de Talal Nagi.

Le nouveau CEOLP comprend ainsi deux membres du Fatah, un représentant de cinq autres mouvements de guérilla (FPLP, Saika, FDPLP, Front de libération arabe et FPLP-commandement général), et sept "indépendants" (dont trois personnalités expulsées de Cisjordanie).

Le Conseil national palestinien a clôturé ses travaux avec l'adoption du projet en dix points qui préconise l'établissement d'une autorité nationale dans les territoires qui seront libérés, et qui soutiendra la participation à la conférence de Genève si celle-ci traite le problème palestinien comme celui des droits nationaux d'un peuple et non sur la base de la résolution 242 qui en fait un problème de réfugiés.

"Le conseil national palestinien a approuvé à l'unanimité l'établissement d'une autorité nationale dans tous les territoires palestiniens qui seront libérés par Israël", a déclaré quant à lui, M. Nayef Hawatmeh, chef du Front démocratique populaire de la libération de la Palestine (FDPLP).

"Le conseil a mandaté le commandement de la résistance pour utiliser tous les moyens militaires et politiques pour obtenir le droit à l'autodétermination du peuple palestinien dans ses territoires", a ajouté le leader du FDPLP.

Au sujet de la participation de la résistance palestinienne à la conférence de Genève, M. Hawatmeh a déclaré: "Le conseil a affirmé que nous luttons dans toutes les instances arabes et internationales pour une cause de libération nationale et de droits nationaux. Le conseil a refusé que la cause palestinienne soit, dans les conférences internationales et à la conférence de Genève, traitée comme étant un problème de réfugiés sur la base de la résolution 242 du Conseil de sécurité".

Toutefois, le FPLP-commandement général (groupe Ahmad Ghobril) s'est déclaré opposé à la décision du conseil

national palestinien d'adopter le programme en dix points.

Dans un communiqué publié samedi soir, quelques heures après l'adoption par le parlement palestinien de ce programme élaboré par les chefs historiques de la résistance, l'organisation Ghobril affirme que "débattre de l'édification d'une autorité nationale dans les circonstances présentes et dans le contexte des rapports de force actuels ne peut aboutir qu'à ériger une autorité non-nationale" et le FPLP-commandement général s'oppose à tout ce qui a été adopté à ce sujet par le conseil national.

A ce propos, le comité exécutif de l'Organisation de libération palestinienne a ouvert une enquête pour vérifier les propos attribués par la presse libanaise à un responsable du FPLP, apprend-on de source sûre. L'enquête porte en particulier, ajoute-t-on de même source, sur les menaces d'assassinat qu'aurait proférées le Front populaire de M. Georges Habache contre les membres du comité exécutif qui accepteraient de se rendre à Genève.

Selon Wafa, un point additionnel a été annexé au programme en dix points: il stipule que "dans le cas où surgirait une situation présentant un caractère décisif par rapport à l'avenir du peuple palestinien, le Conseil national palestinien sera convoqué en session extraordinaire pour en discuter".

Le ministre égyptien de l'Information, M. Kamal Aboul Magd, a lancé, quant à lui un appel aux Palestiniens pour qu'ils se rendent à Genève.

Prendant la parole au cours d'une cérémonie qu'il offrait en l'honneur des membres du Conseil national palestinien, le ministre a déclaré: "Il faut quelquefois avoir le courage de dire oui" il a estimé que la guerre d'octobre avait créé les conditions nécessaires pour que les "Palestiniens disent oui".

Prendant à son tour la parole, M. Yasser Arafat a rendu un vibrant hommage à l'Égypte et à la Syrie. "La guerre d'octobre, a-t-il dit, a été marquée par une coordination égypto-palestinienne soutenue par la solidarité arabe et qu'il faut savoir préserver". Il a ajouté: "La guerre d'octobre est le début de la victoire".

M. Arafat a déclaré également: "Nous ne sommes pas racistes. Nous ne voulons pas rejeter les Juifs à la mer. Nous voulons la paix, mais une paix basée sur la justice. Ainsi qu'un État où Juifs, chrétiens et musulmans coexistent".

De même, le Conseil national palestinien a adressé un message au général Gaafar Nimeiry, président de la république soudanaise, pour demander la libération immédiate du commando jugé actuellement à Khartoum pour l'attaque de l'ambassade séoudienne en mars 1973. Le CNP se déclare "révolté" par les déclarations du président soudanais telles qu'elles ont été rapportées par la presse.

"Réuni au Caire afin d'examiner les décisions à prendre pour défendre la cause palestinienne et la lutte du peuple palesti-

nien dans les circonstances difficiles actuelles, le Conseil national palestinien a été surpris par la décision de juger les fedayine prisonniers en ce moment dans votre pays", déclare le message signé de M. Khaled Fahoum, président du CNP.

Quant à lui, Lord Caradon, auteur de la résolution 242 du Conseil de sécurité, a déclaré samedi soir à Amman qu'il "s'il lui était donné actuellement de rédiger la résolution adoptée le 22 novembre 1967 par le conseil de sécurité il l'aurait fait différemment".

"Je rédigerais ce document en tenant compte des résultats de la guerre du Ramadan et des nouvelles données qui ont émergé dans la région", a-t-il ajouté, en mettant l'accent sur la nécessité de "reconnaître dans la perspective d'une paix durable les droits légitimes du peuple palestinien, et de restaurer la souveraineté et l'administration arabes sur le secteur arabe de Jérusalem".

Lord Caradon, qui vient d'effectuer un séjour en Cisjordanie, estime que "les Israéliens éprouvent le besoin de résoudre le problème israélo-arabe d'une manière globale".

"Ils ont besoin de paix et finiront par se convaincre qu'ils ne peuvent conserver les territoires occupés en 1967 car cela ne peut leur assurer la paix", a-t-il conclu.

Dans ce contexte, un officier supérieur a déclaré hier à Tel Aviv, au cours d'une conférence de presse réservée aux journalistes étrangers, que "depuis le drame de Maalot et la signature de l'accord sur le désengagement avec la Syrie, il y a dans l'ensemble une diminution de l'activité des fedayine opérant à partir du territoire libanais, malgré quelques tentatives d'infiltration qui se sont toutes soldées par des échecs".

Cette réduction de l'activité des fedayine s'explique, selon cet officier, par les raisons suivantes:

— Le renforcement des mesures de sécurité prises par les forces armées israéliennes, tant du côté israélien de la frontière qu'à une faible profondeur en territoire libanais;

— les raids de l'aviation israélienne sur les bases de fedayine dans le Sud-Liban;

— un durcissement des forces armées libanaises envers les fedayine.

Pendant ce temps, le retrait israélien s'effectue normalement, sans incidents et sans problèmes, selon le calendrier établi par le groupe de travail militaire syro-égypto-israélien à Genève, indique-t-on dans les milieux des Nations unies à Damas.

Les Israéliens ont commencé jeudi leur retrait de certaines zones des territoires syriens qu'ils occupaient depuis la guerre d'octobre 1973.

Dans les milieux de l'ONU, on précise que "la presque totalité de la zone de Mazraat-Beit Jinn a été évacuée par les Israéliens". Les zones libérées seront incessamment remises aux autorités syriennes par la Force des observateurs de la séparation des forces (FOSF).

Devenue opérationnelle depuis jeudi dans le Golan, la FOSF a un effectif de 1.250 hommes, composé de Canadiens, Péruviens, Polonais, etc.

À ce propos, le président syrien Hafez Assad estime que l'accord de désengagement des forces avec Israël est un premier pas important vers le retrait total d'Israël des territoires arabes occupés et vers la reconnaissance des droits nationaux des Palestiniens.

Dans une interview exclusive accordée à la chaîne de télévision ABC (American Broadcasting Corporation), sa première sur un réseau américain, qui a été diffusée hier au cours de l'émission Issues and Answers, M. Assad a exposé ses idées à MM. Peter Jennings, directeur du bureau de Bevrout de l'ABC et John Cooley, correspondant de l'ABC et du quotidien Christian Science Monitor au Moyen-Orient.

M. Assad a prédit que la prochaine phase des négociations serait difficile mais il a affirmé que la Syrie soutiendrait les efforts entrepris à la conférence de Genève pour aboutir à la paix sur la base de la résolution 338 du Conseil de sécurité.

Parlant ensuite des efforts de médiation du secrétaire d'Etat Henry Kissinger, M. Assad s'est déclaré satisfait du changement de politique américaine. De

l'appui total à Israël, a-t-il dit, les États-Unis sont passés à un point de vue plus équilibré.

M. Assad a ensuite soutenu que la Syrie ne voulait pas la guerre. Celle d'octobre, a-t-il affirmé, avait pour but d'obtenir la paix dans la région. Si la Syrie doit se battre une nouvelle fois, a-t-il ajouté, ce sera pour le même motif.

Interrogé au sujet du nouveau gouvernement israélien, M. Assad a déclaré qu'il y avait des signes encourageants. "Je ne

crois pas qu'il reste aujourd'hui beaucoup d'Israéliens qui pensent qu'ils sont les vainqueurs permanents et que nous sommes les perdants éternels".

Au sujet de l'établissement d'un État palestinien sur la rive gauche du Jourdain, M. Assad a déclaré que cette question était du ressort des Palestiniens qui tiennent actuellement leur assemblée au Caire. Il a ajouté que la Syrie appuierait une telle décision si elle était prise par les Palestiniens.

Les Neuf étudient à Bonn le dialogue euro-arabe et les relations avec les USA

PARIS (par l'AFP) — Les relations entre les États-Unis et l'Europe, le dialogue euro-arabe et la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, trois thèmes que les ministres des Affaires étrangères des neuf pays membres de la communauté européenne développeront à Bonn aujourd'hui et demain dans le cadre de la consultation politique.

Le premier point sera abordé dans la perspective de négociations avec les États-Unis pour préciser la nature de la consultation qui pourra s'instaurer des deux côtés de l'Atlantique: périodique, organique, élargie à dix, c'est à dire les Neuf et les États-Unis.

Après la tentative infructueuse de rédiger une déclaration euro-américaine, les positions des uns et des autres paraissent maintenant moins abruptes. Selon certaines indications, la France considérerait la controverse d'une manière moins formelle: les pays européens et les États-Unis sont des alliés, dit-on à Paris. Il est donc normal qu'ils se consultent à propos des affaires mondiales. Il n'est cependant pas nécessaire de codifier des échanges de vues, normaux entre alliés.

À la réunion de Gynmich, près de Bonn, fin-avril, les Neuf s'étaient entendus, sans cependant avoir pris d'engagement écrit, pour examiner, cas par cas,

les affaires qui pourraient être soumises à la concertation euro-américaine. Une telle attitude pragmatique rendrait inutile la poursuite d'un débat.

Les Neuf prendront, d'autre part, à Bonn, la décision formelle d'engager le dialogue euro-arabe, déjà ouvert par les ambassadeurs de la république fédérale d'Allemagne qui préside, jusqu'au 1er juillet, la Communauté européenne.

Cette décision sera officiellement annoncée et notifiée aux pays arabes, dont les Neuf attendent les réactions sur l'intérêt que la coopération dans tous les domaines avec l'Europe présente pour eux et sur le schéma qui leur a déjà été proposé pour aboutir à une conférence des ministres des Affaires étrangères des pays intéressés.

Lorsque les Neuf aborderont le troisième sujet de leurs entretiens, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, ils constateront, d'une part, que la conférence de Genève paraît actuellement bloquée et, d'autre part, que la coopération entre les Neuf dans ce domaine est, ainsi qu'on le dit à Paris, exemplaire.

Les ministres se réuniront aujourd'hui à 15 heures en présence de M. Walter Scheel, ancien ministre des Affaires étrangères, élu président de la RFA. Le lendemain, ils siégeront dans la matinée.

La décolonisation à Mogadiscio

MOGADISCIO (AFP) — Au niveau du conseil des ministres, les problèmes de décolonisation vont désormais dominer la conférence de Mogadiscio en attendant l'arrivée des chefs d'État. Deux rapports essentiels vont être étudiés: celui de la 22ème session du comité de libération des 17 (Mogadiscio 15-20 octobre 1973) et celui de la 23ème session (Yaoundé 13-18 mai 1974).

Depuis un an, il s'est passé beaucoup de choses en Afrique dans ce domaine et tout d'abord la chute de la dictature au Portugal. Cet événement a complètement bouleversé les données du problème des colonies portugaises qui n'avaient guère évolué depuis dix ans. L'OUA, qui prêche depuis des années l'unification des mouvements de libération en Afrique, en a maintenant reconnu quatorze. Des discussions auront lieu à Mogadiscio entre mouvements rivaux comme, en ce qui concerne l'Angola, le MPLA, d'Agostino Neto, la FLNA, de Roberto Holden et l'Unita, de Jonas Savimbi. Les divergences portent généralement sur des questions de stratégie. De l'avis même de M. Rachid Driss, représentant du comité des 24 des Nations unies sur la décolonisation, qui est présent à Mogadiscio, l'unification des mouvements de libération est un des objectifs fondamentaux de la conférence.

Deuxième problème majeur, le renforcement des moyens financiers que l'OUA procure aux combattants de la liberté. Dans ce domaine, il semble que cette année plus que jamais, les pays africains soient décidés à faire un effort considérable pour obtenir du Portugal l'indépendance totale et rapide de ses colonies africaines.

Les récentes conversations de Lusaka entre le ministre des Affaires étrangères du Portugal, M. Mario Soares, et le président du Frelimo, constituent une étape très importante dans le processus de décolonisation portugaise jugé maintenant inéluctable. Les ministres de l'OUA ne cachent toutefois pas en privé que les réticences sont encore vives à Lisbonne et que des réactions "à la Rhodésien-

ne" sont encore possibles. C'est la raison pour laquelle l'OUA s'apprête à soutenir avec plus de vigueur l'effort militaire des combattants de la liberté.

CANADIAN PACIFIC INVESTMENTS LIMITED

AVIS DE DIVIDENDE SUR ACTIONS ORDINAIRES

A une assemblée du Conseil d'administration de Canadian Pacific Investments Limited tenue à Montréal (Qué.), le 7ème jour de juin 1974, il a été résolu qu'un dividende de trente-et-un cents (31¢) par action ordinaire de la compagnie soit payable le 29 juillet 1974 aux actionnaires inscrits à la fermeture des registres le 28 juin 1974.

Par ordre du Conseil, G. S. MacLean, Secrétaire.

Montréal, Québec, le 7 juin 1974.

DESIGNER D'INTERIEURS

YVON VALLEE

Consultant en décoration Designer d'intérieurs

336-5877

Spécialiste du design de meuble résidentiel et commercial

DECORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BERUBE

DECORATEUR-ENSEMBLIER

8240 AIME-RENAUD

ST-LEONARD TEL. 38

324-2580

VIAU, MORISSET, ARBOUR & ASSOCIES

décorateurs-ensembliers designers d'intérieur

Jacques Viau, s.d.e. Bernard Morisset, s.d.e. Madeleine Arbour, s.d.e.

266 est, rue St-Paul, Vieux-Montréal 127, Tél.: 878-3846

ARCHITECTES

DAVID & BOULVA

ARCHITECTES

1253 ave McGill College

Suite 800

MONTREAL - 866-9854

ROLAND DUMAIS

ARCHITECTE

3995 est. Sherbrooke

MONTREAL (H1X 2A7)

Tél.: 255-4033

Les architectes

LONGPRE MARCHAND

GOUDREAU DOBUSH

STEWART

MONTREAL - 842-1401

Ottawa St-Jean, T.-N.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN, SPERANO ET ASSOCIES

Comptables agréés

ALAIN BELZILE, C.A.

ROBERT ST-JEAN, C.A.

GILLES SPERANO, C.A.

2345 est. Belanger

Montréal 729-5226

PROVOST & PROVOST

Comptables agréés

ROGER PROVOST, C.A.

ROLAND PROVOST, C.A.

1255, Université, Suite 618

866-3326

LUCIEN DAHMÉ, C.A.

Comptables agréés

276 ouest, rue St-Jacques

Suite 110 845-4194

VIAU, ROBIN & ASSOCIES

Comptables Agréés

Lucien D. Viau, C.A.

Alfred H. Viau, C.A.

H. Lucie Robin, C.A.

Jean Jacques Quallier, C.A.

J. Serge Gervais, C.A.

Wagdy Boulos, C.A.

Jacques R. Chabolin, C.A.

Jacques Javal, C.A.

4926, ave Verdun, Verdun

204 769-3871

7708, rue Edouard, LaSalle

690 365-0023

CLAUDE ROY & CIE

Comptables agréés

6444 est, rue Beaubien

suite 103

253-2287

Duval, Buteau & Cie

COMPTABLES AGRÉÉS

159 ouest, rue Craig, Montréal 126

861-9987

Thorne, Gunn & Cie

Comptables Agréés

800, PLACE VICTORIA, Suite 2604 - Montréal 115

Tél.: 878-3011

Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier

SAMSON, BELAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIES

comptables agréés

Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal 115

861-5741

Suite 201, 4 Parc Samuel Holland, Québec 6

681-7231

320 est, rue St-Germain, Rimouski

724-4136

108 nord, rue Wellington, Sherbrooke

563-8663

324, rue Des Forges, Trois-Rivières

378-4541

235, Chemin Montréal, Ottawa

745-1515

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX

ENEZ CHOISIR VOTRE

AMEUBLEMENT SUR

LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.,

7035 AVE. DU PARC

270-1141

Brevets d'invention

MARQUES DE COMMERCE

Marion, Robic & Robic

ci-devant

Marion & Marion

2100, rue DRUMMOND

Montréal 107 288-2152

LISEZ

ET FAITES LIRE

LE DEVOIR

OCCASION D'AFFAIRES

COMPAGNIE DE HOLDING désire vendre une de ses subsidiaries offrant un rendement de l'ordre de 40% sur le capital investi (capital requis d'environ \$100.000). Les informations ne seront données que sur présentation au vendeur d'une preuve de solvabilité minimum de \$50.000 soit par bilan vérifié soit par lettre de recommandation d'une banque à charte. Cette subsidiary n'intéressera qu'un homme d'affaires indépendant. Prière de faire parvenir une simple lettre de demande de renseignements à S.I.L. Inc. B.P. 652, Place Bonaventure, Montréal.

L'OUA accepte les \$200 millions

MOGADISCIO (AFP) — Le conseil des ministres de l'OUA a adopté le rapport sur l'étude des effets de l'embargo pétrolier sur les membres de l'Organisation, acceptant l'offre de deux cents millions de dollars des pays de la Ligue arabe.

Le rapport, qui souligne que ce problème est l'un des plus importants à l'ordre du jour de la conférence, précise à ce sujet que le conseil doit donner les directives nécessaires pour les modalités de déblocage de ce fonds, et que le problème principal est celui des trente-trois États membres de l'OUA qui ne produisent pas leur propre pétrole et de ce fait se heurtent à des difficultés de plus en plus grandes pour satisfaire leurs besoins d'importation.

Le rapport indique d'autre part qu'une des premières conséquences de cet état de fait est l'inflation qui se développe dans les pays africains qui ne produisent pas de pétrole.

*A partir du 16 juin

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à Repentigny
Saint-Jean
Saint-Lambert
Brossard
Candiac
Longueuil

844-3361

sans escale*

Montréal - Winnipeg

Harmonium: à suivre...

par Yves Taschereau

L'histoire du groupe Harmonium est assez intéressante. Ces trois jeunes musiciens, le guitariste Serge Fiori (le chanteur du groupe et l'auteur-compositeur de toutes les chansons), le guitariste Michel Normandeau et le bassiste Serge Valois durent s'adresser à une compagnie de disques de Toronto, parce que toutes les compagnies de Montréal les avaient refusés. Celle-ci leur proposa aussitôt de réaliser un microsillon qui s'est, depuis, vendu à plus de 14.000 exemplaires. Mais ce n'est pas fini. La station de radio CJFM leur propose un récital de promotion au théâtre Port-Royal. On donne beaucoup de billets et ceux qui restent en vente disparaissent aussitôt. Devant ce succès imprévu, on décide d'ajouter une représentation supplémentaire. Trois jours après, il ne reste plus de billets. La suite est à venir...

En première partie du spectacle, samedi, on nous proposait le mime monologue Robert Morissette. Ce comique utilise un humour très particulier. Ses gags sont systématiquement malades, dans l'esprit de magazines comme Hara-Kiri, Sick et Mad. Ses farces désarmées, tel un tour de magie qui consiste à se lancer un verre d'eau en pleine figure, demandant la participation du public. Celui de samedi ne demandait pas mieux et a bien participé, même quand, sans dire un mot, Robert Morissette a regardé, presque sans bouger, une boîte à musique faire son numéro pendant deux ou trois minutes. Son travail est intéressant, mais son apparition qui a duré à peine une quinzaine de minutes a été trop courte pour permettre d'être vraiment satisfait.

Le groupe Harmonium avait lui aussi un problème de durée puisqu'il ne présentait que deux pièces nouvelles, en plus de celles de son disque. Ils s'en sont assez bien tirés en écartant certaines pièces instrumentales et avec les petites histoires de Serge Fiori entre les chansons. Le chanteur est resté assis pendant tout le spectacle, encadré par ses deux compagnons debout de chaque côté. A cette tenue de scène décontractée s'ajoutait un effet visuel, le temps de trois chansons: Robert Morissette prenait derrière un écran des attitudes qui rejoignaient le thème des chansons. Cette idée est très bonne et compensait un peu la pauvreté visuelle du spectacle.

Les chansons du groupe relèvent nettement de la manière américaine. Le texte n'est pas une histoire à écouter, comme dans la tradition française, il sert à créer une atmosphère. Ainsi, pendant le récital, il nous suffisait de glaner quelques paroles ici et là et de se laisser aller à la musique. Il faut cependant noter que dans "Un musicien parmi tant d'autres", les paroles dépassent ce niveau. Mais en général, elles restent d'une importance secondaire, on n'a qu'à penser à leur très bonne chanson de fin de spectacle qui vise à créer une atmosphère en faisant chanter le public. Elle a très bien marché devant le public jeune de samedi soir, tout comme elle avait très bien marché devant le public du Patriote, venu pour voir Félix Leclerc, il y a quelques mois.

Vocallement, Serge Fiori s'approche un peu de Gilles Valiquette, mais sa musique est nettement plus raffinée. Beaucoup d'harmonie, de changements de rythme. Une musique intéressante à écouter. Evidemment, les instruments, deux guitares et une basse, peuvent à la longue sembler limités. Mais les musiciens font des efforts pour varier en jouant à l'occasion de la flûte, de l'accordeon ou du piano. Ils avaient aussi ajouté le saxophoniste Pierre Daigneault à leur formation, sans toutefois réussir à bien l'utiliser.

Il n'en reste pas moins, qu'à travers les influences encore un peu trop évidentes, le groupe Harmonium est peut-être le plus intéressant des nouveaux groupes qui adaptent à la manière québécoise la chanson américaine.

L'Escale ajoute les croisières aux spectacles

Depuis une semaine, les citadins ont le loisir d'effectuer des croisières sur la rivière Richelieu avec le bateau-théâtre L'Escale, récemment acquis et restauré par le propriétaire de l'Auberge Handfield, M. Conrad Handfield.

Le parcours de L'Escale permet d'admirer un paysage incomparable et de découvrir les richesses historiques des villages de St-Ours, St-Denis, St-Antoine, St-Charles, St-Marc, St-Hilaire et Chambly, avec leurs vieilles églises et leurs maisons de pierre du siècle dernier.

Les croisières sont destinées à des groupes organisés ne dépassant pas 300 personnes.

"Déjà, souligne Conrad Handfield, plusieurs groupements d'étudiants des cégeps et des polyvalentes ont manifesté le désir de faire des croisières en guise de voyage culturel. L'excursion dure trois heures et demie environ. Le prix est de \$2,00 par personne. L'Escale retourne à son port, à St-Marc, tous les soirs à 18h.

En plus d'offrir des croisières, L'Escale est aussi un bateau-théâtre de 530 sièges qui présentera des spectacles à partir du deux juillet jusqu'au 31 août avec la troupe La Poudrière de Mme Jeannine Beaubien, directrice du Théâtre International.

Mme Beaubien a inscrit à son programme une pièce de Feydeau: "Feu la mère de madame" et "The Old Maid and the Thief" de Menotti, qui se joueront du 2 au 27 juillet les mardis,

mercredi et jeudi à 20h30. Les vendredis et samedis, les deux pièces seront jouées successivement, la première à 18h30 et la seconde à 21h30. Il y aura relâche le dimanche et le lundi.

Du 30 juillet au 31 août, la troupe de La Poudrière présentera "Relatively Stealing" de Alan Ayckbourn (en anglais) et "Pantouffles" (en français) de Eric Kahan.

PROGRAMME CALENDRIER DISPONIBLE SUR DEMANDE
OUTREMENT 1248 Bernard 277-4145

demandez le programme au téléphone ou par la poste
CINEMA 2001
855 DECARIE 277-2001
Au Nord du boul. Métropolitain

LES CHINOIS A PARIS
JEAN YANNE
FLEUR DE LYS
288 3303
CINEMA DE PARIS
861 2996

LES VALSEUSES
film de Bertrand Blier
GÉRARD DEPARDIEU
PATRICK DEWAILLY
JEANNE MOREAU
BERRI
VILLERAY
ST-DENIS, STE-CATHERINE 878-7474
ST-DENIS JARRY 388-5577

télévision

Fleurs en plastique et agriculteurs

● L'AGRICULTEUR DE DEMAIN, dimanche à 11h30, au canal 2.

Au triplet d'émissions "écologiques" dont je parlais récemment, il faut rajouter, pour être juste, L'AGRICULTEUR DE

Cinéma: 2,600 nouveaux fauteuils

Un complexe cinématographique comportant cinq salles de projection et un total de 2.600 sièges sera construit au cours de l'été à l'intérieur de l'édifice de l'actuel cinéma Le Parisien, sis rue Ste-Catherine. L'initiative appartient à Cinéma Unis, l'image québécoise de Famous Players, qui compte faire démarrer les travaux durant la première semaine de juillet.

La plus vaste des nouvelles salles sera située au rez-de-chaussée et renfermera 800 sièges. Chacun des deux étages supérieurs sera aménagé en cinéma pouvant recevoir de 400 à 500 spectateurs. La compagnie Famous Players est une filiale à 48,8% du groupe Canadian Cablestems.

Allan Gerber au Café Campus

Le pianiste Allan Gerber, qui avait déjà connu un grand succès à l'Hôtel Nelson, dans le Vieux Montréal, se produira en spectacle ce soir à 20h30, au Café Campus. D'origine américaine mais établi au Québec depuis quelque temps, Gerber sera accompagné de Doug Loubal, ancien bassiste des Doors, et du percussionniste Jef Kent. Une musique blues-country-rock à entendre.

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'EST
SUR SEM: 7.30 - 9.30
ÉTUDIANTS: \$1.50
FESTIVAL 525-8600
1206, St. Catherine e

télévision

CBFT 2

10.10 Ouverture et horaire
10.15 En mouvement
10.30 Les aventures de Toot
10.45 Colored
11.00 Initiation à la décoration
11.30 Sélection et la Mary Morgan
12.00 Pénit
12.30 CF-ICK
13.00 Croquis au verbe
13.10 Téléjournal
13.30 L'heure soleil
2.30 Cinéma

"Les déchainés" (comédie musicale - American 1969)
4.00 Allo Grenouille
4.30 Enquêtes
5.00 Daktari
6.00 Cher oncle Bill
6.30 Actualités 24
7.00 L'homme qui revient de loin
7.30 Les Berran
8.00 Les forges de Saint-Maurice
8.30 Période électorale
9.00 Les faucheurs
9.30 Biens et malheurs
10.30 Téléjournal
10.50 Nouvelles du sport
11.00 École
11.30 Les chansons de Simon
11.50 Cinéma
12.30 "Rythme, amour et twist" (comédie - Italie 1969)
1.00 Téléjournal

CFTM 10
9.00 Horaire - Bienvenue
9.30 Bonjour - Montréal
10.30 Les tantants
11.30 Pour vous mesdames
1.00 Personnalités
1.30 Au jour le jour
2.30 (Cine-lundi)
"L'orchidée rouge" (drame - Allemagne)
4.00 Patoville
4.30 Aventures
6.00 Pierre, Jean Isort
6.30 Sur la route des pionniers
7.00 Le 10 vous informe
7.30 Les Berzer
8.00 Les Motros
9.00 Mums
9.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.45 Sans pantoufles
"Le cabaret des filles perdues" (drame de meurtres - Mexique 1968)
12.45 Le 10 vous informe

CBMT 6
9.35 Standby six and religious thoughts
10.00 Mon ami
10.15 Friendly Giant
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame street
12.00 Elwood Glover's
Lunchon date
1.30 Audubon Wildlife theatre
2.00 Juliette and friends

DEMAIN qui passe juste avant LA SEMAINE VERTE. Ouvrément didactique, elle est aussi la plus austère. Mais l'information qu'elle véhicule est d'un réel intérêt.

Ainsi, commençons-nous, dès ce dimanche, à savoir le pourquoi et le comment des réglementations sur les produits agricoles dont le but, selon les personnes interrogées, est bien de protéger la liberté du consommateur sans léser celle du producteur. Par exemple, la liberté de manger du benzoate de soude... à condition que le fabricant nous en prévienne sur l'étiquette!

C'est, naturellement, une émission "officielle" puisqu'elle est conçue par le Ministère de l'Agriculture du Québec. Bien faite, compétente, elle nous donne l'exemple d'une façon de vulgariser les lois, ces déesses trop souvent mystérieuses. D'autres ministères pourraient bien suivre l'exemple.

● DECOUVERTES DU 10

Est-ce l'été enfin arrivé, mais cette émission, la première récapitulative de la série-concours de l'année était surtout un festival de fleurs en plastique. Jamais Yolande Guérard, pourtant habituée au toc de l'opéra, n'a paru aussi mal à l'aise dans ce décor champêtre. Mais dans ce que les cinq jeunes chan-

teurs dont le rôle, outre de chanter, était de planter des géraniums dans des petits pots. Compte tenu de leur noviciat, on aurait pu leur donner quelque chose de plus facile à faire devant la télévision.

Vraiment, il faut que le canal 10 se débarrasse, une fois pour toutes de cette propension à la décoration. Elle ne plaît à personne, j'en suis sûr, même à ceux qui, les soirs de chaleur, prennent l'air en chaise bercante sur une galerie de la rue Panet.

Je ne pense donc pas que l'on puisse faire une quelconque appréciation des artistes dans un tel concours de Saint-Joseph et de Marygold. Enfin, la distance d'âge, et même de style, est un peu grande entre Yolande Guérard et les jeunes. Il y avait une image de papa difficilement supportable.

Je continue de croire à la nécessité de cette émission. Mais je suis de plus en plus persuadé qu'il faut la remodeler avec plus de rythme.

● TOUTE LA VILLE EN PARLE, jeudi à 21h. 30, au canal 10

Pendant de BON DIMANCHE, cette émission est destinée à une information artistique axée sur les événements sociaux, conférences de presse, etc...

Moins bien conçue que BON DIMANCHE, TOUTE LA

VILLE EN PARLE fournit, malgré tout, des renseignements qu'on ne trouve nulle part ailleurs sur les écrans; son rôle est donc d'importance. Ainsi, nous avons eu, ce jeudi-là, quelques images du Festival des Cantons de Sherbrooke, un peu trop longuement, il faut le dire. Surtout, une entrevue avec Madame Rubinstein (les cosmétiques), de passage à Montréal, pour lancer une rose qui porte son nom. C'est évidemment un hasard, mais cette séquence était tout ce que j'aime dans la télévision: direct, inattendu, tendre aussi. Et enfin, n'est-ce pas rassurant, face à tant de futilités comme la conquête de l'espace ou les promesses politiques, d'entendre une femme nous dire dans un français meilleur que celui de Stanfield, toute américaine qu'elle soit, que ce qu'il y a d'important, c'est la jeunesse et la beauté?

● SCHULMEISTER, ESPION DE L'EMPEREUR,

vendredi à 20h30, au canal 2

Parmi les séries étrangères qui font les beaux soirs de la saison estivale, celle-ci vaut, du moins, par un certain soin dans le décor, le costume et la réalisation. Car, pour la justesse de la psychologie...

● QUELQUES NOTES

Les vendredis soir, on peut voir la reprise d'une émission intitulée DES GOUTS, DES

FORMES ET DES COULEURS. La première avait pour thème le mime. Avec Dubé, Simonon et quelques autres brouillies, c'est la contribution estivale de Radio-Canada à la culture. Il est frappant de voir comment les choses vieillissent vite. Il n'y avait guère à tirer de cette demi-heure sur le mime... sinon que ce genre passe bien mal le petit écran.

Les BEAUX DIMANCHES de l'automne prochain se préparent. Ainsi Maurice Dubois partira en Belgique pour y tourner une émission bi-nationale belgo-québécoise. On y verra Patsy Gallant, Emmanuelle et Serge Laprade, pour les Québécois; Jacques Hustin, Andrée Simons, Tonia et Paul Louka, pour les Belges. Jacques Boulanger animera cette émission qui sera, peut-être, honorée de la présence d'Adamo.

Des ailes de mise en page ont fait sauter un commentaire pro-

visoire de TOUT LE MONDE, première émission, dont la diffusion a eu lieu mardi dernier. Avant même que la seconde n'ait lieu, il me paraît souhaitable de publier les quelques notes que la première m'avait inspirées. Malgré le plaisir que peut donner l'improvisation, il me serait opportun que les responsables, Claude-H. Roy et Guy Lamarche, pensent à mieux préparer leur programme. Particulièrement Guy Lamarche aurait intérêt à mener les débats un peu plus fermement. Je me suis trouvé bien bavard et René Homier-Roy aussi; par contre, il m'a semblé que Jeanine Sutto et que Guy Latraverse étaient bien peu locales. Une confiance, d'un certain intérêt car elle montre le poids du feedback en matière de télévision, et plus particulièrement dans le domaine de l'interaction image-Ego: c'est après avoir vu ma tête lors de cette émission, que j'ai décidé de me faire couper les cheveux!

LA COMPAGNIE DES 2 CHAIRES PRÉSENTE Des le 19 juin

les belles sœurs

de MICHEL TREMBLAY Mise en scène ANDRÉ BRASSARD

Denise Morelle	Micheline Gerin	Sylvie Heppel	Lorraine Pintal	Pauline Martin
Suzanne Garceau	Mirille Lachance	Rita Lafontaine	Denise de Jaquere	Danielle Lorrain
Monique Mercure	Frederique Collin	Murielle Dutil	Carmen Tremblay	Patricia Nolin

tnm 84 ouest, rue Sainte-Catherine

Reservations **861-0563**

SALLE RESNAIS

présente un film écrit et réalisé par

UN ANGE AU PARADIS

avec Michel Aumont, Catherine Samie

14 ANS

35 MILTON 842-6053

SALLE EISENSTEIN 18 ANS Adultes

ANNE ALVINA
OLGA GEORGES PLOT
MICHEL LORRAINE

Glissements progressifs du plaisir

un film écrit et réalisé par ALAIN ROBBE-GRIFFET

Jean-Louis TRINTIGNANT

cinéma

2.30 L'ary Show
3.00 30 from Ottawa
3.30 The Edge of Night
4.00 Family Court
4.30 A Way out
5.00 Tommy Tompkins
5.30 That girl
6.00 City at Six
6.30 Food for thought
7.00 Exposé this week
7.30 The adventures of Black Beauty
8.00 The Partridge Family
8.30 Cannon
9.00 Frontline political telecast
10.00 Of all people
10.30 The romantic rebellion
11.00 The National
11.30 Montreal Tonight
11.55 Cine-Six
1.25 Station closing

CFCF 12

6.00 University of the Air
6.30 Reunion
7.00 Canada A.M.
8.30 Romper Room
9.00 Yoga
9.30 The Community
10.00 Eve Bell
10.30 The Art of Cooking
11.00 Hercule
11.30 McQueen and Co.
12.00 The Flintstones
12.30 Jack Curran's movie matinee
"Do you want to be a doctor?"
2.30 Somerset
3.00 Another World
3.30 What's the good word
4.00 Anything you can do
4.30 Pay Cards
5.00 Truth or Consequences
5.30 The New beat the Clock
6.00 Pulse
7.00 The rookies
8.00 Kung Fu
9.00 Medical Center
10.00 Ph'n wistle
11.00 Know your sports
11.30 The TV National News
12.00 Monday night feature movie
"Backfire" (drame - 1965)
2.00 Sign-off

théâtre

CASANOVS: (Association Espagnole) 485 Sherbrooke 844-3091 Relâche
CENTAURE: 453 François Xavier, 268-1292 Relâche
LA FENÊTRE: (Ancienne Lorette), 84 Ste-Catherine O. 861-0563 Relâche
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 206 Catherine O. 861-0563 Relâche
NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE: 200 Bloor 866-1964 Relâche pour l'été
ROYAL VERT: 464 St-Denis 844-1793 Relâche

ANDRÉ: 2617 boul. des Galeries d'Anjou 353-0960 "Les anges partent en sursaut" 6.30, 9.35 et "Les cinglés de retour à l'hôpital" 8.15

ARLEQUIN: 814 Ste-Catherine E. 268-2882 "Le no. 1" 2.30, 5.15, 8.05 et "Rapport sur la vie sexuelle de la ménagère" 9.00
ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "The sting" 12.20, 2.30, 4.50, 7.20, 9.30
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 931-3111 "Mrs. Barrington" 12.40, 2.50, 4.40, 6.30, 8.30 et 10.30

AVENUE: 1224 ave. Greene, Westmount 927-2747 "The conversation" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00

BEAVER: 17 ave du Parc 844-1932 "Teenage milk maid" 1.20, 4.10, 7.00, 9.50 et "Vee or vers" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30
BERRI: 1280 St-Denis 480-2323 "Les milles et une nuit erotiques" 1.35, 5.15, 8.35, et "L'amour un jeu de société" 12.30, 3.50, 6.50, 10.10

CANADIAN: 1294 Ste-Catherine E. 523-5160 "Drothera" 2.00, 5.15, 8.15 et "Les quatre mercenaires d'El Paso" 12.30, 3.35, 6.45, 9.55

CHAMPLAIN: 1915 Ste-Catherine E. 524-1885 "Classe 44" 2.35, 6.15, 9.50 et "Le peccé" 12.45, 4.30, 8.00

CHATELAIN: 1590 St-Denis 865-3222 "Le fils du boss" 12.10, 3.31, 6.32, 9.53, et "Les jardins du diable" 1.39, 5.00, 8.21

CINEMA 2001: 855 Decarie 277-2001 "Ego Topo" (S.T.) anglais 7.00 - "El Topo" (S.T.) français 9.30

CINEMA V: 5550 Sherbrooke O. 429-5559 "Solon" Relâche "The adventures of Rabbi Jacob" 7.00, 9.00 "Salle bleue" "His wife's habit" 7.30, 9.30

CINEMA DE PARIS: 886 Ste-Catherine O. 861-2996 "Les Chinois à Paris" 1.30, 3.45, 5.30, 7.30, 9.30

CINEMA SEPTIEME: ART: 3100 Bélanger Est 722-6032 "Le Bal des vampires" 9.00 et "Rosemary's baby" 7.30

CLAREMONT: 4038 Sherbrooke O. 486-7365 "The great Catsby" 2.00, 4.40, 7.20, 10.00

CREMAZIE: 8610 St-Denis 368-4210 "Mon nom est personne" 7.30, 9.30

DAUPHIN: (McLaren) 2396 Beaubien 721-6060 "Bingo" 7.30, 9.30 (Salle Renoir) 2396 Beaubien 721-6060 "OK patron" 7.15, 9.45

ELECTRA: 114 Ste-Catherine E. 522-9177 "L'appel de la chair" 12.30, 4.05, 7.45 et "Les messieurs de ces dames" 2.15, 5.35, 9.25

FESTIVAL: 1296 Ste-Catherine E.

525-9000 "Il était une fois dans l'Est" 7.30, 9.30

FLEUR DE LYS: 838 Ste-Catherine E. "Les chinois à Paris" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30

KEST: 6100 Sherbrooke O. 489-4797 "Promised Lands" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00

LOEWS: 954 Ste-Catherine O. 866-2851 "The exonerat" 2.00, 4.30, 7.00, 9.30

MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-2174 "Le grand bazar" 8.40 et "Capitaine Apache" 7.00, 10.10

MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Pile je te tue, face tu es mort" 6.35, 9.50 et "Ramdam à Amsterdam" 8.10

MONKLAND: 5504 Monkland 484-3579 "Papernom" 2.55, 4.20, 9.55 et "Save the tiger" 1.10, 4.35, 8.10

OUTREMENT: 1248 Bernard O. 277-4145 "L'effluve Dominici" 7.00, "La grande bouffe" 9.30

PALACE: 688 Ste-Catherine O. 866-6991 "Midnight man" 12.30, 2.45, 5.05, 7.25, 9.40

PAPINEAU: 4519 Papineau 521-6853 "Papillon" 1.00, 3.25, 6.00, 8.35

PATRIEN: 480 Ste-Catherine O. 861-2597 "Y'a plus de trou à Percé" 12.15, 3.25, 6.40, 9.50 et "L'Initiation" 12.15, 3.25, 6.40, 9.50 et "L'Initiation" 1.50, 5.05, 8.15

PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "Orange mécanique" 6.28, 9.00

PLAZA: 6505 St-Hubert 274-6155 "Dorothea" 2.00, 5.10, 8.15, et "Les quatre mercenaires d'El Paso" 12.30, 3.35, 6.45, 9.55

PUNNYCAT: 4015 St-Laurent 845-4215 "While the cat's away" 12.00, 2.55, 5.50, 8.45 et "The all american girl" 1.25, 4.20, 7.15, 10.00

SAINT-DENIS: 1594 rue Saint-Denis 849-4221 "La main de la vengeance" 12.50, 3.50, 6.48, 9.52 et "Prisons diaboliques" 2.08, 5.12, 8.26

SEVILLE: 2156 Ste-Catherine O. 932-1139 "Mame" 2.00, 7.00, 9.30

SNOWDON: 5255 Decarie 482-1332 "The apprenticeship of Duddy Kravitz" 12.50, 2.50, 5.25, 7.00, 9.30

VAN HORNE: 4159 Côte-des-Neiges 731-8243 "Blazing saddles" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30

VENEDUN: Place Victoria 878-1451 "Erotic dreams" 12.15, 1.40, 3.30, 5.20, 7.10, 9.00

VERDUN: 3941 Wellington 768-2092 "Les dieux de la guerre" 8.00 et "Le gang des otages" 6.30, 9.45

VERSAILES: (Salle rouge) 7625 Sherbrooke E. 352-6022 "L'appel de la chair" 5.55, 9.35 et "Ces messieurs de ces dames" 2.15, 5.35, 9.25

VERSAILES: (Salle bleue) 7625 Sherbrooke E. 352-6022 "Histoires de lit" 8.00, et "Jeunes masquées" 6.20, 9.50

VILLAGE: 8010 rue St-Denis, 468-4210 "Les valéques" 7.20, 9.30

WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-4571 "Serious" 1.30, 4.10, 6.50, 9.20

YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8979 "Butch Cassidy and Sundance kid" 1.10

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: 1445 boul de Massonville 879-1249 Relâche

SOCIÉTÉ DE FILMS DE MCGILL: 3580 Mt-Twash 392-3924 Relâche

Ballet Bolshoi

avec

RAISSA STRUCHKOVA	IRINA KOLPAKOVA
SVETLANA KOLUVANOVA	TAMARA VARLAMOVA
IRINA KHOLINA	LIUBOV GERSHUNOVA
NICOLAI FADEECHEV	VILEN GALSTIAN
MIKHAIL BARICHHNIKOV	VLADIMIR ROMANENKO
ANATOLY BERDYSHEV	JAROSLAV SEKH

& Corps de Ballet

Directeur artistique:
ALEXANDRE LAPAURI

Au pupitre:
V. PALIASHVILI - G. GEMTCHUGIN

110 ARTISTES

Solistes — Corps de ballet — Orchestre symphonique</

Le modernisme en demi-teinte du Contemporary Dance Theatre

par René Picard

Le Contemporary Dance Theatre présentait tout récemment son spectacle au théâtre D.B. Clark de l'Université Sir George Williams. Hugo Romero, directeur de cette compagnie de danse moderne s'est installé à Montréal il y a dix ans où il travaille toujours au développement de son art. Le spectacle qui nous présente maintenant et dont il signe les quatre chorégraphies confirme un bon niveau de qualité et le résultat "d'années de métier".

"Fallen Gods", sur une musique de Vivaldi, se résume en un exercice chorégraphique dont la construction suit de très près celle de la musique. Cette danse simple exige assez de rapidité et implique des mouvements synchronisés, de nombreux duos et solos simultanés en contrepoint. Donc, la rencontre de deux structures, un plaisir tant pour l'œil que pour l'esprit.

Dans "Seascape", les amis de Louis Falco ont tout de suite saisi que ce dernier et Hugo Romero ont longtemps travaillé avec José Limon. Similitude d'atmosphère, similitude de recherche. Cette chorégraphie d'une valeur inégale arrive à produire à quelques reprises l'effet cherché: une fresque marinière teintée de surréalisme.

"Entre l'image et la parole", danse accompagnée d'un poème d'Henri Michaux et une musique de Milan Stribilj, nous conduit dans un univers à la Max Ernst, où des oiseaux bigarrés

s'animent dans un sombre univers. Enfin, dans les cinq sections de "Kaleidoscope", Romero aborde la danse avec une volonté de modernisme, mais on y découvre de nombreux saluts à l'histoire de la danse en général. Un premier tableau pourrait s'intituler "Hommage à Alwin Nikolais" et son "tensile involucrement"; dans un autre, "Hommage à Loie Fuller" ou sa danse du papillon, suivent une touche de Béjart, du groupe Chandra de Belgique et un pas de deux à la Balanchine. Ces cinq sections semblent découler volontairement, mais ignorent si les références à l'histoire sont voulues comme telles. Ce spectacle bien fait frappe par la qualité des détails: des musiques jamais agressives de Vivaldi, Maggot Brin et Stibilj, des éclairages soignés de André-John Kwiecien, desquels sont bannis les effets de décoration et des costumes toujours de bon goût de Yin Won Tsing.

Ayant eu l'occasion de voir pour la première fois Margareth Goldstein danser dans un spectacle complet où elle partage la vedette chez les femmes avec Jill Marvin, Chantal Belhumeur, Françoise Ouellette, Natalia Petrescu et Nicole Brunet, il m'apparaît évident que la venue de Margareth Goldstein à Montréal est un acquis pour le Contemporary Dance Theatre. C'est une danseuse moderne-née, son plexus, ses épaules, ses bras et ses mains le prouvent constamment. En dispo-

sant d'un souffle remarquable et d'une excellente respiration elle se donne, en toute liberté et à la spontanéité de la danse. D'un simple mouvement du cou et de la tête elle fait éclater les dimensions de la scène et ses pas hors-centre aident à faire comprendre pourquoi on danse pieds nus en danse moderne.

Si, dans l'ensemble, ce spectacle s'imprègne d'un climat ar-

tistique indéniable, la ligne de pensée artistique pour sa part est brisée: un effort moins dispersé pourrait entraîner plus de profondeur. Souhaitons de plus que le Contemporary Dance Theatre amène ses danseurs à plus d'homogénéité sur le plan de la technique.

Vacances romaines: la femme de Burt Lancaster en prison

ROME (AFP) — Jackie Bone, deuxième femme de l'acteur américain Burt Lancaster, a passé 24 heures à la prison de Rebibbia pour avoir accusé un Américain dans la foule des badauds crut voir celui-ci prendre de l'argent dans le passeport de Mme Lancaster et le glisser dans sa poche. Il en avisa immé-

diatement la jeune femme. Tout le monde se retrouva au commissariat où, après avoir accusé le policier, Mme Lancaster finit par admettre qu'il n'y avait peut-être aucun billet dans son passeport. Elle fut immédiatement conduite avec son compatriote à la prison de Re-

bibbia, sous l'accusation de calomnie.

Après 24 heures de méditation, Jackie Bone a été remise en liberté provisoire, samedi soir. "Il est temps que les étrangers comprennent que l'Italie est un pays de gens bien", a déclaré à la presse un des gardiens.

Avis légaux — Avis publics — Appels d'offres

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-0 du Code civil de la Province de Québec, que MARCOUX TRANSPORT INC. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, que a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 27ème jour du mois d'avril 1973 et enregistré au Bureau de la Division d'enregistrement de Montréal, Québec, le 3ème jour du mois de mai 1973 sous le numéro 2425204 et aussi au Bureau de la Division d'enregistrement de Québec, Québec, le 3ème jour du mois de mai 1973 sous le numéro 48056. Date à Montréal, Québec, ce 30ème jour du mois de mai 1974. LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-0 du Code civil de la Province de Québec, que MARLENE INC. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, que a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 27ème jour du mois d'avril 1973 et enregistré au Bureau de la Division d'enregistrement de Québec, Québec, le 3ème jour du mois de mai 1973 sous le numéro 48056 et aussi au Bureau d'enregistrement de Montréal, Québec, le 3ème jour du mois de mai 1973 sous le numéro 2443582. Date à Montréal, Québec, ce 30ème jour du mois de mai 1974. LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS SPECIAL PRENEZ AVIS que APOLLO LEASING LIMITED 15300 Sherbrooke est, Montréal, P.Q. permissio n s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à faire la location, à court terme (6 mois) de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques), pour le compte de C.I.P. Containers Ltd.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 200, Montréal.

SIGNE: BENOIT GROLEAU Procureur de (du) requérant (e)

PAQUETTE PAQUETTE PERREAU & RIVET AVOCATS — BARRISTERS

DION FRERES INC. AVIS D'UN PAIEMENT FINAL Aux détenteurs d'obligations, hypothèque générale, série "A" à fonds d'amortissement — 7 1/2% — datée du 15 mai 1967 et échéant le 15 mai 1979.

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE que, Trust Général du Canada, des qualités de fiduciaire en possession des biens affectés à la garantie des obligations, hypothèque générale 7 1/2%, à fonds d'amortissement, série "A" de DION FRERES INC. en défaut, effectuera le 3 juillet 1974, à même le produit de la réalisation des biens affectés, un premier et dernier paiement final de 76.544% du solde en cours de l'emprunt en capital seulement dû à cette date.

Les détenteurs des dites obligations, hypothèque générale, sont en conséquence requis de présenter leurs obligations avec les coupons numéro 7 et suivants attachés, au bureau du Trust Général du Canada, 10 ouest, rue St-Jacques, Montréal. Le paiement sera fait par chèque à l'ordre du déposant.

DONNE A MONTREAL, ce 10e jour du mois de juin 1974.

TRUST GENERAL DU CANADA Fiduciaire

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS SPECIAL PRENEZ AVIS que LEO ST-PIERRE TRANSPORT Lac-des-iles, P.Q. permissio n s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à faire la location, à court terme (6 mois) de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques), pour le compte de C.I.P. Containers Ltd.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 200, Montréal.

SIGNE: BENOIT GROLEAU Procureur de (du) requérant (e)

PAQUETTE PAQUETTE PERREAU & RIVET AVOCATS — BARRISTERS

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR PERMIS SPECIAL PRENEZ AVIS que GARAGE ROBERT GAGNON & L.S. LEE, C.P. 369 Cap-Cat Ché Malane, Prov. Québec, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à faire la location, à court terme (6 mois) de véhicules de commerce et de livraison (camions, tracteurs, remorques), pour le compte de C.I.P. Containers Ltd.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 200, Montréal.

SIGNE: ADRIEN & PAQUETTE, Procureur de (du) requérant (e)

PAQUETTE PAQUETTE PERREAU & RIVET AVOCATS-BARRISTERS

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No. 500-12-042983-746

DAME GINETTE TURCOTTE, résidente au no. 303, 24ème avenue, en la cité de l'île Perrot, district de Montréal,

contre- DEMIS SAUMUR, de lieux inconnus,

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimée DENIS SAUMUR, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 4 juin, 1974.

Wlfrid Lefebvre Procureur de (du) requérant (e)

Mes Bissonnette & Cadieux 420 Boulevard Richelieu, Vaudreuil, P.Q. J7V 2N1

Avocats de la requérante

Province de Québec District de Montréal

"Avis est par les présentes donné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimoniel par ANGELO PETARDI et son épouse TERESA D'AGUILA tous deux domiciliés au 7710 Bois Châtel, St-Léonard, Province de Québec, sera présentée à la Cour supérieure du District de Montréal, Division des Pratiques, Chambre 2.16 du Nouveau Palais de Justice, à Montréal, le dix-huit juillet mil neuf cent soixante-quatre (1974) à neuf heures trente de l'avant-midi ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, du tout en conformité avec l'article 1266 du Code Civil de cette Province et de ceux auxquels il se rapporte."

LOUISE LORTIE, notaire

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE (Division des divorces) No. 500-12-042742-746

HAROLD PETERSON, contributeur de la construction, de la cité et district de Montréal, en cela résidant au 3265 Avenue Barclay, App. 7,

contre- ERNA LOVOALI, autrois KILVART, épouse commune de l'ancien Judd Harold Peterson, de la Province d'Ontario, actuellement adresse inconnue,

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimée ERNA LOVOALI est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL le 5 juin 1974

Jacques Perron REGISTRAIRE

Me Alexander Bign 276 St. James St. West, Suite 225, Montréal, H2Y 1N3

Avocat du requérant

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE (Division des divorces) No. 500-12-04319-743

HOE DONG CHANG, cuisinier, domicilié à 1725 rue Coughlin dans la ville de St. Laurent, district de Montréal

contre- Dame YOK UNG CHU, de lieux inconnus

L'intimée, YOK UNG CHU, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée au Greffe de la division des Divorces à Montréal à l'intention de l'intimée.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de produire et de signifier, votre comparution ou contestation dans le délai ci-haut mentionné, le requérant procédera par défaut à obtenir contre vous un jugement de divorce.

MONTREAL, le 6 juin, 1974

JACQUES PERRON REGISTRAIRE C.S. Montréal (Division des Divorces)

Mes HADJIS & FENG 1117, St. Catherine ouest, Montréal, Québec

Avocats du requérant

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE (Division des divorces) No. 500-12-042683-744

DIANE PATIENT-BRESSE, résidente et domiciliée au 2174 rue Wurtelle cité et district de Montréal, épouse commune en biens avec CLAUDE PATIENT,

contre- CLAUDE PATIENT, journalier, résident et domicilié autrois au 2150 rue De La Salle, cité et district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus,

IL EST ENJOINT à CLAUDE PATIENT à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 4 juin, 1974.

CLAUDE DUFOUR PROTONOTAIRE ADJOINT

Me André Belhumeur 2004 St-Jacques, suite 910, Montréal, P.Q.

Avocat de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No. 500-12-041027-743

LORRAINE FORTAICH, domiciliée et résidant au 9 rue Conrad, app. 6 Cité de Laval, District de Montréal,

contre- NORMAND BIBAUD, of whereabouts unknown

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimée NORMAND BIBAUD est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 4 juin, 1974.

(S) W. LEFEBVRE REGISTRAIRE

MES SAINT-AUBIN, CHARBONNEAU & LAVOLETTE 15 boulevard Lévesque, Laval, P.Q. H7G 1B3

667-4510 dom. élu. 31 ouest rue St-Jacques a/s. M. P. E. Linteau

Avocat de la requérante

"Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 février 1974 par lequel Dubois Equipement Ltée a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré aux bureaux de la Division d'enregistrement de Montréal, le 28ème jour de février 1974, sous le No. 2496386.

Banque de Montréal, le 10 juin 1974

"AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 31 mai 1974 par lequel Antak Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 3ème jour de juin 1974 sous le numéro 2523971. Banque de Montréal, le 10 juin 1974."

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No. 500-12-042839-740

LAJOS KORVATH, domicilié et résidant au 2675 chemin Bedford, Montréal,

contre- DAME CAROLE JOYCE HELFERTY d'adresse inconnue.

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimée est avisée que copie de la requête en divorce fut déposée à son intention au Greffe des Divorces. A moins que l'intimée ne présente sa comparution ou contestation signifiée au requérant dans les 60 jours de la première publication de cet avis, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 28 mai 1974.

Me Paul Tardi procureur du requérant 10 Saint-Jacques, Montréal

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE No. 500-12-007713-744

PAUL-EMILE SAUROL, menuisier domicilié et résidant au 13 rue Sauriol, Auteril, district de Montréal,

contre- LESLIE LENG, coupeur ayant demeuré au 3 rue Sauriol, Auteril, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus,

DAME JEANNETTE CHARTIER, épouse de Leslie Leng, ayant obtenu et résidant au 3 rue Sauriol, Auteril, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

IL EST ENJOINT à LESLIE LENG et DAME JEANNETTE CHARTIER, à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 4 juin, 1974.

CLAUDE DUFOUR PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Roy, Jolicoeur & Therrien 3802 Boul. Notre-Dame, suite 200, Montréal, Québec

Avocats du demandeur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE (Division des divorces) No. 500-12-042683-745

DAME MIREILLE ETIENNE, ménagère, épouse commune en biens de Roméo Taillefer, domiciliée et résidant au 3430, rue Jean-Talon est, app. 2, Montréal, district de Montréal

contre- ROMEO TAILLEFER de lieux inconnus

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimée ROMEO TAILLEFER est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 4 juin 1974

(S) JACQUES PERRON REGISTRAIRE

Me PAULE LAFONTAINE 6507, rue de Châteaubriand, Montréal, H2S 2N6

Avocat de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE (Division des divorces) No. 500-18-000667-742

DEMOISELLE MARTHE CHABOT, employée domiciliée au 1025 est rue Sherbrooke, app. 309 à Montréal,

contre- LES HERITIERS de l'oe Octave Taillefer, représentés par Monsieur Ovide Taillefer,

IL EST ENJOINT à DEMOISELLE MARTHE CHABOT, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 6 juin, 1974

CLAUDE DUFOUR PROTONOTAIRE ADJOINT

Me Robert Loulou 8088 rue St-Denis, suite 4, 5, Montréal P.Q. H2R 2G1

Avocat de la requérante

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 17 mai 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CANWAY ENTERPRISES LTD. — LES ENTREPRISES CANWAY LTÉE a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 28e jour de mai 1974, sous le numéro 2523939. Ce 3e jour de juin, 1974 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No. 12-043-089-741

JOCELYNE BILODEAU, ménagère, résidente et domiciliée au 11505 Boulevard Langellier, app. 2, Montréal-Nord, dans le district de Montréal,

contre- ROBERT THIFFEAULT, d'adresse inconnue

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimée ROBERT THIFFEAULT est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 5 juin 1974.

(S) Jacques Perron REGISTRAIRE

Me Raymond Perrier 800 est, De Maisonneuve, Blème Etage, Montréal, Qué.

Procureur de la requérante

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE No. 705-05-000211-74

GERALDINE PERREAU, directrice d'école, de St-Roch de l'Achigan, district de Joliette,

contre- MADELEINE MASSE, ménagère, épouse contractuellement séparée de biens de Raymond Perreault, de St-Roch de l'Achigan, district de Joliette,

IL EST ENJOINT à MADELEINE MASSE, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

JOLLETTE le 31 mai, 1974

Nicole Bourdon Greffier Adjoint

Me Laurier Dugas 168 est rue Notre-Dame, Montréal, Qué.

Avocat des demandeurs

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No. 500-12-043024-748

MARIE-YVETTE LAURETTE BOISCLAIR, ménagère, résidente en biens de Aurélie Lefebvre, résidant, présentement au 212 rue Margaret, Greenfield Park, district de Montréal

contre- AUGUSTINE LAFRAMBOISE, peintre, autrois demeurant dans la cité de Cornwall, province d'Ontario, et maintenant de lieux inconnus,

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimée AUGUSTINE LAFRAMBOISE, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 4 juin, 1974.

Wlfrid Lefebvre Procureur de (du) requérant (e)

Mes Gamroff, Fenster & Ass. 2004 Place Victoria 800 Victoria, P.Q.

Avocats de la requérante

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces) No. 500-12-042171-748

DAME ROSE BOUCHER, épouse contractuellement séparée de biens de Raymond Bellerose, domiciliée et résidant au 10-1330 de la rue Sackville à Montréal, district judiciaire de Montréal,

contre- RAYMOND BELLEROSE, gentilhomme, de domicile inconnu,

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimée RAYMOND BELLEROSE, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires

Au championnat du monde de soccer

Le tir d'une fusée Sam est même considéré

FRANCFORT (AFP) — Après la tragédie des Jeux olympiques de Munich (17 morts), les responsables de la sécurité des participants au

championnat du monde de soccer ont quasiment tout prévu, y compris l'éventualité du tir d'une fusée Sam sur un stade.

C'est ainsi qu'à Francfort, le

préfet de police, Horst Vogel, a décidé un "ratissage" dans un rayon de neuf kilomètres autour du Waldstadion afin de détecter l'installation d'une hypothétique rampe de lancement d'une fusée Sam. Cependant, le préfet n'est pas allé jusqu'à transformer pendant toute la durée de la compétition, c'est-à-dire trois semaines, les environs du stade en un "No man's land" sportif comme le recommandait la Commission "Ad Hoc" de la conférence des ministres de l'Intérieur des Laender.

De leur côté, les Brésiliens, n'ayant peut-être pas entièrement confiance dans les policiers ouest-allemands, ont amené dans leurs délégations sept militaires et un spécialiste des questions de sécurité. Accompagnés de sept policiers allemands, ces "anges gardiens" ont visité de fond en comble la résidence des Brésiliens mettant tout sens dessus dessous. Une palissade de deux mètres de haut au coût de 15.000 marks entoure l'hôtel, des projecteurs éclairent les alentours pendant la nuit et des patrouilles de policiers accompagnés de chiens multiplient les rondes. Le terrain d'entraînement de l'équipe est également interdit par un grillage dans lequel deux trous découverts par les policiers ont été réparés en toute hâte.

Ces sévères mesures de surveillance, qui sont valables pour les principales équipes, ne sont pas du goût de tout le monde et notamment des journalistes et de certains joueurs. Si des journalistes craignent que ce véritable encasement ait à la longue des conséquences néfastes sur le moral des joueurs, ceux-ci se plaignent ouvertement des conditions de leur séjour.

Ainsi, à Malente, près de Hambourg, quartier général de l'équipe de la R.F.A., Heinz Flohe a souhaité pouvoir se détendre pendant deux ou trois

jours avant le début de la compétition et rejoindre son épouse.

A ces critiques, les dirigeants des équipes repliquent que l'isolement crée les meilleures conditions d'une bonne préparation

tant physique que psychologique, tandis que les responsables de la police soulignent qu'il n'y a pas d'autre moyen d'assurer la sécurité des participants, le précédent de Munich étant là pour le prouver.

Les Américains font belle figure à Paris

PARIS (AP) — L'Américaine Chris Evert a concédé les deux premières parties à sa rivale, la Roumaine Virginia Ruzici, mais elle s'est magnifiquement ressaisie pour finalement l'emporter 6-2, 6-3 et accéder aux huitièmes de finale de l'omnium de tennis de France, hier à Paris.

Dans les simples messieurs, les Américains Marty Riessen, Erik van Dillen et Eddie Dibbs ont remporté la victoire. Riesen a défait l'Espagnol Jose Higueras 6-1, 6-4, 7-5; van Dillen a vaincu Barry Philipps Moore d'Australie 3-6, 6-2, 6-0, 6-4; et Dibbs a eu raison de l'Italien Corrado Barazzutti 6-0, 6-1, 7-6.

Une foule de 12.000 spectateurs a dû subir de violents orages avant d'être littéralement brûlée par un soleil de plomb.

Mlle Evert a éprouvé certaines difficultés en début de match alors qu'elle a commis trois erreurs et une double faute dans la seule première partie. Il a récidivé en deuxième partie pour permettre à son adversaire de l'emporter. Mais plus déterminée que jamais, Chris Evert, récente gagnante des internationaux de Rome, a ravi sept parties d'affilée et n'a jamais plus accusé de retard par la suite.

Julie Heldman, de Houston, a par ailleurs battu la Tchèque Miroslava Kozelubova 7-

6, 6-1. En troisième tournée, Mlle Heldman affrontera Laurie Tenney. La gagnante de cette confrontation jouera contre le vainqueur du match entre Mlle Evert et l'Espagnole Maria Boldovinos.

Little Current, le meilleur trois ans

NEW YORK (AP) — Le gagnant du Preakness, Little Current s'est à nouveau illustré à l'arrivée pour remporter une victoire facile, samedi, dans le Prix Belmont doté d'une bourse de \$169.950.

Little Current, conduit par Miguel Rivera, a dépassé Jolly John et le gagnant du Derby du Kentucky, Cannonade, dans le dernier droit pour s'envoler seul vers la victoire.

Cette impressionnante victoire fait de Little Current le champion indisputé des trois ans, ce qui n'avait pu être prouvé à venir jusqu'à samedi.

Little Current l'a emporté par sept longueurs en avant de Jolly John en un temps de 2:29,1 pour le mille et demi. Cannonade a fini troisième, soit à la



Le jockey Miguel Rivera salue la foule après qu'il eut mené Little Current à la victoire dans le Prix Belmont, troisième épreuve de la triple couronne du turf américain. Victorieux dans le Preakness il y a trois semaines, Little Current l'a emporté par deux longueurs. Cannonade, vainqueur du derby du Kentucky, a fini troisième samedi.

CE SOIR

Bill B. est
d'la partie

John Ferguson
est à la barre

LES ARROWS
DE MARYLAND
VS.
LES QUÉBÉCOIS

En confort
climatisé
au Forum de
Montréal
8h00 p.m.



Billets:
\$5.00
\$4.00
\$2.00

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

• Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
• Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

• Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations

AMEUBLEMENTS A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaïne. 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067. J.N.O.

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morier, jour 331-0251 ou 367-0774. (J.N.O.)

APPARTEMENTS A LOUER

CENTREVILLE, 1^{er}, 2^{es}, 3^{es}, attrayant, métro, piscine, électricité et taxes payées, raisonnable. Tél.: 842-5818 J.N.O.

CHAMBLY 3550 (Nord Sherbrooke), 3^{es}, fermé, chauffé, poêle, réfrigérateur, jardin, stationnement, libre juillet. Tél.: 521-5636, soir. 20-6-74

A SOUS-LOUER, Edouard-Montpetit, 3^{es}, juillet août, meuble. Tél.: 731-0985 ou 677-0907. 10-6-74

A SOUS-LOUER, de fin juin à début septembre, beau 4^{es}, meuble sur Queen Mary Road. Tél.: 737-5698 ou matin 288-1373. 12-6-74

AUTOS A VENDRE

PROCEUREZ-VOUS une des meilleures voitures au monde: Volvo ou Fiat, dans leur catégorie des numéros 1. Fort Chamblay Automobiles, 2575 Bourgogne, Chamblay, 658-6623 ou 467-0461. 2-7-74

PARTICULIER, Cadillac, 1959, Fleetwood, comme neuve. Tél.: 363-0993. 14-6-74

FORT CHAMBLAY AUTOMOBILE, 2575 Bourgogne, Chamblay. Tél.: 658-6623. Dépositaire des produits Volvo-Fiat, vente, pièces, service. Prix compétitifs, service impeccable. Serge Besette, Raymond Fortin. 15-6-74

BATEAUX-MOTEURS-YACHTS

BATEAU à vendre, fibre de verre, "Gasspar", 17 pieds, semi-hors-bord, V6, OMC, 155HP, comme neuf, 120 heures, tout équipé. Tél.: 671-6352. 12-6-74

A VENDRE

"COLONIE DE VACANCES", 25 miles Nord Joliette, logeant 100 personnes, 40 arpent, lac artificiel, aussi excellent: Camp familial, centre retraite, terrain camping, Motel, Hôtel. Offre raisonnable acceptée. Tél.: (514) 615-4369 ou (819) 472-3552. 11-6-74

BUREAUX A LOUER

275, RUE ST-JACQUES COIN RUE ST-PIERRE
Édifice occupé par des compagnies d'assurance et des bureaux de professionnels. Espace modernisé, loyer modique.
M. G. Riopel
Tél.: 842-1701
13-6-74

CHALET A LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: Luxueux Bava-riens, 5^{es} chauffé, meubles Thibault, cheminée pierre, toit cathédrale, piscine chauffée, terrain jeu. Location: semaine-vacances. Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 17-6-74

CHALET A VENDRE

MAISON CANADIENNE neuve, Domaine Ste-Agathe, 5^{es} pièces, 30'x32', foyer-pierre naturelle, salle de bains céramique, terrassement, chauffage électrique. Occupation immédiate. Tél.: 256-3767 ou 1-819-326-5836. 1-8-74

COMMERCE A VENDRE

MANUFACTURE de produits de délicatessen à vendre, profits intéressants. Ecrire à C.P. 211, Laffèche, P.Q. 11-6-74

EBÉNISTERIE MENUISERIE

EBENISTERIE DES CHENES ENRG, décapage et finition, spécialité en rénovation d'antiquité. Tél.: 658-5194. Frais d'appel interurbain acceptés. 30-6-74

EDUCATION

THE WILLINGTON COUNTY BOARD OF EDUCATION
invite des
PROFESSEURS QUALIFIES

à postuler des demandes pour enseigner le français par immersion à la:

Maternelle et classe 1
Ces postes offrent une occasion de défi à des professeurs dynamiques pour être innovateurs dans le développement d'un nouveau programme.

Le Conseil est spécialement intéressé par des demandes provenant de professeurs bilingues dont la langue maternelle est le français ou originaires d'un milieu français.

Les demandes écrites doivent être adressées à:

W.G. Forsythe
Directeur adjoint de l'éducation
500 chemin Victoria
North Guelph
Ontario N1E 6T2
12-6-74

ENTREPRENEURS

BRIQUE, FOYER, PIERRE, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparons fondation, enrayons eau des murs. Rénovations. Assurance incluse. Tél.: 642-4077. J.N.O.

HOMMES DEMANDÉS

REPRÉSENTANT DES VENTES

ET DU SERVICE (MISE EN MARCHÉ)

Pour entreprise commerciale et industrielle en produits métallurgiques et sidérurgiques.

- Période d'entraînement obligatoire au bureau des ventes suivie d'une période d'apprentissage sur la route.
- D'excellentes perspectives d'avenir.
- Salaire raisonnable.
- Assurance groupe
- Participation aux bénéfices.

879-1030

LIVRAISON A DOMICILE

TRAVAIL:

- Distribution du journal aux abonnés d'un quotidien du matin et autres tâches qui s'y rapportent.

CONDITIONS:

- Posséder un véhicule en bon état de fonctionnement.
- Être disponible immédiatement.

Faire parvenir demande en mentionnant:

Nom - adresse - téléphone - âge - marque et année du véhicule, à:

"Livraison à Domicile"
Case postale 6033,
Montréal 101, P.Q.

Nous communiquerons avec chaque correspondant.

J.N.O.

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTÉE: Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf, Garantie, Assurance. Service 24 heures. Tél.: 388-2137, 669-2547 J.N.O.

ESPACES COMMERCIAUX A LOUER

SHERBROOKE OUEST, Ste-Famille, coin, 3,000 p.c., immédiatement. Tél.: 842-5819 et 845-3151. J.N.O.

FERMES A VENDRE

PRES WATERLOO, ferme 40 arpent, boisée, résidence 10 pièces, grange, étable, remise, garage, site premier choix. \$42,000.00 M.L.S. Yves Gendron 774-9141 ou 861-4470. Immeubles Westgate Courtiers. 10-7-74

FEMMES DEMANDÉES

AUXILIAIRES LICENCIÉES
• Pour travail à temps régulier.
• Le soir de 15:30 hres à 23:30 hres

HÔPITAL BOURGET

645-1673

11-6-74

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE

Étude légale située à la Place Ville-Marie requiert les services d'une secrétaire parfaite bilingue, sténo-dactylo.

Salaire mensuel: entre \$600 et \$700.

Mme Lafrenière,

861-0941

11-6-74

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

GENS MARIÉS, revenus supplémentaires à temps partiel. Ecrire Lema C.P. 353, Rosemont, Montréal H1X 3C6. 26-6-74

LOGEMENTS DEMANDÉS

CHERCHONS bas de duplex, 4 chambres à coucher, N.D.G., Côte-des-Neiges, Outremont. Tél.: 489-2632. 11-6-74

MAISONS DE CAMPAGNE A VENDRE

STE-AGATHE SUD Maison ancienne avec poutres, 7 pièces, sur très grand terrain avec petit lac. Prix: \$7,000. Tél.: 845-8383. 11-6-74

PERSONNEL

DU BONHEUR ENRG. Agence but amical, social, matrimonial. Veufs(ves) personnes seules. Ecrire Case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Québec. Information 729-0680. 11-6-74

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5. Marthe Gaudette, b.a., b.p.d.b.p.h. les lettres. Té.: 524-3852. J.N.O.

PROPRIÉTÉS A VENDRE

OUTREMONT

Vous aimez l'espace? ... cette maison est pour vous. Prés des écoles, parcs et magasins, 5 chambres à coucher, chambre des maîtres avec foyer, 2^{es} salles de bains. Magnifique salon avec foyer naturel, bibliothèque, salle à manger très invitante, cuisine avec dinette attenante et petite chambre, salle de jeux très claire avec chambre pour jeune homme et salle de bains. Jardin. Vous devez visiter. Exclutif à Micheline Coderre, 731-6815 ou 342-4028.

OUTREMONT, DANS LA MONTAGNE

Magnifique résidence en brique, hall central, immense salon 27' x 14' avec foyer naturel et vue sur la cité. Spacieuse salle à manger avec veranda vitrée ouvrant sur jardin, cuisine très moderne avec mur de brique original, "powder-room" à l'étage. Chambre des maîtres qui peut vous faire rêver avec salle de bains attenante, 2 grands placards et galeries, 2 autres chambres, plus salle de bains. Grenier pour les artistes avec salle de bains et chambre. Sous-sol très "cosy", "powder-room", cave à vin, beaucoup de placards. Doit être vue. Hypothèque intéressante de \$32,000 à 8 1/2%. Prix demandé: \$85,000. Exclutif à Micheline Coderre, 731-6815 ou 342-4028.

TOWN OF MOUNT ROYAL REAL ESTATE CO. LTD.

1255 Brook, Laird, Ville de Mont-Royal

11-6-74

PERSONNEL

Pour une vie sociale et personnelle plus riche...

Club Amical aux 1001 activités

- Sorties dans les Laurentides
- Dîners gastronomiques
- Excursions sportives pour tous
- Cocktails dansants
- Voyages-croisières pour célibataires
- Groupes de discussions
- Échange de leçons
- Sessions d'initiation aux méthodes naturelles de prévention des maladies
- etc. etc.

RENCONTRE-ÉCHANGE-CROISSANCE

Documentation: 861-2977

14-6-74

PROPRIÉTÉS A VENDRE

BOUCHERVILLE, cottage brique, 5 grandes pièces, sous-sol fini, garage, piscine creusée, chauffée, prix raisonnable. M.L.S. Chantal Trudel 655-7611 ou 767-9260. Immeubles Westgate Courtiers. 11-6-74

BOUCHERVILLE, superbe bungalow 29' x 48' avec foyer au salon, salle à dîner, très jolie décoration, faut voir. M.L.S. Serge Chevalier 655-7611 ou 655-6715. Immeubles Westgate Courtiers. 11-6-74

ST-AMABLE, pour futur propriétaire, vraie aubaine, maison mobile, 14' x 68', terrain 85' x 93'. Prix demandé: \$14,800.00. Serge Chevalier 655-7611 ou 655-6715. Immeubles Westgate Courtiers. 11-6-74

CARTIERVILLE, 11,555 Grenet, bungalow 46'x31', garage, sous-sol semi-fini, fenêtre aluminium, terrain clôturé, hypothèque 8 1/2%, prix discutable. Tél.: 769-4715 le soir, jour 872-3108, local 210. 15-6-74

PROPRIÉTÉS COMMERCIALES A VENDRE

LA PRESENTATION: ébénierie de 35 arpent, cabane à sucre équipements, salle de réception, salle à manger, bon chiffre d'affaire. M.L.S. Yves Gendron 861-4470 ou 774-9141. Immeubles Westgate Courtiers. 11-6-74

PROPRIÉTÉS A REVENUS A VENDRE

LONGUEUIL. Prés de toutes commodités, ce bungalow en brique peut rapporter d'excellents revenus. 1 x 5, 1 x 4 pièces. Entrée privée au sous-sol. Garage double. Grand terrain. Plusieurs extras et on demande seulement \$38,000. M.L.S. Rita Baurner 679-8220. Immeubles Westgate Courtiers. 11-6-74

EST MONTREAL: Six logements, très bon état. Prix demandé \$35,000.00. Appelez André L. Reny, Peter Feingold 334-5330. Immeubles Westgate Courtiers. 11-6-74

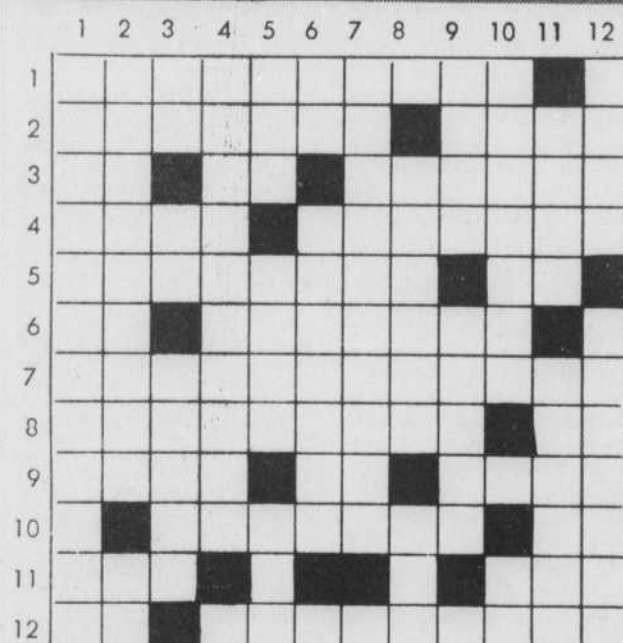
TERRES A VENDRE

BOUCHERVILLE, terrain de 2,800,000, près des routes 20 et 30, peut être vendu en entier ou en partie. Photo M.L.S. Pour information, André Houle 655-7611 ou 655-7285. Immeubles Westgate Courtiers. 11-6-74

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- 1-Nom commercial du naphthalène impur.
- 2-Complète. — Partie d'un cours d'eau vers laquelle descend le courant.
- 3-Pronom indéfini. — Strontium.
- 4-Relative aux infractions et aux peines qui peuvent frapper leurs auteurs.
- 5-Un nombre. — La couleur verte.
- 6-Pays chimérique. — Lac des Pyrénées.
- 7-Baryum. — Louer de nouveau.
- 8-Femme d'un Irquois. — Fleuve de France.
- 9-Qui a éprouvé une déception. — Nouveau Testament. — Sans compagnie.
- 10-Sert de billet d'entrée dans un théâtre. — Tellement.
- 11-Poisson d'eau douce. — Grande ouverte.
- 12-Connu. — Du Jura.

Verticalement

- 1-Des Nouvelles-Hébrides.
- 2-Doigt. — Ce qui est dû à quelqu'un.
- 3-Platine. — Idem. — Savant erudit.

4- Qui appartient à l'histoire.

- 5-Trois fois. — Quittance. — Petite monnaie.
- 6-Altise Royale. — Donnons à quelqu'un une marque extérieure de civilité.
- 7-Mica lithinifère.
- 8-Débarasses les étoffes des noeuds. — Nom usuel du thymus du veau.
- 9-Préfixe qui, placé devant une unité, la divise par un milliard. — Ville de Syrie.
- 10-Provoque l'évaporation de. — Bismuth.
- 11-Interjection servant d'appel téléphonique. — Envie de vomir.
- 12-Ancienne ville d'Italie. — De l'Italie.

Solution de samedi

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
CROISSER FOL
YIDDISH OINT
AMERE OSSETE
NE EMINCER R
URINE TIRERA
DE DRENE SET
AVERSE NH PI
TAG GATA IV
ILLUSIBILITE
OO QUEUSOT
NOEUD SM ONU
SUE REELUES



AVEC LE PETIT ROBERT...
PAS DE PROBLÈME



Une société internationale et pluridisciplinaire de conseil et de gestion de projets recherche:
Secrétaires
• Elles auront une bonne expérience du travail de bureau, beaucoup d'initiative et le sens des responsabilités.
• Maîtrise impeccable du français et une bonne connaissance de l'anglais.
• Le sténographie serait un atout.
• Devront travailler pour plusieurs personnes.
Salaire du début: \$7,500. à \$8,400.
Prière d'envoyer un curriculum vitae à l'attention de Robert Scott. 11-6-74

La Société Internationale d'Équipement et de Conseil, Inc.
2020 rue University, H3A 2L5
Montréal, Canada
(514) 288-4148, Câble: SINTEC

Congrès de la Chambre de commerce

de notre envoyé, Michel Guénard

Un milliard de dollars exporté en primes d'assurances

POINTE-AU-PIC — En dix ans, les compagnies d'assurances générales faisant affaires dans la province ont "exporté" à l'extérieur du Québec un milliard de dollars provenant de la cueillette des primes versées par des résidents québécois. Cette saignée de l'épargne du Québec inquiète au plus haut point le ministre responsable des Institutions financières du Québec qui entend y mettre un terme rapidement. S'adressant samedi devant les membres de la Chambre de commerce de Montréal, M. Tetley a laissé savoir que ses fonctionnaires avaient terminé la collecte des données financières en regard de la ventilation du portefeuille de placements de ces compagnies. Le rapport gouvernemental qui sera rendu public prochainement trace une grille complète de "l'avoir québécois" de ces firmes et pointe du doigt

celles qui utilisent le Québec comme station de pompage pour financer des projets dans les autres provinces canadiennes ou tout simplement à l'étranger.

Quelque peu agressif, M. Tetley a déclaré aux hommes d'affaires que le document "stigmatiserait les compagnies d'assurances générales qui manquent à leurs responsabilités sociales envers la population du Québec." Le ministre croit que le réservoir de l'épargne québécoise est amplement suffisant pour financer les investissements intérieurs de la province: le problème véritable que nous devons solutionner d'expliquer M. Tetley (à ce moment-là il citait une étude ontarienne sur le bien fondé des investissements étrangers au Canada) est de rendre disponible pour les industriels québécois notre épargne québécoise.

coise.

Les problèmes soulevés par le glissement de l'activité financière de Montréal vers Toronto, largement mis en lumière par les études des économistes du Centre de recherche en développement économique de l'Université de Montréal, a fait dire au ministre qu'il "faudrait examiner les avantages qu'apporterait à l'économie autochtone la mise sur pied d'institutions spécialisées, telles que des banques d'affaires (Venturecapital corporation) ou des entreprises de promotion de l'innovation."

Le ministre souhaiterait aussi d'associer des groupes bancaires ou financiers québécois à des banques européennes ou japonaises afin de former des sociétés ayant des fins bien identifiées, telles par exemple le financement de l'immobilier ou les opéra-

tions de commerce extérieures.

L'évocation par M. Tetley des principales recommandations du Rapport Bouchard au sujet de la réorganisation du monde du courtage québécois a soulevé une vive controverse entre le ministre et M. Jean-Louis Tassé, courtier en valeurs mobilières. Participant au colloque sur "Montréal, place financière", l'homme d'affaires a dit regretter que le gouvernement ait ouvert les portes du marché montréalais aux firmes de courtage étrangères comme Morgan Stanley, First Boston Canada et Yamahichi International.

Même si M. Tassé a dit comprendre que le ministère a émis des règles très strictes (énoncé de politique No 21) au sujet du champ d'action de ces maisons, il a tout de même rappelé la position du Comité mixte des courtiers

en valeurs mobilières qui mène depuis six mois une bataille contre "l'attitude d'ouverture" du ministère des Institutions financières du Québec. Après avoir rappelé que 80% des émissions de titres se font en Ontario, M. Tassé s'est fortement élevé contre le fait que les dirigeants du Complexe Desjardins (un projet de \$165 millions) aient jeté leur dévolu sur deux firmes étrangères (Morgan Stanley et Dominion Securities) et une seule montréalaise (Lévesque & Beaubien) pour écouler leur émission privée d'obligations.

Cette sortie en règle contre une "institution bien de chez nous" a permis à MM. Gérard Cloutier, vice-président de Morgan Stanley, et Raymond Beaugrand, directeur général de la Société d'investissement Desjardins, d'apporter certaines précisions

au sujet des "rouages complexes" qui entourent le financement d'un projet immobilier d'une telle importance.

Selon M. Beaugrand, il ne faut pas oublier que le Mouvement Desjardins "n'est pas le seul bailleur de fonds dans cette affaire puisque le gouvernement provincial détient 49% des intérêts dans le projet." La composition du syndicat financier reflète, selon eux, une réalité qu'on peut certes déplorer mais que l'on ne peut nier: les maisons québécoises n'ont pas le "know how" et les reines assez solides pour mener à bien une opération financière de cette envergure. C'est donc en se "frottant" aux maisons étrangères que les sociétés québécoises enrichiront leur bagage d'expertise et pourront rivaliser avec les "grands du courtage".

"Montréal financier"

Le capital de risque devra suivre la filière bancaire

POINTE-AU-PIC — Le capital de risque si nécessaire au lancement des entreprises nouvelles ne pourra provenir des places boursières mais devra suivre la filière bancaire. Tels sont en substance les propos qu'a tenus le président de la Commission des valeurs mobilières du Québec, M. Robert Demers, au cours d'un colloque sur le "Montréal financier" lors du congrès de la Chambre de commerce de Montréal.

Le gouvernement du Québec se doit de protéger l'épargne de la population et ne peut en conséquence laisser les "promoteurs" faire la pluie et le beau temps sur le parquet de la bourse. En temps que les petites entreprises industrielles qui tentaient par voie d'émission d'actions de recueillir \$400,000 sur le marché boursier devront s'adresser au système bancaire pour obtenir des fonds. "La Bourse est un outil inefficace pour les petites entreprises qui ont de grandes idées, d'expliquer M. Demers, et de récentes études de la Commission ont montré que dans le cas de l'industrie minière, à peine 10 à 15 cents sur le dollar investi dans l'achat d'une action vont à l'exploration de nouveaux filons."

Même si de toute évidence on est très conscient des lacunes structurelles de la place de Montréal en regard de la triomphante Bourse de Toronto, les autorités québécoises n'entendent nullement tomber dans la facilité pour revigorer le parquet montréalais. "Nous ne ferons pas de Montréal un paradis fiscal pour les maisons de courtage qui conçoivent le marché boursier comme un casino. L'existence d'un marché boursier parasite entraîne des coûts sociaux énormes lorsque la meute des spéculateurs s'abat sur le parquet," de dire M. Demers.

Il ressort des propos tenus en table ronde que les secteurs publics et privés

peuvent combler adéquatement la demande de capitaux des petites entreprises en offrant des services comparables à ceux des autres provinces du pays, de telle sorte que tout projet d'investissement valable peut être financièrement appuyé au Québec.

La présence ou l'absence du capital de risque a occupé le gros des discussions lorsque M. Lucien Saulnier, président de la Société de développement industriel du Québec, a affirmé que ce genre de capital était disponible pour l'entrepreneuriat québécois. "Nous n'offrons toutefois aucune ligne de crédit aux canards boiteux qui pensent réussir en affaires en exploitant le cheap labor de la province."

Le président de la SDI a assuré son auditoire que le trésor provincial récupère, par le jeu des impôts, en moins de trois ans les mises de fonds consenties aux entreprises. Il a rejeté comme dangereuse (parce qu'elle conduit au parasitisme) la suggestion que la SDI garantisse par le biais de l'Etat ses prêts industriels. "Si nous prenons cette tangente de dire M. Saulnier, l'entrepreneur perd sa liberté d'action et nous nous substituons à lui tant au niveau des études préliminaires de la mise en route du projet que dans la gestion future des fonctions de production."

Si le capital de risque n'apparaît pas comme une denrée rare il en va tout autrement de "l'esprit inventif" des entrepreneurs. A l'image des contes de Flaubert, les mords du mouvement perpétuel et de la pile électrique sans fin assiegent les bailleurs de fonds. "Après trois mois d'existence, de nous confier M. Raymond Beaugrand, directeur général de la toute nouvelle Société d'investissement Desjardins, on peut évaluer à 3% les projets économiquement souhaitables et financièrement réalisables qui s'amoncellent sur nos bureaux."

Le recours du complexe Desjardins à N.Y. : un échec de nos firmes

C'est devant l'échec des firmes de courtage canadiennes-françaises à présenter un projet consistant que la Corporation du complexe Desjardins a dû s'en remettre à une firme newyorkaise pour finaliser l'écoulement d'un emprunt obligataire privé de \$165 millions.

En mars 1973, les maisons montréalaises Ames, René T. Leclerc, Lévesque et Beaubien, Dominion Securities et Wood Gundy furent retenues par la Corporation afin d'élaborer un prospectus d'émission. De sérieuses fautes dans la structure même du document et un manque de rigueur dans la description du cheminement financier de cet important emprunt jetèrent les administrateurs dans l'embarras. Devaient-ils aller de l'avant avec un canevas de base que beaucoup considéraient comme une épure floue ou devaient-ils tout simplement écrouler les propositions?

Les administrateurs tranchèrent ce problème de conscience en remettant le tout à la firme newyorkaise Morgan, Stanley avec mission de s'adjointer des maisons de courtage canadiennes. Un nouveau syndicat financier fut donc formé autour des firmes Morgan, Stanley, Dominion Securities et Lévesque et Beau-

Chiffres en main

Hanigan attaque les propagandistes du déclin économique de Montréal

POINTE-AU-PIC — Le président du Comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, M. Lawrence Hanigan, a attaqué sur deux fronts (économistes académiques et fonctionnaires provinciaux représentant l'ennemi commun) les propagandistes du déclin économique de Montréal.

Invité hier de la Chambre de commerce de Montréal qui clôturait son congrès annuel de trois jours au manoir Richelieu, M. Hanigan a opposé à la vision pessimiste des économistes (le document de travail remis au congrès faisait état des principales fautes structurelles de l'économie montréalaise) une énumération rassurante des conjonctures.

"On peut s'attendre, de dire le président de la CUM, à une augmentation des investissements de 22% dans le secteur du matériel de transport, de 23% dans celui des appareils et fournitures électriques, de 80% dans celui des produits chimiques et de 125% dans celui de la construction commerciale, au cours de 1974."

M. Hanigan reproche aux économistes d'analyser des situations dépassées dans le temps et de sous-estimer les capacités de réaction particulièrement vigoureuse de l'économie montréalaise. Il refuse d'ailleurs l'approche méthodologique des économistes qui s'acharnent à vouloir toujours mettre en parallèle le rythme de croissance de Montréal et de Toronto.

"Ce qui importe avant tout, c'est de déterminer si notre machine économique fonctionne de façon optimale et non pas de savoir si elle tourne plus ou moins vite que celle de Toronto," de dire le conférencier. Dans l'esprit de M. Hanigan les chercheurs devraient analyser l'allure du taux de chômage (est-il supérieur à 6%), l'évolution des circuits de l'épargne montréalaise (afin d'endiguer sa fuite vers d'autres zones d'investissement), et l'uti-

lisation optimale du patrimoine urbain.

Selon M. Hanigan, il est faux de prétendre que Montréal a atteint son point de saturation industrielle puisque le territoire de la CUM dispose de 500 millions de pieds carrés d'espaces industriels et qu'il

faudra encore 25 ans avant que la densité de la population approche du seuil raisonnable de 40 personnes à l'acre. "Certains fonctionnaires provinciaux semblent vivre sous l'illusion que Montréal est devenu un milieu irrespirable."

Pétrole : les Maritimes sur la voie d'un front commun

CHARLOTTETOWN (PC) — Le Conseil des premiers ministres des provinces de l'Atlantique a décidé samedi de poursuivre le travail entrepris en vue de présenter un front commun dans leurs négociations avec Ottawa à propos du prix de l'essence et des approvisionnements en pétrole.

Le président de la réunion qui a pris fin samedi, a déclaré que la formule sera prête d'ici quelques semaines mais que l'élection fédérale pourrait entraîner un délai dans les discussions.

Les premiers ministres des Maritimes ont aussi discuté des attitudes à prendre lors de leur rencontre avec les gouverneurs des Etats de la Nouvelle-Angleterre, la semaine prochaine.

Ils ont aussi abordé la question de l'utilisation par l'Ile-du-Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse de l'électricité qui sera produite par la centrale nucléaire du Nouveau-Brunswick.

Ils ont mis de côté une motion visant à inclure la participation de Terre-Neuve dans le Conseil des provinces de l'Atlanti-

que. Les premiers ministres ont décidé de demander aux représentants des compagnies d'assurance-automobile de les rencontrer au sujet de la hausse des primes qui serait de l'ordre de 18 pour cent à partir de juillet.

Quand on a demandé aux premiers ministres s'ils avaient discuté de l'attitude qu'entend prendre le Conseil au sujet du contrôle des prix et des revenus, le premier ministre Campbell, de l'Ile-du-Prince-Edouard, a déclaré que le Conseil ne s'était pas penché sur cette question. Le premier ministre Regan, de la Nouvelle-Ecosse, a ajouté que le Conseil n'entreprend des discussions que sur des sujets pouvant recueillir l'unanimité des premiers ministres.

On sait que les premiers ministres Regan et Campbell sont opposés au plan de contrôle des prix et des revenus proposé par le chef conservateur, M. Stanfield, tandis que le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Hattfield, se dit d'accord avec M. Stanfield.

"Anomalies" dans la soumission Bombardier ? Hanigan est "consterné"

Le président du Conseil provincial des machinistes du Québec, M. Armand Archambault, a dénoncé samedi "une série d'anomalies" que son organisme avait relevées dans la soumission présentée par la compagnie Bombardier, qui

vient d'obtenir le contrat de construction de 423 wagons du métro de Montréal.

Selon le syndicaliste, aucun motif sérieux — et surtout pas l'étude du cahier des charges — ne peut justifier le choix de Bombardier, surtout que le con-

trat présenté par la compagnie Canadian Vickers était de \$138,000 moins cher que celui de la compagnie de Valcourt, M. Archambault, qui s'est demandé si la CUM n'avait pas cédé devant "l'insistance intempestive" du gouvernement pro-

vincial, a promis de revenir à la charge prochainement avec des "preuves" d'ingérence politique et financière.

Faisant allusion à ces accusations des métallurgistes — auxquels sont affiliés les employés de la Vickers — le président du comité exécutif de la CUM, M. Lawrence Hanigan, a déclaré à Pointe-au-Pic, en fin de semaine, qu'il avait été "consterné" par les accusations de ce genre, qui ont fusé à la suite de l'octroi de \$117 millions.

M. Hanigan, qui s'adressait au 24e congrès de la Chambre de Commerce de la ville de Montréal, a réitéré "que la soumission de Bombardier était la plus basse des soumissions conformes au cahier des charges. C'est là l'unique raison", a-t-il ajouté avec insistance.

Se demandant si les adversaires de la décision de la CUM n'insinuaient pas que les Québécois sont moins compétents que les Américains, M. Hanigan a ajouté: "Certaines personnes mettent en doute la capacité pour un fabricant de moto-neige de se reorienter vers un nouveau champ d'activités. Pourtant l'on ne se scandalise pas dans ces mêmes milieux lorsque des compagnies de transport comme le CN investissent dans l'hôtellerie, lorsque le CP s'engage dans l'exploitation forestière et minière, lorsque Westinghouse fabrique des escaliers mécaniques, lorsque General Electric fabrique des trains."

M. Hanigan n'a toutefois pas donné de réponses précises aux anomalies décelées par les métallurgistes dans leur étude de la soumission de Bombardier à

la lumière du cahier des charges, dont voici la liste:

- Contrairement à ce que laisse entendre Bombardier, la compagnie Airpax ne fabrique pas de ventilateurs et elle n'a présenté aucune soumission à quiconque pour la fabrication des 2,961 appareils de ce type qui équiperont les 423 wagons.

- Les batteries qui seront utilisées par Bombardier ont une garantie d'un an alors que le cahier en prévoit une de deux ans.

- Les contacts de la tête électrique des accouplements Sharnberg ne conviennent pas à la

capacité du courant mentionné dans le cahier des charges.

- Les accouplements intermédiaires de la même compagnie ne sont pas conformes aux exigences parce que non équipés de supports à ressort.

- La garantie d'Auto Vox, le sous-traitant responsable du système de communication, couvre les pièces pour un an et la fabrication pour 90 jours alors que le cahier des charges exige une garantie de deux ans.

- Le cahier demandait enfin une preuve de compétence à effectuer ce type de travail, qui devait être établie en soumettant une liste de contrats de même nature complétés au cours des dix dernières années.



w.h.perron

Êtes-vous piqué par les moustiques?

Perron vous en débarrassera pendant tout l'été avec... KLENATRON

et vous profiterez à nouveau des beaux moments en plein air.

Débarrassez-vous une fois pour toutes et rapidement des moustiques, mouches noires et autres insectes gênants, électriquement, grâce à la "lumière noire" à rayons ultraviolets.

- FACILE À INSTALLER - DES MILLIERS EN OPÉRATION
- INOFFENSIVE AUX HUMAINS, OISEAUX ET ANIMAUX FAMILIERS
- ÉCLAIRE DANS UN RAYON D'UNE ACRE... TOUT L'ÉTÉ
- REMPLACE LES VAPORISATIONS NOCIVES

Fabriquée pour les patios de la cour arrière, les piscines... et pour tout secteur de jeux.



w.h.perron

515, boul. Labelle, Chomedey, Laval

(1/2 mille au nord du pont de Cartierville)

Vaste terrain de stationnement

332-3610

du lundi au vendredi, de 8 30 A.M. à 6 P.M. Samedi jusqu'à 5 P.M.

NETTOYEUR

P. M.

Service d'une heure au comptoir

Service de chimies 8309 ST-DENIS 381-1322

BRUNET

DE CÔTE-DES-NEIGES

EST LE NOM QUI DOMINE DANS LA CRÉATION DES MONUMENTS

AUCUN AGENT

ÉCONOMISEZ LA COMMISSION AVANT D'ACHETER CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE MAISON DU QUÉBEC

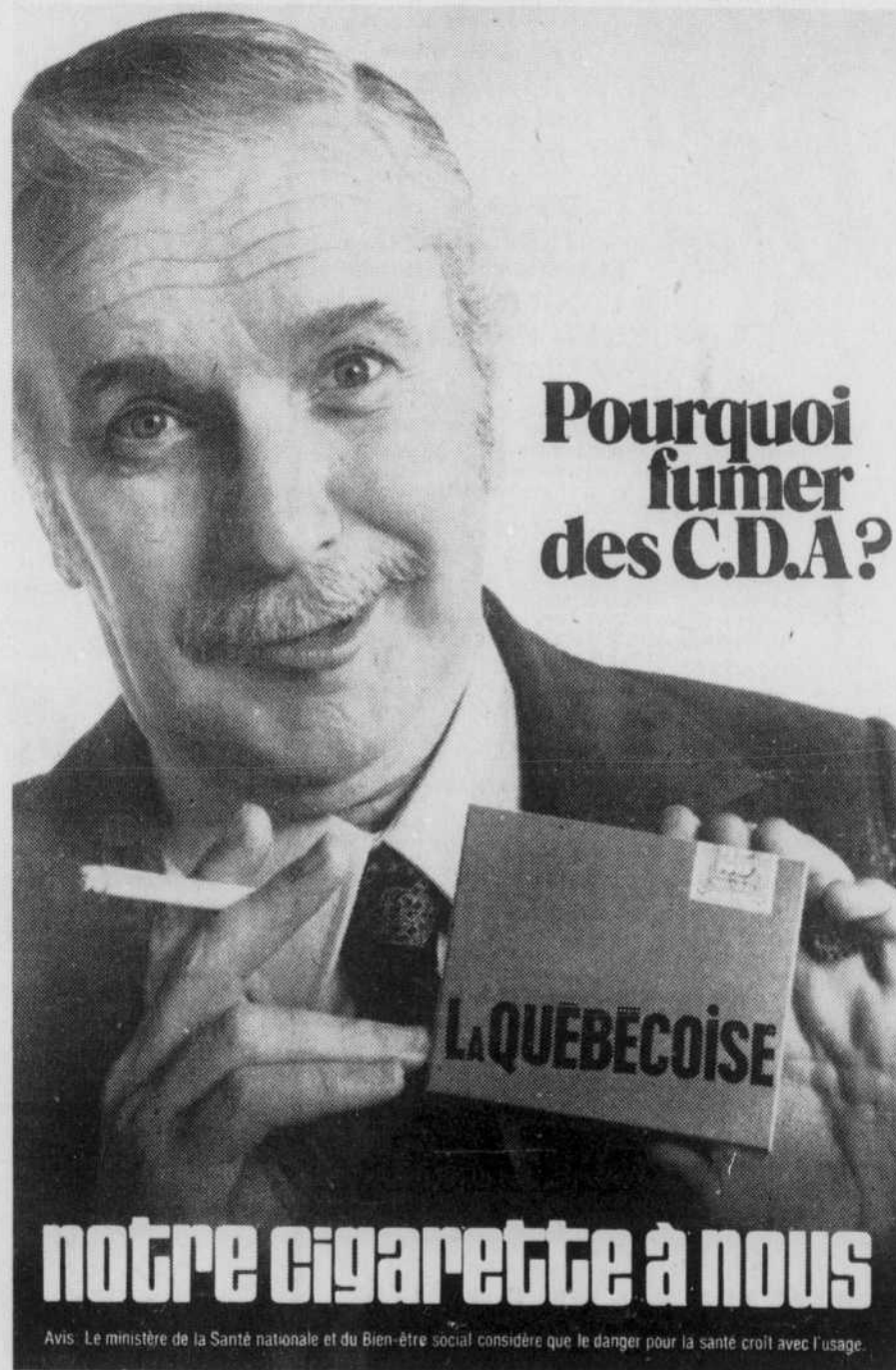
Inscriptions Réparations et nettoyages

J. BRUNET Ltée

4824 Chemin Côte des Neiges Tél.: 738-8686

Fondée en 1877

Pourquoi fumer des C.D.A?



notre cigarette à nous

Avis: Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social considère que le danger pour la santé croît avec l'usage.